

comptes, 14-mars 1362 (n. st.) : trois besants, ou tourteaux, le 3^e sommé d'un animal (renard?) (sans queue) iss. L. : ✠ S^{e} [H]annes Feschi davtem (B., Nos 1417, 1758) (Pl. 7, fig. 162).

Fuss, voir **Bettembourg**.

Fust (Jean). Son sceau est appendu à une charte de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, sur une

queue de parchemin portant le nom de *Dam Knebel*, chev., dont le sceau manque; Bacharach, 1368 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné au canton s. d'un anneau. L. : ✠ S^{e} Iohannis dei Fest (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 820).

C'est, peut-être, le sceau d'un Jean *Kamerer* (le chambellan?), chev., qui pourrait avoir apposé son sceau à une queue de parchemin destiné à un autre sceau.

G

Gaesbeek, voir **Abcoude**, **Borch**, **Heetvelde**, **Louvain**, **Putte**.

Voici comment s'exprime *De Grinbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107) : *Die here van Gaesbeke ende sijn broeder, | Al eens gewapent van sable boude, | Met een geconden leuwe van goudé; | Die joncste broeder, Heinric, | Droech een motette ritelic | Vore 's leuws borst van lasuere* (II, v. 2187-92). Mais **GELRE**, dans les armes du sgr. de Gaesbeek, blasonne le lion d'argent, cour. d'or, ce qui est le plus correct.

GAFFENBERG, voir **Daun**.

Gay (Pierre le), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1394 : un sautoir, chargé en cœur d'un croissant et cantonné de quatre coquilles. L. : . . . *Pie* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 188).

Gaiffier (*Gillekin*), échevin de Namur, 1429 : une halberde en chef à d. et deux faucilles, 1 en chef à s., 1 en pointe; écus. en cœur fruste (plain?, au chef plain?). C. : une gerbe entre deux faucilles affrontées (*Nam.*, N^o 1370).

— (Jean), échevin de Namur, 1483, et de la haute cour du Feix, 1494 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une halberde, accostée de deux étoiles; aux 2^e et 3^e, une aigle éployée, accostée de deux faucilles et une 3^e faucille en pointe. Cq. cour. C. : un panache de plumes (?). L. : *S Jehan Goeffier* (*Nam.*, *Pauvres*, 1019, 1022-3).

— (*Godeffroy*), lieutenant de noble et puissant sgr. Mgr. de Berghes, etc., gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1525 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une pique, accostée de deux étoiles à cinq rais; aux 2^e et 3^e, trois aiguères, rangées en fasce, en pointe, surmontées de trois piles. Cq. cour. C. fruste; un meuble conique (!). L. : *fro* (Gr. scab., *Mélanges*, A. G. B.).

L'acte a trait à un bien à Spy.

Gaijinc, voir **Ghellinck**.

Gaill[i]ard. Gérard *Gaillars*, à Cambrai, époux de Julienne de *Havraincourt*, fille de feu Jean, 1408 :

trois lions. C. : une tête et col de lévrier (?). L. : *S Gverart Gailla* . . (Tournai, *Quitt.*).

Une quittance, de 1407, l'appelle *Grars Gaillars, demourant a Grantcourt* (Grandcourt), *maris et espeux de Julienne de Havraincourt*, fille de feu Jean, jadis bourgeois de Tournai : même sceau. C. cassé (*Ibid.*).

Gaill[i]ard, *Jehan Gaillart*, h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1635 : écartelé; au 1^{er}, un chevron, accompagné de trois étoiles; aux 2^e et 3^e, frustes; au 4^e, trois grappes de raisin. C. : une étoile (Mons, *Sainte-Waudru*, c. Q., 1. Quévy, 11-12).

— *Arnould Gaillart*, fils, même qualité, 1635 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une merlette. S. s. : un aigle (*Ibid.*).

Le seigneur de WAERTHEM : de sable, à la fesse et troes besans d'argent; leur surnom fut Gaelliaerd (Gaillard), *et crye : Waerthem!*

Le roi d'armes *Corn. Gaillard* portait : de sable à trois besans d'argent et à la bordure engrêlée d'or. Lambrequins : d'hermine et de sable. Cour. d'or. C. : une tête et col d'ours de sable, colleté de gueules, le collier bordé d'or, la tête soutenant un écus. d'argent à la croix de Jérusalem de gueules (*CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la conté de Flandres*).

Gal (*Benedic* du), marchand, à Paris, reçoit un paiement, du duc de Brabant, par le receveur de sa ville et terre de Coulommiers-en-Brie, 1383 : trois coqs. C. : un coq. S. : deux léopards. L. : ✠ S^{e} *Benedicti de Gallo* (B.).

Un acte de 1396 (n. st.) l'appelle : « *honorabile homme et sage sire Benedic du Gal, general maistre des monnoyes du Roy* » (B.).

Galehaut, voir **Morchies**.

Galen (Alexandre et Wenceslas van), frères, parmi les plus proches parents de Roger van der Horst *in dem Bruche*, 1349; les deux frères sc. en 1352; Alex. : trois crampons, les 2 du chef contournés. L. : \times *S Sanderi de Galen*. Wencesl. : trois crampons, les 1^{er} et 3^e contournés. L. : *S Wesseli de Galen* (Duss., *Jul.-Berg*, N^{os} 525 et 561).

Galen (Bernard van), chev., caution de Renaud, duc de Gueldre, 1349 : trois crampons, surmontés d'un lambel (*Wassenaer*).

— (Henri van) est convenu avec le comte de Clèves de lui céder, moyennant 600 vieux écus, le bien à *Wyssel* (Wissel), *dat to deser tyt Dideric van den Hovel bouwet, le moulin d'Apeldoren* (Appeldorn), *die eiven tienden, der eyn in Kierslaeck end die ander in Apeldorender Broeck gelegen* . . . qu'il a reçus de feu le comte Jean et dudit comte Adolphe; ni lui, ni ses hoirs, ni sa femme *Jutte* n'y auront plus de droits, après ce paiement; 1370 : trois crampons, le 2^d contourné. L. : . . . *nrici de G* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 390).

— (*Wessel*, Jean et Roger van), frères, parents de *Wessel van den Boetelaer*, du côté de son père, 1397; tous les trois : trois crampons (Ibid., N° 596).

— (Roger van), fils de *Sander*, et *Sander*, son fils, tiennent, de l'abbé de Werden, une ferme à Herten, 1407; le seau de Roger est tombé; le fils : trois crampons. L. : *vm Sanderi* (Duss., *Werden*, N° 108).

— (Bernard van) sc. le contrat de mariage de Guillaume van *Drueten*, fils d'*Heijmeric*, avec *Guedelt*, fille de feu sire *Steeffen van Brakel*, 1412; témoin et arbitre pour sa parente, Jeanne van Groesbeck, dame de Wijhe, au compromis qu'elle fait avec Othon van Wijhe, 1420 : trois crampons (*Wassenaer*).

— (Lubbert van), a été indemnisé par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; *coekemeister* du duc de Clèves, 1418, 9; même écu. L., 1413 : *S Lubbert van Galen* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 722, 715-6, 773).

— (Johan van) a été indemnisé par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; h. du duc de Clèves, 1418 : même écu. L. : *Sigillum Iohannis de Galen* (Ibid., 719, 56, 65).

— (Johan van), drossard de Bochum (Mark), 1417 : même écu. L. : *Sigillum Iohan de Galen* (Ibid., N° 746).

— (Jean van), fils de Jean, tient, de l'abbaye de Werden, un fief à Recklinghausen, 1421 : trois crampons contournés (Duss., *Werden*, N° 108).

— (Roger van), dit Halstwich, juge à Essen, 1462 : trois crampons contournés (Duss., *Essen*, N° 148).

— (Henri van), échevin de Nimègue, 1503 : trois crampons. Cq. cour. C. cassé (S.-T., c. 12).

— (Jean van), échevin *illegitimus*, 1518 : même écu. Cq. cour. C. : un vol (*Geld*).

Galen (Corneille van), échevin de St-Geertruidenberg, 1532 : même écu, brisé en cœur d'un € (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsa rer. extraord.*) (voir *Friemersheim*).

Voici, d'après *GELNE*, les armes de trois Galen : 1° *Jan van Galen* h. du duc de Gueldre : de gueules à trois crampons d'argent. Le cq. d'or. Volet de gueules, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi de gu., retroussé d'arg., chargé(!) d'un crampon de l'écu et garni d'un vol de gu., chaque demi-vol chargé d'un crampon de l'écu. 2° *Bernt van Gael*, h. de l'évêque de Munster : d'or à trois crampons de gueules. 3° *Steen van Gael* (sans indication de nationalité) : même écu.

Galifort. Jean van *Galijvoert*, échevin du couvent de Tongerlo, 1425 : trois chevrons, accompagnés de trois (2, 1) étoiles à cinq rais (Mal.).

Gallant (Philippe), échevin de Loo (Flandre occid.), 1468 : un avant-bras, iss. d'une nue, mouvant du chef à s., la main tenant une hache, posée en bande. S. s. : un lion. L. : *Gallant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 132).

Galle (Guillaume) tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1422 : un échiqueté; au chef chargé d'un lambel. T. : un ange. L. : *S Willem Galle* (Fiefs, c. 887, N° 92).

Il semble y avoir, à d., en-dessous du lambel, un meuble (poisson, posé en bande, ou une merlette ?).

— (Louis) tient un fief de d^{lle} Catherine 's Vos, d^{lle} chef de sa sgr^{ie} de Wijngene, relevant, elle, d'*Harlebeke*, 1513 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un m. L. : *S Lodew . . . Gall* (Ibid., N° 10613) (Pl. 7, fig. 163).

La mayson surnomé GALLE : de sable à troes croissans d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Gallet (Simon), sgr. de *Rengyesdonne*, sc. un acte relatif aux Chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1448 : écartelé (?); au 1^{er}, une couronne, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais; au 2^e, trois merlettes. Le bas est cassé. S. s. : un lévrier colleté, la tête sommée d'un bourlet, soutenant une étoile entre un vol (Tournai, Chartreux, c. IV).

Gallicus (= *Walsche* ?) (*Gerardus dictus*), *scultetus in opido tungrensi* (Tongres), 1283 : de vair à la fasce, sommée d'un lion iss. L. : . . *G . rar . . d-penige . ma* (?) (Duss., *Bailliage de Vieux-Jones*, N° 22).

Gallo, voir *Salamanca*.

Galois (*Willem opten*) sc. un acte d'André Pruijs, qui reçoit le capital d'un cens à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'un bien englobé dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : une bande onnée, accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Willem van [Wa?]sele* (B.) (voir *Ghinderover*).

Galon. *Jean Gallon*, père de Marie, dame d'Angre et de Ressaix, veuve de *Brigoen de Montignies*, garantit, au Brabant, que sa dite fille ne soulèvera plus de réclamations du chef de la bataille de Bäsweiler. 1374 : une bande, chargée de trois lions et accompagnée d'un semé de billettes. L. : *S' Iohan dis Galon* (B.) (Pl. 7, fig. 164) (voir **Sart**).

Galopin (*Ghy*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1606 : un chevron, chargé de trois goblets et accompagné de trois tortues (B^{on} de Royer de Dour).

— (Jean), fils de Jean, même qualité, 1617 : même écu (Mons, H. de fief).

— (Jean), fils de *Ghys*, 1617, sc., avec le précédent, la même charte, 1617 : même écu, brisé, sous la 3^e tortue, d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

Signeur Jehan Galopin, prêtre, et *Jakemart de le Tour*, exerçant, sous Godefroid de le Tour, l'office de receveur de Binche, sont cités dans un acte du 28 janvier 1376 (v. st.) (B.).

Galoppe. *Wijnken van Gulpen* reçoit des rentes sur les tonlieux de Rolduc et de Galoppe, 1366, 71 ; propre scel : une ancre renversée. L. : *S Willem van der Halle* (B.) (Pl. 7, fig. 163) (voir **Halle**).

— Lambert van *Gulpen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Wittem ; i. t. : 114 mout., 1374 ; scelle du même sceau que le précédent, sans constatation d'emprunt (B.).

— Nicolas van *Gulpen*, jadis prisonnier *illeg*, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 108 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Clais va Gulpen* (B.).

Gambier (*Jehan le*), *varlet de chambre et garde des vaisselle et tapisserie* du duc de Bourgogne, 1399 : un calice, accosté en chef de deux faucons, affrontés, buvant dans le calice. L. : *S Ioha* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 80-81).

Gand. *Hugo, castellanus Gandensis, dominus de Hosden* (Heusden), 1229 : type équestre ; le bouclier : plain ; au chef plain (fort endommagé). C.-sc. : écu aux mêmes armes, posé sur une aigle. L. : *Secret va* (Fl., N^o 35).

— *Sigerus, miles de Gandavo*, 1234 : parti ; au 1^{er}, deux demi-léopards, rangés en pal, la partie antérieure mouv. du parti ; au 2^d, trois demi- . . . , mouvant du parti et un . . . (entier), au flanc s. Un lambel, à sept pendants, broch. sur l'écu. L. : *✠ Sigillv vo* (Fl., N^o 49).

Cet écu constitue la réunion de deux écus : le 1^{er}, à deux (ou trois ?) léopards, le 2^d, à cinq . . . , rangés en croix. Ces derniers meubles affectent, plus ou moins, la forme de gerbes (?) (comp. p. 98).

Gand. *Johannes de Gandavo, miles*, 1248, à Bruges : plain ; au chef plain ; à la cotice broch. sur l'écu. L. : *✠ Sigillvm Iohannis . . . andavo* (Fl.).

Voir, sur ces trois personnages, *l'Incent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS.

Le viconte de GANDT : de sable au chief d'argent. Leur surnom fut Vilaeyn, et leur crye à la bataille : Vilain le noble à Gandt ! et le noble Vytaeyn de Gandt ! et à présent sont vicontes de Gandt seuz de Meluyn.

La mayson surnomé de GANDT : de sable, au chief d'argent à troes estoles de gueulle, et crye : Vilaeyn de Gandt le noble ! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*).

— (Les échevins et conseillers de la ville de), 1374 : dans le champ du sceau, un lion cour., colleté, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais (B.).

— (François de), doyen de l'église N.-D. de Courtrai, 1445 : une trangle vivrée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. T. : un ange agenouillé. L. : *S Francis de Gandavo* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 378) (voir **Gent**, **Vilain**).

Gan . ino (?) (de), voir **FOULLOY**.

Ganne, voir **Corff**.

Garavin, voir **Hyon**.

Garcias. *Johannes Garsias, sanctae Romanae ecclesiae presbyter cardinalis*, 1609 : type armorial ; écartelé ; au 1^{er}, une aigle cour., au 2^d, . . . ; au 3^e, un dragon ; au 4^e, deux fascés ; au chef de quartier plain. L'écu sommé d'une croix de saint Lazare, soutenant le chapeau ecclésiastique (S.-T., c. 14).

Jean Garcias Mellini, Romain, archevêque de Rhodes, prêtre, cardinal du titre des quatre saints couronnés, puis de Saint-Laurent in Lucina, évêque d'Imola et de Frascati (MORERI, *Grand dictionn. histor.*, 1740, II, p. 139 ; voir *ad vocem* Mellini).

Gardin, voir **Jardin**.

Garet. *Richardus, lombardus, opidanus in Zyburg* (Siegburg), 1308 : cinq trangles vivrées. L'écu tenu à d. par un saint, à la dextre duquel est agenouillé un moine contourné. L. : *✠ S' Ricar Garet* (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 186).

Gargatte (Jean), commissaire du roi pour recevoir les contrats, etc., qui se font, à Tournai, sous le scel royal, 1367 : un semé de fleurs de lis et un bâton broch. C. : un h. iss., tenant un chapelet des deux mains (Tournai, Chartrier).

GARC, voir **MAELGHEVE**.

Garnier, voir **Soillot**.

Garsilles (*Colins*), h. du comte de Namur, 1337 ; échevin de Namur, 1340 : trois étriers et un bâton broch. L. : *Colins Garsil . . .* (Nam., N^{os} 583 et 622).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLVIII.

- Fig. 1. Guillaume, sire de Malberg
- Fig. 2. Jean van Marselaer
- Fig. 3. Henri van der Meeren
- Fig. 4. Rigaud de Melen
- Fig. 5. Henri Mergant (Margant)

} Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Garzweiler (Les échevins de), 1341 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, une tour, à la toiture aigüe. L. : ✠ *S' scabinor de Garswilre* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 433).

— Henri van *Garswilre* reçoit, du Brabant, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre, 43 vieux écus, à lui dus suivant l'obligation déliyrée, par le duc, à *Floerken van Sichte* (Sechtem) et à *Aernt van me Steyne* (Stein), 1357, 26 août : une fasce, surmontée de deux étoiles. L. : ★ *Heinrec va Garstwilere* (B., 1356).

Gaspard (Claude) décl. tenir, du roi de France : « quelque part et portion dans la terre et sgr^{ie} foncière de Gommery et un fief dit le Verly » (prévôté de Virton), 1681 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un cor de chasse ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : un lion iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Gassel (?). *Lenart Airts zoon van Gazel*, échevin de *St-Geertruidenberg*, 1352 : trois (2, 1) têtes humaines, posées de front, la 3^e accostée des lettres *£ A* (Anvers, *Chap. cap., rer. extraord.*).

Gast, voir **Saint-Mauris**.

Gastmolen. *Maes Gastmolders zoen*, jadis prisonnier à *Bäsweiler*, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 3/9 1/2 mout., 1374 : une croix engrêlée et un bâton broch., muni de cinq viroles (composé?). L. : ★ *S Moïs Gastmole* (!) ; Thomas *Gaestmolen* reçoit une indemnité, du chef de ladite bataille, pour lui-même et feu son père, Guillaume G., du temps que celui-ci était écoutète de Bois-le-Duc, 1388 (n. st.) : une croix engrêlée et une aile de moulin à vent, broch., posée en bande, touchant aux bords de l'écu. L. : ✠ *S' Moïs Gastmolen* (B.).

Gaucheret (Jean-Baptiste), tenancier juré de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1701, 3, 4, 5 : sept étoiles, trois (2, 1) au canton s. et quatre (3, 1) en pointe (semé) ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : *Sigillum I Baptista Gaucheret 1695* (C. C. B., c. 53).

Gauldour (Maitre Simon), prêtre, *curet propriétaire de le Croix empres Rouvroy* (Croix-lez-Rouvroy), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1357 : un soleil, accompagné de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. T. s. : un ange (Fiefs, N° 10530).

Gautier (Jehan), prêtre, chapelain, receveur de l'obédience de Saint-Donat, à Bruges, 1434, 5 : un chevron, chargé de trois... (?) et accompagné en pointe d'une rose (coquille?) L. : *S Gauti* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 377).

Gauselle, voir **Pliche**.

GAUWE (Tilman van), échevin de *Zulpich*, 1369, 70 : trois faucons (aigles au naturel?), accompagnés

au point du chef d'une étoile. L. : . . *Tilmanni scabini tolpeten* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 68).

Gauwere. *Hughe de Gaure, reddre*, 1309 : quatre burelles ondées, au lambel, à cinq pendants, broch. sur la 1^{re}. L. : ✠ *S' Hvggh Gavwere de Covdekerke milit'* (Fl., Nos 1200, 1).

— *Arnoud (de Gaure)*, fils dudit chev. Hughes, 1309 : trois trangles ondées, au bâton broch. L. : *S' Arnoldi de Covdekerke* (Ibid.).

VOIR, SUR EUX, *l'Invent. analyt., du BARON DE SAINT-GENOIS*, N° 1200 et 1201.

GAVIAUMES (Gilles de), h. de fief du comte de Hainaut, 1327 : plain ; au chef bandé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées de cinq coquilles, respectivement 1, 2 et 2. L. : ✠ *S' Gilles de Ghaviaumes* (Mons, Abb. d'Epinielieu).

Gavre (Jean de), chev., 1279 : type scutiforme ; un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : ✠ *Secret Joh'is de Gavera milit'* (Prieuré d'Oignies).

— *Rasses, sires de Boulers* (Boulaere), h. du comte de Flandre, pair du sire de Cysoing, lors de la vente du château de *Peteghem*, 1286 ; *Raso, dominus de Boenlar, filius domini Rasonis (de Gavera), maior natu*, ratifie un acte (ci-dessous) de son père, 1289 ; *Rasse van Liedekerke, sgr. de Bouleer, chev.*, 1297 (n. st.) : trois lions et un bâton (!) broch. L. (1286) : ✠ *S Rasonis filii dni de Lideker . . . primogeniti* (*Nam.*, N° 198 ; *Ninove* et *Els.*).

— *Me sires Rasses de Gavere, sires de Liedekerke*, 1270, 80 ; *Raso de Gavera*, sire de Liedekerke et de Bréda, décl. qu'*Arnoldus, miles de Lombecca Castellani* (Borch-Lombeek), et sa femme, *Machtildis*, ont fait une donation à l'abbaye de *Ninove*, 1289 ; *Rasso de Gavere, nobilis vir*, 1289 : type équestre ; le bouclier et la housse ornés de trois lions. L. (1270) : ✠ *S Rasonis de Gavre dni de Lie . e . erke*. Contre-scel, 1270, 80 : écu à trois lions. L., 1280 : ✠ *Secret Rason dni d' Liedekerke* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 56 ; Mons, *Hainaut ; Ninove ; P.*, c. III).

— *Rase*, sire de *Lidekerke*, de *Boular* et de Bréda et dame *Allise*, sa femme, vendent une terre à l'abbaye de *Ninove*, 1290 ; le mari : type équestre ; le bouclier à trois lions, la housse semée de lions. C. et ornement du chanfrein : un éventail. Contre-scel : écu parti ; au 1^{er}, trois lions ; au 2^d, trois flanchis (**Bréda**). La dame : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus : A, de . . . à l'écuss. plain ; B, trois lions (*Ninove*).

D'après *Les sceaux de la famille de Gavre, par le COMTE DE LIMBURG-STIRUM* (Bruxelles, 1891), le 1^{er} écu du sceau de la dame représente le blason de *Harnes*.

- Gavre** (*Jehan de*), sgr. de *Herimeis* (Herimetz), h. du marquis de Namur. 1291 (n. st.) : un lion cour. et une bordure engrêlée. L'écu, entouré de huit dragons ailés, dans une rose à huit feuilles. L. : $\text{✠ S' Joh' is de Gavvera (!) dni de Herimes militis (Nam., N° 228)}$.
- (*Rasses sires de*), h. du comte de Flandre, 1294 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à trois lions cour. C. et ornement du chanfrein : un éventail. Le cavalier accosté au haut des lettres S A (Cri?) . L. : *Sigillum*
. de *Gavere*. L'écu du c.-sc. accosté des lettres S A . L. du c.-sc. : $\text{✠ Secretv Rasonis de Gavere (Nam., N° 238)}$.
- *Rase van Gavere*, sgr. de Liedekerke et de Bréda, Jean van Liedekerke, sgr. *van den Eijghen*, Florent van *Barsele*, Jean, sgr. de *Cruninghe*, Rasse van *Barsele*, chevaliers, Gérard van Liedekerke, écuyer, cautions envers Jean, comte de Hollande, et Jean d'Àvesnes, comte de Hainaut, pour sire Jean van *Barsele* et pour Pierre, fils dudit Florent, en s'engageant à ramener ceux-ci, morts ou vivants, à la St-Jean *te midde zomere* prochaine, au plus tard, dans leur prison actuelle, faute de quoi ils s'y rendraient eux-mêmes, pour y rester jusqu'à leur arrivée ; 26 sept. 1299 : trois lions. L. : $\text{✠ Secretv Rasonis dni d' Liedekerke a. Breda (Zél.) (voir Borssele)}$.
- *Ernoulz de Gavres, sires de Gages*, chev., h. de fief du Hainaut, 1339, à Valenciennes ; *Mgr. Ernoul de Gavere, singneur de Gaige* (Gages), chev., 1340 : un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : $\text{✠ S' Ernoul de Gavre (!) (B., Nos 535 et 566)}$.
- (Jean de), sgr. d'Aijshove, 1339 : même écu. L. : $\text{✠ S' Iohannis de Gavera dni de Ayshove (Fl.)}$
- (*Ernoul de*), *signeur de Raessegem* (Ressegem), de *Lens et de Liedekerke*, reçoit une rente de *Watier le Diin* (= de D[e]ijn), bailli et receveur du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Crujibeke, 1407, 12 (n. st.) : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux faucres. T. : une d^{lle} et un h. sauv., sans massue, iss. tous deux de l'encadrement du champ du sceau. L. :
kerke (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 65-66).
- (Philippe de), sgr. de Lens et de Liedekerke, reçoit une rente sur la sgrie de Crujibeke, 1414 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. L. : *S' Philips van Gauer* (Ibid.).
- *Arend van Gavere* — et *Arend van Gavere, gheseyt Deijmaer* — sgr. de *Raessegem* et de Liedekerke, reçoit une rente sur Crujibeke, 1417 : même écu, brisé d'un lambel broch. L. : *S Aert* *e die me heet Deymair* (Ibid.).
- Guillaume van den *Gavere*, échevin d'Anvers, 1418 : un fascé d'hermine et de . . . ; au fr.-q. chargé de trois queues de poissons, réunies en paire. L. : *S' Willem vā den Gauere* (B.).
- Gavre** (*Aerend van*), *die men noemt Deijmaer*, sgr. de *Reessegem* et de Liedekerke, 1421 (n. st.), 5 : un lion cour. et une bordure engrêlée (sans lambel). Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. d. : un léopard lionné, accroupi. L. :
va . . . re hen vā Reessegē en vā Liedekke (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 65-66).
- *Jehan du Gavere*, bailli de la Salle d'Ypres, décl. avoir été dispensé, par *Jehan de le Zipe*, écuyer, bailli de Gand, en vertu de lettres patentes du duc de Bourgogne, de 10 livres de gros de Flandre, auxquelles il avait été condamné, par les échevins de Gand, *pours certains messus (abus) de justice qu'ilz disoient par moi avoir este fais* ; 1440, 20 février (n. st.) : une bande et un semé de croisettes. C. : une tête et col de chien braque, colleté, entre un vol. S. : deux lions. L. : *S Ian van den Gauere* (Ibid., 1. 113).
- (*Jehan du*), h. de la chàtellenie de Courtrai, 1467 : un sautoir, accompagné d'un croissant en chef, de deux étoiles aux flancs, et de . . . (une coquille?) en pointe. T. s. : un ange agenouillé (Ibid., 1. 37-58).
- (Jacques de), sgr. de Fresin, d'Olligniey (Ollignies) etc., tient, du Brabant, la sgrie de Mont-à-Jauché, 1497 : un lion cour. et une bordure échancrée. C. cassé. T. d. : une d^{lle} (Av. et dén., N° 2741).
- (Jean van), évêque de Cambrai, sgr. de *Reessegem* et de Liedekerke, 1537 (n. st.), *in onsen castele te Liedekerke* ; 1538 : dans le champ du sceau, rond, la Vierge, tenant l'Enfant, accostée de deux saints, tous trois iss. ; dans le bas, un prélat, agenouillé, contourné, accosté de deux écus ; A, trois lions (Cambrai) ; B, un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : *S Iohis dei gra epi camaresis Z comit'* (Ibid., 1. 65-66).
- (Charles de), sgr. de Fresin, chev., 1571 : un lion cour. et une bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, sommé (!) de deux gantelets. L. : *S Charles de* *aron sr de Fre* *ssain* .
Engies (Mons, S^{te}-Waudru) (voir **Berlo, Braine, Broeck, Ecaussinnes, Escornaix, Gheersdale, Clerc, Liedekerke, Lombeek, Piers, Pole, Zijpen, Schelden**).
- D'après GELLE, le sgr. de Lens, h. du comte de Flandre, portait : d'or au lion de gueules, armé, lampassé et cour. d'azur ; à la bordure échancrée de sable. Volet d'or, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, garni de deux faucres d'argent, accostés. Dans le *Viel Rentier* d'Audenarde (f° 48 v°), on trouve, près d'une inscription relative à Dame *Aalts le Gousseline*, un écu d'or, au lion de gueules, cour. d'azur ; à la bordure engrêlée de sable (Bibl. royale à Bruxelles).
- L'Armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, donne

au sire de Gavre (tronqué par l'éditeur en *Gance*) : de gueules à III lions d'argent rampans.

Le seigneur de GAVRE : de gueulle à trois lyons d'argent, coroné, lampassé et armé d'or, et crye son nom : *Gaere!*

Le viconte de GAVRE : d'or au double tresoor fleurde-lyssé de synople, et erie : *Gavere! Gavere!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Geeben (Jean), échevin d'Aerschot, 1534 : cinq étoiles, celle du milieu accostée des lettres I et G. L. : *S Ioh^{an}es Gyeeben* (S.-G.).

Gheel. Jean van *Ghele*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1379 : trois feuilles de nénuphar ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L. : *Sigill . . Ioh de Ghele* (N.).

— (*Egidius de*), échevin de Bois-le-Duc, 1405 : trois fers de moulin (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— (*Arnoldus de*), *filiius Lamberti*, échevin illec, 1441, 7 : un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées ; écus. en cœur, au lion. L. : *S Arnoldi de Gheel filij Lamb' i scabi in Busco d* (S.-G.).

Sur le sceau de 1441, l'écusson en cœur est fruste.

— (*Simon de*), échevin illec, 1457 : un lion cour. L. : *S abi buscoduc* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— Barthélemy van *Ghele*, échevin d'Aerschot, 1467, 9 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé de trois trèfles. L. : *S B'tolmei de Ghele scab arscot* (S.-G.).

Gheenen sone (*Stefphaen*). échevin d'Emenisse (Eemnes), 1339 : une fleur de lis, accompagnée en chef à s. d'un losange. L. : *S Steven Genen soen* (Holl.).

Geeraert[s], **Gheerds**, **Gherijts**, etc., etc. *Heijnic, meester Gheraets soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1362 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une tête de bœuf ; aux 2^e et 3^e, deux fascés (Mal.).

— Arnould *Gheerts*, Jean *Gheerts*, Arnould van den *Crujse*, Jean *Laureijns* et leurs compagnons (*ghesellen*) ont reçu, du Brabant, 37 1/2 petits florins, *van des greven weggen van Nassouwe*, 13 janvier 1366 (n. st.) ; Arnould *Gheerts* scelle seul : deux étoiles en chef et une fleur de lis en pointe. L. : *S Arnoldi Gerardi* (B., N° 2020).

— *Jacob Gheraerd*, échevin de Furnes, 1400 : trois têtes imberbes, chaperonnées, accompagnées au point du chef d'une coquille. L. : *S Iaco* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

— *Pieter, filiius Gheraerds*, échevin du métier de Hulst, 1404 : un blaireau rampant. L. : *S Pieter* (Ibid., l. 161).

Geeraert[s], **Gheerds**, **Gherijts**, etc., etc. *Jaque Gheraerd*, échevin de Furnes, 1404 : même écu qu'en 1400, mais posé sur une aigle (éployée?). L. : *er* (Ibid., l. 88).

— *Wouter Gheraet Wouters soens soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1404, 7, 13, 22 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lion iss. (Mal.).

— Jean *Gheerts*, échevin de Louvain, 1413, 4 (n. st.) : une feuille de houx, la tige en haut ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S Iohannis Ghe scabini lovan* (B. R., C. G., portef. 1873, et S.-G.).

— *Willem Gherijts sone*, échevin de St-Geertruidenberg, 1416 : une croix latine, soutenue par un petit chevron, accostée de deux étoiles (N.-D., Anvers, *Chap., caps. rer. extraord.*) (Pl. 7, fig. 166).

— Barthélemy *Gerarts*, échevin de Saint-Trond, 1436, 33, 60, 1, 9 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une merlette. T. : un ange (S.-T., c. 6 et 9).

— Michel *Gheerds*, échevin de Malines, 1447, 33 : quatre pattes d'ours, réunies en sautoir, les 3^e et 4^e renversées, accompagnées au point du chef d'une étoile. L. 1447 : *S scabinatus Machielis Gheerds* (Ibid., c. 13, et Mal.).

— *Harper Gherijtsz*, échevin de Rotterdam, 1456 : une fasce vivrée, surmontée à d. d'une étoile, S. s. : un aigle (U.).

— *Josse Gheeraerts*, échevin d'Eecloo, 1468 : un triangle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82-83).

— *Willem, filiius Gheeraerds*, échevin de Saftingen, 1470 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) quartefeilles. L. : *S Willē Scheep* (Ibid., l. 51-2).

— *Adrien Gheerds*, et *Gheerts*, échevin d'Anvers, 1481, 2 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé d'un lévrier passant. S. s. : un griffon accroupi (114 lettres scab. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— *Luc Gheeraert* tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1502 : deux mouchetures d'hermine en chef et une étoile et un cœur en pointe. T. d. : un h. sauv. (Fiefs, c. 887, N°s 151-201) (Pl. 7, fig. 167).

— *Maes Geritz*, échevin de Hedel (Gueldre), 1513 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (*Geld.*, liasse : « *na 1600* »).

— François *Gheerts*, échevin de Tirlemont, 1519 : trois oiseaux contournés. L. : *S Francisci G the (Heijlissen)* (voir **Gérard**).

Gheerboud, voir **Gherbout**.

Gheerems (Balthasar), tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1539, 60 : six (3, 2, 1)

étoiles. L. : *S Baltasari . . . er . . .* (Elseghem et C. C. B., c. 47).

Au bord supérieur de l'écu, on aperçoit une bordure dentée. Le sceau est mal gravé.

Geerincx (Jean), aussi : *Ghe[e]rincx*, échevin de Saint-Trond, qualifié, parfois, *maître*, 1476, 81, 3 : deux glaives, les pointes en bas, passés en sautoir, accompagnés en pointe d'une rose (S.-T., c. 6, 8, 9) (voir **Tack**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ est de gueules; les glaives sont d'argent, garnis d'or, et la rose est d'argent.

— Augustin *Gherinx*, écoutète et échevin du damoiseau Rasse de Gujgoven, dans sa sgrie de Gorssum, 1501 : même écu (Ibid. et c. 14).

— Augustin *Gherinx*, maître de la cour de Val-Sainte-Lucie, hors Saint-Trond, à *Wilre* (Wilderen), 1529 : même écu. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Augustin Gherin*. (Abb. d'Orient, c. 3, A. G. B.).

— (Jérôme), échevin de Saint-Trond, 1512, 9 : même écu, mais trois roses, 2 en chef, 1 en pointe. C. : une tête et col d'animal (chien ?) (Ibid., c. 11).

— Jérôme *Gheerincx*, échevin de l'église Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour de Zepperen, 1588 : même écu, une seule rose, en pointe. C. : une tête et col de chien braque, colleté. L. : *S Ieronimi Gherinx scabi Sci Trvdon* (Ibid., c. 13).

GHEERLINGHE, voir **DIFFERDANGE**.

G[h]eerlof, voir **Gerlof**.

Gheerlac (*Godefridus dictus*), échevin de Louvain, 1361 : trois roses; au chef chargé de trois pals. L. : *✠ S' Godefridi Gherlac scabi lov* (S.-G.).

GHEERSDALE, Jacques van *Gheesdale*, tuteur de son fils Jacques, qui tient, du damoiseau Adrien van Rokeghem, sgr. de ter Donct, etc., un fief, du chef de sa sgrie de ter Ruwen, 1512 : une rose en chef à d. et deux merlettes, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnées en cœur d'une étoile (Els.).

— (Pierre van), père de *Hanneken*, qui, par la mort de sa mère, d^{lle} Catherine Losscharts, dite Lettweverex, tient, d'Adrien de Gavere, chev., sgr. de Masnuy-Saint-Pierre, etc., un fief relevant de la sgrie de ten Doorne et sis à Elseghem, 1536 : deux merlettes en chef. Le bas et le G. sont cassés (Els.) (voir **Werniers**).

Gheerts, voir **Geeraert[s]**.

Geertzin (*Emerich van*), chev., sc. un acte de Godefroid Mohr van Elsig, 1351 : un senestrochère (non mouvant), paré d'une large manche, tenant une bague. L. : *✠ S Americi militis d' Bvdisheyn* (Büdesheim) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 541).

Comp. les armes d'*Elsig* (Mohr van).

Geest, Guillaume van der *Gheest*, drossard de Henri de Boutersem et de sa femme Marie, sgr. et dame de Berg-op-Zoom et de *Wezel*, 1369 : trois (2, 1) flanchis et en cœur un mont (?) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III) (voir **Bruyère**).

— (Jean van der), échevin de Bierre, 1635 : un rencontre de cerf. C. : deux pattes de cerf, en chevron renversé (Mal.).

Gheete (Adrien van der), et *Gheet*, *Gheijt*, échevin de Saint-Trond, 1519, 33, 42, 58, 9 : trois paires de ciseaux, ouvertes, les pointes en haut. T. : un ange. Le sceau porte : *de Jacca* (Jauche) (S.-T., c. 11, 12, et Ord.) (voir **Gheijt**, **Gheten**, **Jauche**).

D'après l'armorial de Saint-Trond, van der *Geeten* portait : de sinople au chevron de . . . , accompagné de trois paires de ciseaux, ouvertes, de . . . , les pointes en haut.

GEETSEM (Guillaume van), figure parmi les conseillers et *amptude* du duc de Bourgogne, 1397 : trois chèvres passantes. L'écu suspendu au col d'une chèvre, posée à s. de l'écu. L. : *S Guilhmi de Geetsem* (B.).

Gheeus (Laurent), échevin d'Eecloo, 1466 : un sautoir, accompagné en chef de . . . et en pointe d'une étoile (*Sainte-Agnès*).

Geffen (Jacques van), échevin de Bois-le-Duc, 1434 : trois quartefeuilles (S.-T., c. 6).

Gheijlaert, voir **Deijnze**, **Woelmont**.

Walterus Gheijlaert dictus Loenjs, filius quondam Henrici dicti Gheijlaert, pour lui et pour sa sœur, Catherine Gheijlaerts, dite Loenjs, cède, le 31 août 1429, un *domistadium*, à Bruxelles, *in vico dicto teleijnsteen streeken*, *inter bona Willemi Loenjs dicti van Coudenberge*, etc. (B.).

Geilenkirchen, *Theodericus de Geilinkirchin*, miles, arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 : trois (!) pals et une fasce broché. (Duss., *Jul.-Berg*, N° 73).

— *Rutgerus*, miles de *Geylenkirghen*, sc. des actes de *Renardus Roysch de Hoynghe* et de *Harperus Mule de Lovinbergh*. 1323 : même écu. L. : *✠ S' Rutgeri de Geylekirken milit* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 283 et 293).

— Jean van *Geillekirchen* reçoit, du burgrave de Dalhem, 40 mout., pour un cheval perdu à Basweiler, 1376 : deux poissons (?), passés en sautoir (tout aplatis) (B.).

HEMERICOURT cite : « *Monss. Johan de Geillekercke . . . manant a Treit* » (Maestricht) et : « *Johan de Gheylenkerke le joene*, » père de quatre filles, dont les trois aînées « ont petitement useit de conseilhe de leurs amis . . . » L'édition de SALBRAY leur attribue : d'argent à quatre pals d'azur et à la fasce de gueules bréché.

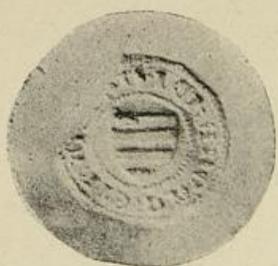


Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLIX.

Fig. 1. Jean van Mersch

Fig. 2. Arnould de Morialsart, chevalier

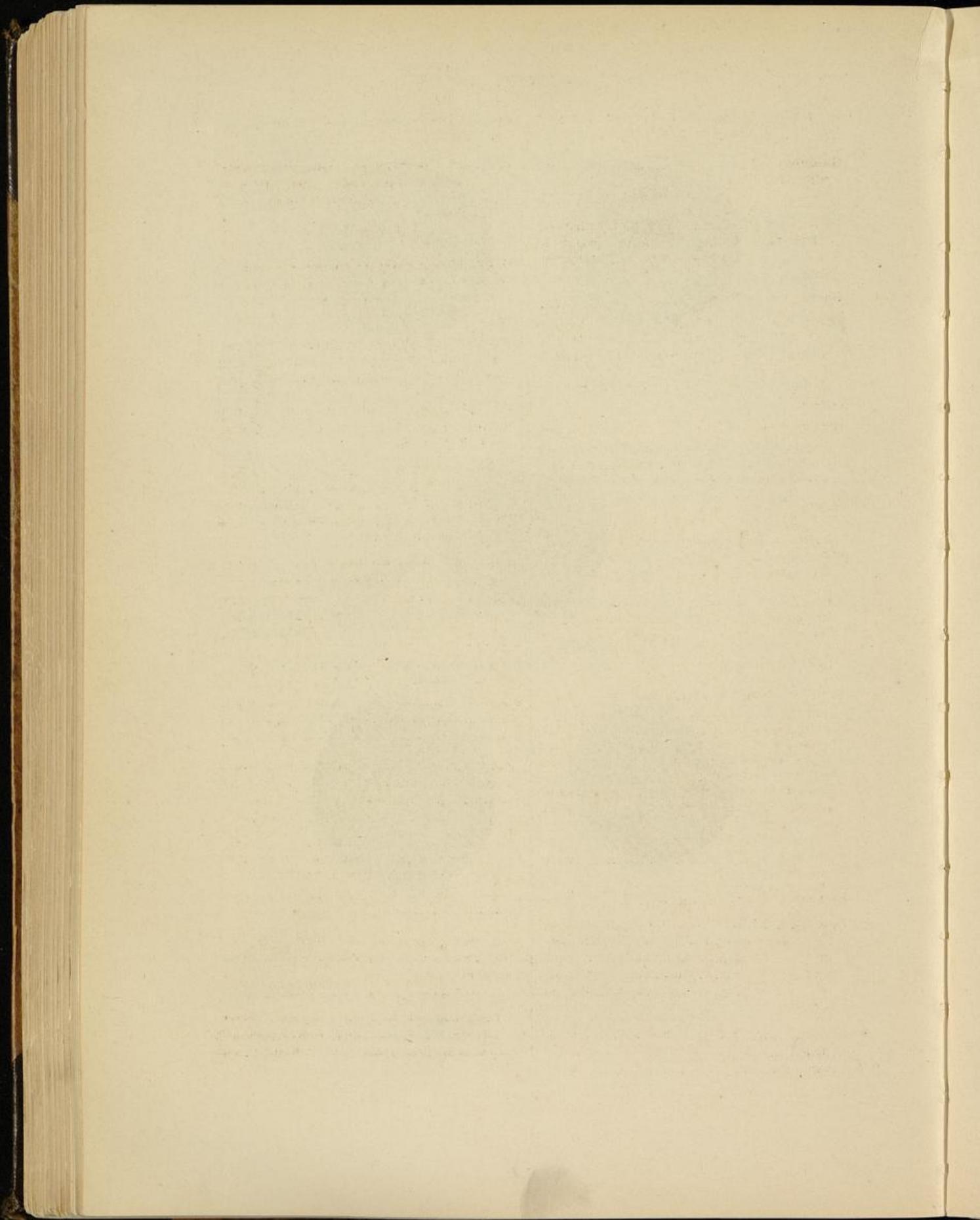
Fig. 3. Guillaume van der Motten

Fig. 4. Rycwyn de Müllenheim

Fig. 5. Sceijvaert van Musschenbroek, chevalier

Combattant,
tous, à Basweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



tandis que **GELRE** donne aux *Geylenkirke*, hommes de l'« évêque » de Cologne : d'argent à trois pals d'azur et à la fasce de gueules, broch.

Gheijmaer (Jean), échevin de Léau, 1376 : d'hermine, au chef denché, chargé à d. de . . . L. : . . . his *Geymar* s (Abb. d'Orient, A. G. B.).

— (*Robinus*), même qualité, 1417 (n. st.) : d'hermine à trois piles, celle du milieu chargée d'une étoile. L. : *eymar scab* (Abb. d'Op-linter, A. G. B.).

Geys, voir **Opheim**.

Gheijs (Gaspard), h. de fief de la châtellenie de Courtraï, 1531 : un chevron, accompagné de trois molettes, celle de la pointe surmontant un croissant. T. : un ange. L. : *S Iasp* *Ghoys* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 61) (voir **Ghijs**, **HERTBOSCHE**).

GEYBUSSCHE (*Roilman vamme*) sc. un acte de Henri de Moers, 1423 : sept (4, 3) losanges (non accolés). C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Rolman va Geisbus* (Duss., *Orange-Moers*, N° 59).

Geysen (Jean-Bapt.), curé d'Altzingen, *Bezirk* d'Hesperingen et Mersch, diocèse de Trèves, 1788 (écu ovale) : un mouton passant, sur une terrasse, tenant du museau un trèfle. C. : un vol (cachet) (C. C. B., reg. 46580).

Gheijt (Nicolas van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 212 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : *★ S Cl . . s de . . . c ivre* (?) (B.) (voir **Gheete**).

Geijter. Clément de *Gheijtre*, 1436, 9, 42, 4, 7 : trois têtes de chèvre ; écus. en cœur à six (3, 2, 1) croissants. C. : une tête barbue. Le cq. accosté des lettres g et m. L. : *S Clement de Ghe . tre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

— Jacques de *Gheijtre*, 1459 (n. st.) : trois têtes de chèvre ; écus. en cœur plain, au chef plain. Même C. T. d. : une d^{lle}. L. : *S de Gheytre* (Ibid., l. 67-68).

Ces deux personnages scellent des quittances relatives à une rente sur la sg^{te} de Crujibeke.

Geldenaken, voir **Jodoigne**.

Geldrop. Jean van *Gheldorp*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 510 mout., 1374 ; sc. pour Jean, le bâtard de *Gheldorp*, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 130 mout., 1374 : un chevron. L. : *✠ S Iohis dni de Geldorp militis* (B.).

— (*Rutgerus* de), échevin de Bois-le-Duc, 1433 : un chevron, accompagné en pointe d'un ours passant (S.-T., c. 6 et 8).

Geldrop (Philippe, sgr. de), 1447 : un chevron. C. : un vol (Helmond).

Geldulphi (*Henricus, filius*), 1283 ; *filius quondam Geldulphi*, échevin de Bruxelles, 1299, 1300, 1, 8 : trois roses. L. : *✠ S Heinrici filii Geldulphi* (E. G., l. 337, et Brux.).

Geleins, voir **Boëyé**.

GHELIN (Ghlin?) (Antoine de), *chairrier* de Namur, échevin du monastère de Géronsart, dans sa cour à Erpent, 1529 : trois têtes de bélier. C. : une tête et col de bélier (Mélanges, c. 156) (voir **Ghlin**).

Gelinden. Sire Robert van *Ghelinden* scelle pour Herman van *Here*, qui reçoit, du Brabant, 16 vieux écus, acompte sur une indemnité pour ses services (dans la guerre contre le comte de Flandre), 1357, 11 juillet : un lion cour., l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : *✠ S Roberti de Gelinven (!) milit'* (B., N° 1236).

— Arnould, le bâtard de *Ghelinden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraine ; i. t. : 100 mout., 1374 : un lion cour., un bâton broch. et une coquille en cœur, broch. sur le tout. L. : *✠ S Aert van Gelendē* (B.).

— Jean Bolle, bâtard de Gelinden, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraine ; i. t. : 38 mout., 1374 : un lion cour., une cotice broch. et une étoile à cinq rais en cœur, broch. sur le tout. L. : *✠ S Ian Bolle* (B.) (voir **NECKERTINGHEN**).

Dans la chartre, il figure sans prénom : *Bolle de bastaert van Ghelinden*.

Gellick. André van *Gelke*, échevin de la cour de *Lenculen* (près de Maestricht), 1432 : plain ; au chef chargé de deux roses. L. : *S Andries van Gelck* (B.).

Ghellinck (1). *Der* (2) *Claus Gajlinc*, h. de Rasse de Liedekerke, sire de Boulaere, 1297 (n. st.) : trois chevrons (Els.) (voir **Hac**).

(1) Je réunis, au nom de Ghellinck, des personnages appelés *Gajlinc* et *Gheylinc*[k], mais je n'entends nullement affirmer qu'ils appartiennent, tous ou en partie, à la famille de Ghellinck, bien que ce soit probable.

(2) *Ler*, contraction de « de heer » = sire.

— Jean *Gajlinc*, h. du même, 1297 (n. st.) : trois chevrons et un lambel broch. (Ibid.).

— Gérard *Gajlinc*, même qualité, 1297 (n. st.) : fort endommagé ; on ne voit plus qu'un petit chevron, en pointe (Ibid.).

Les trois personnages cités scellent le même acte.

— Jean *Gajlinc* (fils de feu Jean), bourgeois de Grammont, 1333 : une bande, chargée de trois chevrons (?) et accompagnée au canton s. de . . . (fruste et cassé) (Ibid.).

Ghellinck. Jean *Gheijlinc*, h. de fief de Simon Souwen, dans sa sgr^{ie} de ten Brouke, à Lierde-S^t-Martin, 1419 : une bande, chargée de trois chevrons et accompagnée au canton s. de . . . C. : deux cornes de chèvre, soutenant ensemble un éventail de sept plumes de coq. T. : deux d^{ies}. L. : *S Iohannis Gheilinch* (Ibid.).

— Jean *Gheijlinc* sc. pour Michel van der Donct (fils de Corneille), prêtre, qui tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1513 (n. st.) : un meuble sous forme d'un triangle, dont la base est broch. sur une tige verticale, potencée au bas (lutrin?). S. : un aigle, assis sur le coin s. supérieur de l'écu, fortement penché (Fiefs, N° 3473) (voir **Massemen**).

Comp. le blason de Jean *Haec* (1562).

GHELMEN (Henri van), échevin de Léau, 1590, 1618 : (d'or) à trois quartefeuilles (de gueules, boutonées d'or) ; au chef (d'argent) chargé d'un lion léopardé (de sable, lampassé de gueules), contourné (Ord.).

L'armorial ms. de S^t-Trond, d'après lequel j'ai rempli les émaux de ce blason, représente un lion léopardé passant à dextre.

Gheluwe. Godefroid van *Geluevel* reçoit un paiement du receveur de Limbourg, 1379 : un sautoir. L. : *S Godert van Geluwe* (B.).

— Gilles van *Gheluwe*, échevin du duc de Bourgogne, à *Roeselaere* (Roulers) *up de Hazelt*, 1425, 35 : une lettre **G**. L. : *Ghelew*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

Gembloux. *Colars de Gemblues*, bourgeois de Mons et bailli du chapitre de Sainte-Waudru, 1411 : trois merlettes (Mons, Sainte-Waudru, fonds de Hal).

Gemen. Herman van *Ghemen*, chev., sire d'*Aenolt* (Anholt), donne un acte en faveur du chapitre d'Emmerich, 1385 : une fasce, chargée de trois pals. L. : *S Hermani de Gemen militis* (Duss., *Emmerich*, N° 59).

— (Herman van), chev., sgr. d'Anholt, décl. avoir reçu, du duc de Gueldre, 500 vieux écus, *van sijnen wijmpel dat he mij bevalen hadde in der tijt dat he irst vur Gennep lach* ; 1386, *op sente Pouwels dach conversio* : même écu. L. : . . her Herman van Geme . . (Arnhem, *Rekenk.*, N° 609).

— Henri, sgr. de *Ghemene*, chev., sc. un acte de Guillaume de Juliers, duc de Gueldre, 1388 : même écu (Duss., *Col.*, N° 1418).

— Gossuin van *Ghemen*, dit van *Praistinck*, h. du comte de Clèves et de la Mark, 1414 : même écu. L. : *S Goswini de Ghemen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

Gemen. Jean, sgr. de *Ghemen*, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : même écu. C. : un vol. L. : *Sigl Ian Jonker te Gheme* (Arnhem, *Rekenk.*).

— Jean, sgr. de *Ghemen*, sc. un acte de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonck, et de sa femme, qui l'appellent leur cher beau-frère, 1439 ; devient, pour l'archevêque de Cologne, bailli d'*Oede* (Oedt), à charge d'administrer les château, bailliage et pays d'Oedt, 1441 : même écu. C. : un vol. L. : 1439 : *Sigillum Johan heer* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 549, et *Col.*, N° 938).

— Henri, sgr. de *Ghemen*, et Anne von Wevelinghofen, sa femme, ayant emprunté de l'argent sur leur engagère à *Berk* (Rheinberg) et *Lievendail*, promettent obéissance à l'archevêque de Cologne, quoique leur dite engagère ait été portée au nom des créanciers, 1462 : mêmes écu et C. (Duss., *Col.*, N° 1182) (voir **Pael**).

D'après **GELRE**, *die here van Ghemen*, h. de l'évêque de Munster, portait : d'or à la fasce de gueules, chargée de trois pals d'argent. Le ca. d'or. Capeline de sable. C. : un vol, coupé d'argent et de sable.

Gemert. Jean van *Gheemert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 632 mout., 1379 : trois coqs. L. : *Sigillum Iohannis mert* (B.).

— Henri van *Ghemert*, échevin de Heusden (Brab.), 1404, 7 : trois fers de moulin ; écu. en cœur à deux feuilles de tilleul, sans tiges, renversées, posées en chef (Mal.) (voir **Pelser**).

Une famille van Gemert porte trois de ces feuilles (2, 1).

— (*Geerloch* van), écuyer, caution de Gauthier van *Ghent*, 1418 : trois coqs. L. : *Sigi va Ghemert* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

Genappe (?). *Cholaert Jan Abrijs sone van Genapie*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon, i. t. : 150 mout., 1374 : de vair à trois pals ; au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S Colars Abris* (B.) (comp. le blason de **Hériamont**).

Ghenard, voir **Chenard**.

Gendringen, voir **Hennenberg**.

Genen soen, voir **Gheenen sone**.

Genly. *Fastreyt*, et *Fastreet van Genlle*, et de Genly, jadis prisonnier à Basweiler, sous Allemand, bâtard de Hainaut ; i. t. : 230 mout., 1374, 5, 6 : diapré à la bande échiquetée. L'écu entouré de quatre dragons, non ailés. L. : *S Fastret de Genli* (B.).

Gennep. *Henricus, dominus de Geneppe, miles*, se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 ; *Henricus, dominus de Ghenpia*, inféode au comte Adolphe de Berg des alleux *aput villam dictam Heyden . . . et apud villam dictam*

Ufel, 1288; écu pyriforme : un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. L. : 1286 : ✠ *Sigill' Henrici de Genepe* (Nam., N° 191, et Duss., *Jul-Berg*, N° 89).

Gennep. Marguerite, dame de Lienden, femme de Jean, sgr. de ce lieu, 1373 : parti ; au 1^{er}, une croix ; au 2^d, comme Henri, 1286. T. : deux h. sauv. assis. L'écu sommé d'un léopard. L. : *S' Margarete de Ghen . . . dn . . . e . e* (Duss., *Jul-Berg*, N° 894).

— (Jeanne, dame de), femme de Renaud, sire de Brederode, 1378 : deux écus accolés ; A, un lion et un lambel broch. ; écu. en cœur, broch. sur le tout, à un lion (!) ; B, parti ; au 1^{er}, comme Henri, 1286 ; au 2^d, trois plis (poissons) (Bot ?). T. : un ange. L'écu acosté de deux léopards lionnés assis, adossés et regardants (Duss., *Clèves-Mark*, N° 438) (voir **Brederode**, **Linden**, **Polanen**).

D'après **GELRE**, *die here van Gennip*, h. du duc de Gueldre, portait : d'or au sautoir, cantonné de quatre forces (!) renversées, le tout de gueules. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un huchet d'argent, enroulé de gueules, virolé et bouclé d'or, muni à d. c.-à-d. à sa partie inférieure d'une crête de sable, posé en pal.

Ghens. Jean *Giens*, h. de fief du bourg de Bruges, 1517, 24 : trois piles, accompagnées en pointe d'un croissant. T. s. : un h. d'armes agenouillé. L. : *S Ian Ghens* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 46).

Gent. Gauthier van *Ghent*, chev., échevin du Franc de Bruges, 1292 : un chevron (*Oost-Ecclou*).

— Henri van *Ghent*, chef-homme du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : une croix nillée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais et dans chacun de trois autres cantons d'une rose. L. : ✠ *S' Henri de Gant lostelier* (Fl.) (voir **Handzaeme**).

— *Henri die (le) Ghent*, h. de fief du comte de Flandre, 1330, 5 : un canard (Fl.).

— Gauthier van *Ghent*, chev., h. de fief dudit comte, 1331 : un chevron (Fl.).

— *Johannes dictus van Ghent, censualis seu mansionarius* de l'abbaye de St-Bernard (-sur-l'Escaut), de l'ordre de Cîteaux, 1344 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : ✠ *S' Iohannis dci de Gandago* (sic) (N.).

L'acte a trait à un bien à Nijlen.

— Guillaume van *Ghent*, chev., se. un acte du comte de Clèves, 1348 : une fasce frettée. L. : . . . *Wil . . . mi d Ghienc (!) mi . . .* (Duss., *Jul-Berg*, N° 509).

Voici, d'après **GELRE**, le blason de *her Willem van Ghent*, h. du duc de Gueldre : d'argent à la fasce de gueules, frettée d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un lévrier d'argent, langué de gueules, en arrêt.

Gent. Jean van *Ghent* a assisté, jadis, à la renonciation d'Elisabeth de Clèves, à tous les biens d'Adolphe, comte de Clèves, avant son mariage avec Renaud de Fauquemont, 1393 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé de . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 370).

— Nicolas de *Gand* décl. avoir obtenu, du duc de Bourgogne, la rémission d'une amende de 60 livres parisis, à laquelle il avait été condamné pour avoir enlevé plusieurs meubles et *cateux*, à lui appartenant, saisis par l'écoutète de Courtrai, 1407 : un chevron, chargé d'une coquille (?) et accompagné de trois étoiles. S. : deux aigles. L. : *S Clais va . . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 33-36).

— Guillaume de *Gand*, sgr. de Meerwijk, chev., écoutète de Bois-le-Duc, 1416 ; caution de Gauthier van *Ghent*, 1418 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier en arrêt. S. d. : un lion accroupi, coiff. du cq. cimé comme ci-dessus. L. : *S Wilhelmi de Ghent milit' dns de Merwiic* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770, et B.).

— Gauthier van *Ghent*, fermier des tonlieux du duc de Clèves, 1418 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier. L. : *Sigillu Wolteri de Ghent* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

— Jean van *Ghend*, bailli d'Oudenbourg, 1430 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une rose. C. : deux têtes et cols de cygne, entrelacés. L. : *S Ian van Ghent* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 157) (comp. les armes de **Bonem**).

— *Vrou Gerit van Herlar van Ghent* et son fils, Guillaume van *Ghent*, doivent à Bertold van *Ghent*, sgr. de Loenen, 298 couronnes, 1437 ; la mère : parti ; au 1^{er}, une fasce frettée ; au 2^d, une fasce bretessée et contre-bretessée (**Herlaer**) ; le fils : une fasce frettée (*Geld.*).

— Martin de *Gheent*, clerc du *sang*, en la ville de Gand, 1440, 1, 2, 3 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée ; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**). C. : un lion iss. entre un vol. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. S. s. : un léopard lionné. L. : *S Martini de Gheent* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 113).

— Guillaume van *Gen[d]t*, et *Gheijnt*, échevin de Heusden (Brab.), 1470, 80, 1508 : une roue, accompagnée en chef à d. d'un flanchis (Mal.).

— Corneille de *Ghe[en]t*, mari de Catherine van der *Mote* (Motte) (fille de Gilles), qui tient, du damoiseau Adrien van Rokegem, du chef de sa sgr^{ie} de ter Ruwen, un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1502 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée (**Gen**) ; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**). Cq. cour. C. : une plume de paon entre deux têtes et cols de cygne, adossés (Els.).

Gent (Bertold van), sgr. de Loenen, bailli d'Overbetuwe, 1503 : une fasce frettée (*Geld.*).

— Henri van *Gendt*, sgr. de Gent, chambellan héréditaire de la principauté (1) de Gueldre, bailli, juge et dijkgrave d'Overbetuwe, 1534 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis. T. s. : une d^{lle} (*Geld.*).

— *Joncheere Phelips de Gheendt*, bourgmestre du roi, au métier de Bouchaute, 1560 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : . . . L. : *S Phl G . e . n . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 33-37).

— Henri van *Genth*, témoin au contrat de mariage de son frère (voir **Rossum**), 1563 : une fasce frettée. L. : ✠ *S Henrick van Gent* (S.-G.).

— Guillaume van *Ghendt*, sgr. de *Loijnen*, et Marguerite Leij, sa femme, vendent un bien à Herveld, 1565 : deux burelles vivrées entrelacées. C : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis (*Ibid.*).

Brisure ? Ou bien le graveur aurait-il simplement oublié la fasce ? Les deux burelles vivrées, posées sur une fasce, représenteraient, en effet, une fasce frettée Comp. le blason du fils, ci-dessous.

— *Bartholt van Ghendt*, emphytéote et *gerichtsman* en Overbetuwe, fils de Guillaume, sgr. de Loenen, et de Marg. Leij, 1565 : une fasce frettée. C. : comme son père (*Ibid.*) (voir **Gand, Leij, Vilain, VOERENSTEREN**).

Gentil (Claude), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Enghien, 1579 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois coquilles. C. cassé (Enghien).

George (Albert), h. de fief du Hainaut, 1609 : parti ; au 1^{er}, un pal de trois losanges ; au 2^d, une marque de marchand-monogramme, formée d'une sorte de 4, la traverse terminée à s. en croixette potencée, un G broch. sur la tige verticale dudit 4, laquelle tige est soutenue d'un A, sommé d'une tige horizontale potencée. C. : une tête et col de dragon. L. : *S Albert George filz* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Gérard, *Gerardus* (sans nom de famille), échevin de Tongres, 1283 : de vair, à la fasce, chargée de trois coquilles (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 22).

— *Johans Gerar*, alleutier de la « ville » de Jandrainle-Grand, 1471 : trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais et surmontés d'un lambel. L. : *Iehan Gera.* (S.-G.).

— *Jehan Gerart*, échevin de la franche ville de Jauche, 1508 : une rose à six feuilles et une massue renversée (ou un battant de cloche ?), accostées. L. : . . *Iehan Gerart* (M. Vammerus) (voir **Geeraert[s]**).

Gerbehaye (Ernest de), à Haversin, décl. tenir, du roi de France, « certains héritages », à Verenne (prévôté de Marche), et relevant du comté de Laroche, etc., 1683 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^r, un lion ; aux 2^e et 3^e, indistincts (de vair, d'hermine, ou un semé de billettes ?). C. indistinct (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713c).

Gherbode (Jean) donne une quittance au bailli de la Salle d'Ypres, 1394, 1404 : une triangle vivrée, accompagnée de trois têtes d'aigle. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189, 190).

— (Pierre), bailli de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1399, 1400, 1, 4 : même écu. C. : une aigle iss. L. : *S Pieter Gherbode* (*Ibid.*, l. 78-9 ; 80-1).

Ce sont bien des têtes d'aigle, et non des têtes de griffon.

Gherbout, Alard *Ghe[er]boud*, concierge de l'hôtel du duc de Bourgogne, en sa ville de Bruges, 1396, 8, 9, 1401, 5, 6 : un chevron, chargé de trois roses. L. : *S' Alaert Gherboot* (*Ibid.*, l. 38 et 401).

Gerbrantsz (*Cornelis*), échevin de Rotterdam, 1440 : une marque de marchand (U.) (Fig. XX).

Gerelmi (*Johannes, filius quondam*), 1265 ; *filius Gerelmi*, 1272, 97, échevin de Bruxelles : dans le champ du sceau, un lion, accompagné de trois roses, 1 à d. en pointe, 2 à s., 1 au flanc, 1 en pointe. L., 1292-7 : ✠ *S' Iohis filii Gerelmi* (Brux.) (voir **Gheerems**).

Et non : *Gerelini*.

Gerimal (Catherine), fille de Renier et femme de Jean Geude, tient de mgr. de Beersel, du chef de sa sgrie de Braine-l'Alleud, un fief *illeg*, 1470 : plain ; au chef chargé de deux roses (Av. et dén., N° 576).

La légende est cassée. Je suis tenté de voir dans ces armoiries celles de Geude, et non pas l'écu de Gerimal. Comp. **Gheude**.

Gerimaux (Renier), alleutier du duc de Bourgogne, 1465 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (C. C. B., c. 36).

Gherin[c]x, voir **Gheerincx**.

Gherijts, voir **Geeraert[s]**.

Gherlac, voir **Gheerlac**.

Gerlache, voir **Anthises**.

Gerlande (Jean van den), conseiller du duc de Bourgogne, 1406, à Audenarde : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, au lambel broch. C. cassé. L. : . . *an van de Gerlande* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

Gerlof, *Jean Gherloof*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1341 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : . . *han Ghe* (*Nam.*, N° 652).

Gerlof. Jean *Gheerlof*, jadis prisonnier à Bâsweller sous le sire de *Gruuthuise*; i. t. : 884 mout., 1374 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. L. : ✠ S *Ian Gherlof* (B.).

— Jean *Gherlof*, échevin de L'Ecluse, 1406 : même écu, mais le chevron coté de deux filets en chevron. C. : . . . (tête barbue?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

Germain, voir **Middelborch**.

Germea, voir **Hannut**.

Germes. Baudouin de *Giermes*, et *Germes*, h. de fief du Hainaut, 1366, 8 : trois coquilles, surmontées d'un lambel. L. : *ns de Gie* (Mons, Abb. d'Épinlieu et Sainte-Waudru, c. Q., l. *Quévy*).

GERMINE, voir **Revigny**.

Germijs (Hubert), abbé et sgr. de Saint-Trond, 1620, 34 : dans le bas du sceau, ogival, fort endommagé, un écu à la croix alésée, les bras découpés aux extrémités en forme de cœur, chargée d'un cœur en abîme; 1630 : type armorial, même écu, posé sur une crosse et sommé à d. d'une mitre (S-T., c. 14) (Pl. 7, fig. 168).

Ghernaïj (Gilles), tuteur de Jeannette Roegiers (fille de Josse), reçoit une rente sur la sgr^{ie} de Crujibeke, 1418 : une bande, accompagnée au canton s. d'une anille et à d. de trois trèfles, côtoyant le bord de l'écu. L. : *S Gillis Grinaï* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66).

— Gilles *Ghernaïj*, tuteur de Jeannette Roegers (Roegiers) (fille de Josse), reçoit une rente sur la sgr^{ie} de Crujibeke, 1420, 3 : une anille en cœur, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L. : *S Gi* *Ghernaï* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

Gerner. Albert van *Gherner* et Thierry, son frère, ont vendu au duc de Gueldre une serve et ses six enfants, 1382; Albert : un gonfanon. Thierry : même écu, brisé en pointe d'une étoile. L. : . . . *Dirk* (Aruhem, *Rekenk.*, N° 395).

Gernoet (*Johannes*), *vir discretus*, échevin de Saint-Trond, 1326 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion cour.; aux 2^e et 3^e, cinq besants, ou tourteaux (S-T., c. 3^{bis}) (Comp. les armes de **Biest**).

Gherolf. Jan, *filius Gherolfs*, h. de fief du comte de Flandre, 1322 : une croix millée, accompagnée au canton d'un oiseau. L. : ✠ S I f Gherolfs (Fl., N° 1394).

Il semble y avoir encore un oiseau au 2^e canton. Les cantons inférieurs sont plains.

— (Jacques), échevin du métier d'Assenede, 1361 : dans le champ du sceau, une coquille (Saint-Bavon, fonds *van Lokeren*).

Gherolf. Clais Gheerolf, échevin du métier de Hulst, 1409 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *Gherol* . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— Daniel *Gheerolf*, h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1460 : deux bandes, chargées, chacune, de trois billettes vidées, et accompagnées au canton s. d'un écus. un peu fruste (une fasce et un lion iss., ou un lion entier?). C. : une tête et col de cheval bridé. T. d. : une d^{lle}. coiffée d'un bonnet pointu (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44) (voir **Henricx**).

GEROLTZECKE. Volmar, sire de *Groltzecke*, décl. n'avoir plus rien à réclamer au duc de Luxembourg, du chef de ses dommages, 1382 : un lion cour., à la queue fourchée, et un semé de billettes. L. : ✠ S *Volmari de Geroltzecke* (Lux., c. III, l. X. N° 18).

Gherot, voir **Bosch**.

Gersie, voir **Péronnes**.

Gersmeutere (André van den), tenancier juré de la Chambre des tonlieux à Bruxelles, 1633, 4, 6 : parti; au 1^{er}, une fleur de lis (complète); au 2^d, un cygne. C. : une fleur de lis. L. : *Andries van den Gersmvetter* (C. C. B., c. 47, 48).

GERSTORP, voir **Berk**.

Gervais (Antoine), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1449 : un chêne englanté. L. : *S Athoe Giervais* (Tournai, Chartreux, c. X).

Gerwen (Gérard van) (fils de Mathieu), échevin de Heusden (Brab.), 1539 : un fascé; au franc-canton chargé d'un fer de moulin (Mal.).

— Jean van *Gherwen*, échevin de Rotterdam, 1668 : même écu. C. cassé (U.).

Gheselle (Jean de), échevin du roi d'Angleterre, dans la sgr^{ie} d'Harlebeke (*van butten*) (Flandre), 1537 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile, à s. de . . . (indistinct) et en pointe d'un croissant. L. : *S I de Gheselle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

Gestel. Willelmus de Ghestelle, *armiger*, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis, bellicosis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 16 août 1338 : trois pals et un lambel à quatre pendans broch. L. : ✠ S^{f} *Willemi dic de Gestele* (B., N° 452).

Et non : de *Chastelle*.

Gestel. Francon van *Ghestelle* et Arnould van *Ose[n]* (*1^o loco*) reçoivent, du duc et de la duchesse du Brabant, pour eux-mêmes et leurs compagnons, 246 vieux écus qui leur revenaient, pour chevaux usés et d'autres pertes, subies dans la guerre de Flandre: *voer Assche, voer Bruessele ende anderswaer; 8 janvier 1359* (n. st.): trois lions, au lambel broch. L.: ✠ *S' Frankonis de Gestel* (B., N° 1693).

— Jean van *Ghestel*, échevin de Bois-le-Duc, 1393 : trois coqs (Helmond) (comp. **Gemert**).

— Guillaume van *Ghestele*, échevin de Malines, 1419, 21, 3, 7, 8, 32, 7 : trois pals. L.: ✠ *S' Willem van Ghestele* (Mal.).

— Arnould van *Ghestel*, prêtre et chapelain de Saint-Pierre, à Anderlecht, tenancier de Henri Tsmeijs, dit van *Bolenbeke*, 1423 : parti ; au 1^{er}, une tour, munie d'une tourelle crénelée ; au 2^d, deux hures de sanglier, rangées en pal. L.: ✠ *S' Aert van Ghestele p* (Brux.).

— (Pierre van), échevin de Bois-le-Duc, 1614 : trois lions (Helmond).

Gestelen (Arnould et Everard van), fils de feu Jean et d'Idé van *Heese* (Heeze), 1393 ; Arnould : une fleur de lis, accompagnée de quatre piles et de deux pointes, toutes flamboyantes. Everard : une fleur de lis, sommée à d. d'une croisette et surmontée d'un lambel à quatre pendants (Duss., *Clèves-Mark*, N° 562).

— (*Harman van*) donne à Hermanna van Heerde l'usufruit d'un fief, à Didam, dont il avait investi son mari, Corneille van *Delen* (Deelen), 1542 : une fleur de lis (*Geld.*).

Gesves. *Jehans de Geves*, échevin du Feix, 1344 : une bande, chargée de trois coquilles et accostée de deux roses. L.: . . . *Johan de . . .* (Nam., N° 697).

— Daniel van *Gevis*, ci-devant combattant sous Wenceslas, dans la guerre de Flandre, reçoit, de ce chef, un acompte de 34 vieux écus, 28 juillet 1357 : une croix, cantonnée de douze croisettes poténées, au pied fiché ; écus, en cœur à la fasce de cinq fusées. L.: ✠ *S' Danae de Geeve* (B., N° 1298).

— Henri van *Jeve* reçoit, du Brabant, du chef de feu sire Jean van *Goule* (Goesnes), son beau-père (*zweer*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, un acompte sur une i. t. de 960 mout., *alse sijn naeste oer ende erfghename van mijns wijfs wegghen, sijnre dochter*, 1374 : même écu, mais les croisettes pattées, sans l'écuss, en cœur et brisé d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L.: ✠ *S' Henri de Geeve* (B.).

Gesves. *Juliane de Geve*, aussi de *Javenes*, veuve d'Evrard de *Boulant*, écuyer, reçoit, du Brabant, une pension de 100 livres tournois, sur Binche, 1374, 6, 8 : parti ; au 1^{er}, une fasce de trois (!) fusées, surmontée de deux merlettes ; au 2^d, une croix, cantonnée de vingt croisettes. L.: ✠ *S' Damoiselle Julian (!) de Jeve* (B.).

Voir HEMRICOURT, *passim*, et, plus haut, au nom de Bolland.

— Noble homme messires *Willeame, sires de Géyves*, h. du comte de Namur, 1384 : une croix, un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, et un lambel broch., le 3^e pendant chargé de . . . (Nam., N° 1168).

— *Jehan de Geyves, fil messire Daneal de Geyves, seigneur de Gounes* (Goesnes), feudataire du comte de Namur, 1420 : une croix, cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché, et un lambel broch. (Ibid., N° 1349) (voir **Goesnes, Wari-soulx**).

Gheten (Denis van der), échevin de Léau, 1493 : parti ; au 1^{er}, une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette ; au 2^d, plain, au chef émanché, chargé à d. d'une étoile. L.: *S' Dyonisy de . . . scabi lewen* (*Heijl.*).

Gheude (Renier), h. de fief d'Enghien, 1500 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L.: . . . *Renier Ghe . . .* (Abb. de W.-B., c. 4008) (voir **Gerimal**).

Ghevaert, voir **Pauwels**.

GEVER (Guillaume van), échevin de Heusden (Brab.), 1489 : une roue, surmontée à d. de . . . (Mal.).

Gevere (Jean), échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau, une poule essorante (Els.).

Ghibbin (Pierre), h. du comte de Flandre, au métier de Furnes, 1396 : un échiqueté ; au chef . . . (fruste) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 88).

GIBECOURT (*Joffrois de*), écuyer, fait une déclaration, devant les officiaux de la cour de Verdun : il est père de d^{lle} Nicole, femme de Rogier de *Balercourt*, écuyer, laquelle « *fuit veve et dame de Ley* », étant tutrice de ses enfants : *Jehan, Joffroy, Othenin, Jacommin, Jehanne* et Marguerite, et qui tient, de Wenceslas, duc de Luxembourg, *la maison de Balercourt* (au dos de la charte : *de castro de Bellecourt*), 1353 : une fasce, surmontée de trois fermaux ronds (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 1).

— *Jehans dis li camus*, frère dudit *Joffrois de Gibecourt*, 1355 : petit sceau octogone ; même écu, la fasce chargée à d. d'un lion léopardé. L.: *S' Jehans de Gilbecort* (!) (Ibid.).

Gibecq. Jean de *Gibecque*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1515 : une arbalète, accompagnée de trois merlettes rangées en chef. T. : un ange (Mons, S^{te}-Waudru. c. Q, l. *Quévy*, 41-50) (voir **Ardembourg**).

Ghijben, voir **Bronkhorst**.

Gibons, voir **Buisseret**.

Giens, voir **Ghens**.

Ghyer (Arnould de), curé de Haaften (voir **Duijst**), 1376 : trois vautours cour. (*Geld.*) (comp. les armes de **Duijst** et **Maurissen zoen**).

Giesendorf. Henri van *Gisendorp* sc. un acte de Hildebrant van *Berendorp* (Barendorf), qui a reçu, du chapitre Essen, pour 12 ans, *den hof to Cutsde*, au pays de Juliers, 1376 une fasce, surmontée de trois merlettes (Duss., *Essen*, N° 148).

Giessen. Josse van *Gijessen*, fils aîné de *Marij* van Brakell, Jossine van *Ghjessen*, sœur dudit, consentent à ce que Gisbert, fils puîné (*middelste soene*) de ladite *Marij*, reçoive les dîmes de Vuren, relevant de Waardenburg, etc. ; 1364 ; *Josse* : deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, rangées en pal, au milieu de l'écu. C. : deux poissons, renversés, posés en chevron renversé. Jossine et une de ses sœurs cadettes, non citée nommément dans l'acte : deux poissons adossés, accompagnés de neuf croisettes potencées (1), au pied fiché, rangées en pals (3, 3, 3). Ladite sœur porte sur son sceau : *Joffer Dierck v Ghiessie* (!) (*Geld.*)

— *Huges van Ghijessen*, témoin audit acte, 1564 : même écu que Jossine et Thierrette, mais les neuf croisettes *simples* (Ibid.).

GILBECOURT, voir **GIBECOURT**.

Gilbert (Jehan), h. de fief de Mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, etc., dans sa cour de Tubize, 1456 : un bâton vivré, accompagné au canton s. d'une étoile ; au fr.-q. chargé d'une croix ancrée. L. : *S Jehan Gillebiert* (Abb. de W.-B., c. 4007) (Pl. 7, fig. 169) (voir **Ghillebert**).

Gillefoirt, voir **Sainte-Livière**.

Gillard. *Jehans Ghillars*, h. de la comtesse de Hainaut, 1346, à Mons : un lion et un chevron abaissé, brochant, la cime chargée d'un écu. fruste. L. : .. *Jehan . . illars* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

— *Jehanne Gillarde* ; son sceau est employé, sans constatation d'emprunt, par Amaury le Herut, et van *Heruijt*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous Allemand, bâtard de Hainaut ; i. t. : 600 mout., 1374, 5 : même écu, mais la cime du chevron chargée d'une rose (?). L. : *S Jehanne Gillarde* (B.) (voir **Biertrans**, **Hannequart**).

Ghillebert (*Pierart*) reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1445 : une lure de sanglier, accompagnée en chef à d. d'une étoile. L. : *Seel* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 391) (voir **Gilbert**).

Gillemans (*Jehans*), citain de Liège, 1307 (n. st.) : dans le champ du sceau, un château. L. : *S Jehan li fis Gillekat* (B., N° 169).

— (*Giles*), citain illec, 1307 (n. st.) : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un filet brochant. L. : ... *Gilleman* .. (Ibid.).

Gilles, Gillis, Gilijs, etc. *Hughe Gillis Daens sone* et sa femme, Catherine van den *Wincle*, vendent à Jacques van *Bliagijes* une terre dans la paroisse de *Steelant* (Steenland) (Flandre), 1361 : une étoile ; au chef chargé de deux chevrons, l'un renversé, entrelacés, renfermant une coquille (Saint-Bavon) (Pl. 7, fig. 170).

— Nicolas *Gilijs*, jadis prisonnier à Bâweiler ; i. t. : 68 mout., 1374 : un fermail en losange ; au chef plain. L. : *S' Clais Gielis* * *soen* (B.).

— Guillaume *Gielijs van Nedervinde* (Neerwinden), jadis prisonnier illec ; i. t. : 130 mout., 1374 ; Guill. *Gielijs*, scelle une quittance pour son fils, Gauthier *Gielijs*, jadis prisonnier illec ; i. t. : 113 mout., 1374 : un chevron abaissé et un lambel broch. L. : *S Willem Ghil . s* (B.).

Les trois *Gilijs* et *Gielijs* qui assistèrent à la bataille de Bâweiler combattirent parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant.

— Jan *Gillijs Wouters zons zone*, sgr. en *Vrasenen* (Vracene), 1403 : un chevron, chargé de deux rameaux et accompagné de deux étoiles en chef et d'un rameau en pointe (Sainte-Agnès).

Ce blason rappelle celui des barons Gillès de Péllichy qui portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'azur au chevron, accompagné de trois glands, tigés et feuillés, le tout d'or ; aux 2^e et 3^e, de sinople à la fasce d'argent, accompagnée de trois roses d'or, tigées et feuillées de sable, les deux en chef affrontées.

— *Gilijs Gilijs* (!), échevin de la franchise de Landen, 1406 : un chevron et un lambel broch. L. : ... *el* *is scabini de La* ... (S.-G.).

— *Wouter Gillis*, prêtre, receveur de la prévôté de N.-D., à Bruges, 1419, 20, 4 : trois étoiles ; au chef chargé de trois roses. L. : *S Walleri f Gi . . . s presbitri* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 412, 391, 376).

— *Wolfart Gillis zoen*, échevin de Middelbourg (Zél.). 1450 : trois fascées ondées abaissées, surmontées d'un lambel. C. fruste (C. C. B., c. 463).

— *Cornelis Gillissone*, échevin de Saftingen, 1468 : un grand trèfle, attaché à un tronc d'arbre, mouvant

- de la pointe. L. : *S Cornelis Gielies sone* (C. C. B., Acquits de Lille, 51, 52).
- Gilles, Gillis, Gilijs**, etc. *Herman Gielis zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1480, 1504 : trois têtes de loup contournées, la 2^e surmontée d'une étoile. Sur un sceau de 1506, cette étoile semble faire défaut (Mal.).
- *Adriaen Gillis*, échevin de St-Annaland, 1494 : trois triangles ondes, abaissées, accompagnées en chef de trois pals retraités et en pointe d'une étoile. C. : trois pattes de lion. L. : *S Adriaen Gillis* (C. C. B., c. 465).
- Henri *Gilles*, bailli d'Enghien, établi par Henri, roi de Navarre, sgr. souverain de Béarn, etc., sgr. d'Enghien, 1574 : une fasce échiquetée, accompagnée en chef d'une étoile, accostée de deux roses et en pointe d'une étoile. C. cassé et fruste (Enghien) (voir **Coudenberg, Pleke**).
- Gillien** (Gilles), échevin de Furnes, 1397 : un chevron, accompagné de deux coquilles en chef et d'un poisson, posé en fasce, en pointe. L. : *S Gillys . illien* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).
- Gillon**. *Wouter Gilloen*, échevin d'Ypres, 1440 ; h. de fief de la Salle d'Ypres, 1446 : deux lions adossés (cassé et indistinct). C. : un léopard assis. S. : deux aigles. L. : *S Wouter Gilloen* (Ibid., l. 192-3).
- (Jean-Philippe le) tient, du Brabant, par la mort de son père, Jean-Philippe, un fief à Petit-Leez, 1754 : de gueules à deux lions adossés, les queues entrelacées. C. : un lion iss. (Av. et dén., N° 7358) (voir **Berghe, Halewijn, Leene**).
- La mayson surnomé GILLYON : de gueulle, à deux lyons adossez, les queues en sautoir, d'or, lampassé et armé d'asur* (COEN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).
- G[h]ilsen** (Jean), échevin de Saint-Trond, 1478, 90 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre coquilles. S. s. : un léopard lionné accroupi (S.-T., c. 9, et Ord.).
- D'après l'armorial de Saint-Trond, le champ est d'or, la croix de sable ; les coquilles sont de gueules.
- Jean *Ghilsen*, échevin du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour à Zeperen, 1569 : même écu (S.-T., c. 13).
- Gymnich**. *Dominus Winemarus de Gimenig, consanguineus* de Jean de Burtscheid, 1275 ; dit sceller de son propre sceau : type scutiforme ; une croix échancrée. L. : *S Wille Gvemigin* (!) (Ville de Cologne, N° 414).
- *Arnoldus de Gimnich, consanguineus* de Henri, sgr. de *Schinna*, 1285 : une croix engrêlée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).
- Gymnich**. *Arnoldus de Ghymmenic* tient de Godefroid, sire de Heinsberg et de Blankenberg, *curiam meam, silam in Boyde iuxta Nideghen* (Nideggen), 1307 : une croix échancrée. L. : . . *Arnoldi de Gimnich* (Ibid., N° 176).
- *Vir discretus Arnoldus de Ghymmenigh, miles*, témoin à l'acte dudit Arnould, 1307 : même écu. L. : *S' Ar de Giminig militis* (Ibid.).
- Sire Arnould *der Paffe van Gymnigh*, ami et parent d'Arnould, sire de Bachem, 1326 : une croix engrêlée. L. : . *igi . . . Arnard* (Ibid., N° 316 1/2).
- Arnould van *Gymmenich*, chev., reçoit, du Brabant, pour lui-même et ses compagnons, un acompte de 63 vieux écus sur son indemnité du chef de la guerre de Flandre, 1357, 24 avril : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur de trois boules. L. : *S' Arnoldi de Gimnich milit'* (B., N° 986).
- Pierre van *Gymmenich*, chev., arbitre entre l'archevêque de Trèves et le duc de Juliers, 1368 : même écu, brisé d'un lambel. L. : *S' Petri de Gimnich milit'* (Ibid., N° 815).
- Arnould van *Gemenych*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 1902 mout., 1374 : mêmes écu et C. qu'Arnould, 1337. L. : *S' Arnoldi de Gymnich* (B.).
- *Wenmaer van Ghemnich*, jadis prisonnier illec, dans la maisnie du duc Wenceslās ; i. t. : 3100 1/3 mout., 1374 : mêmes écu et C. L. : *S Wynmar de Gimnich* (B.).
- Thierry van *Gymmenich*, chev., et Jeanne van *Eynenberg*, sa femme, ont à réclamer à l'archevêque de Cologne, du chef de feu Henri *Voys van Lechnich*, jadis mari de ladite Jeanne, 4000 fl., pour laquelle somme il a engagé les château, ville et bailliage d'*Are*, dont Thierry a été nommé bailli, après que Gérard van *Eynenberg*, chev., l'avait été pendant quelque temps, du chef de sa dite parente. 1389 ; chev., conseiller et ami de l'archevêque, 1393 ; figure dans un acte avec sa dite femme, antérieurement mariée à Henri *Voys van Lechnich*, 1394 : une croix engrêlée et une bordure (Duss., *Col.*, Nos 1129, 1168 et 1175) (Pl. 7, fig. 171) (voir **Fuchs**).
- Guillaume *Beysel van Gymmenich*, et *Gymnich*, chev., ami et conseiller dudit archevêque, 1393 ; qualifié *uns lieven neven ind swaiger*, il sc. des actes desdits époux Thierry de *Gymnich* et Jeanne, 1394, et de l'archevêque, 1395 : une croix engrêlée et un lambel broch. Le sceau de 1393 sans timbre. C. 1394-5 : un chapeau de tournoi, sommé d'un canard,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

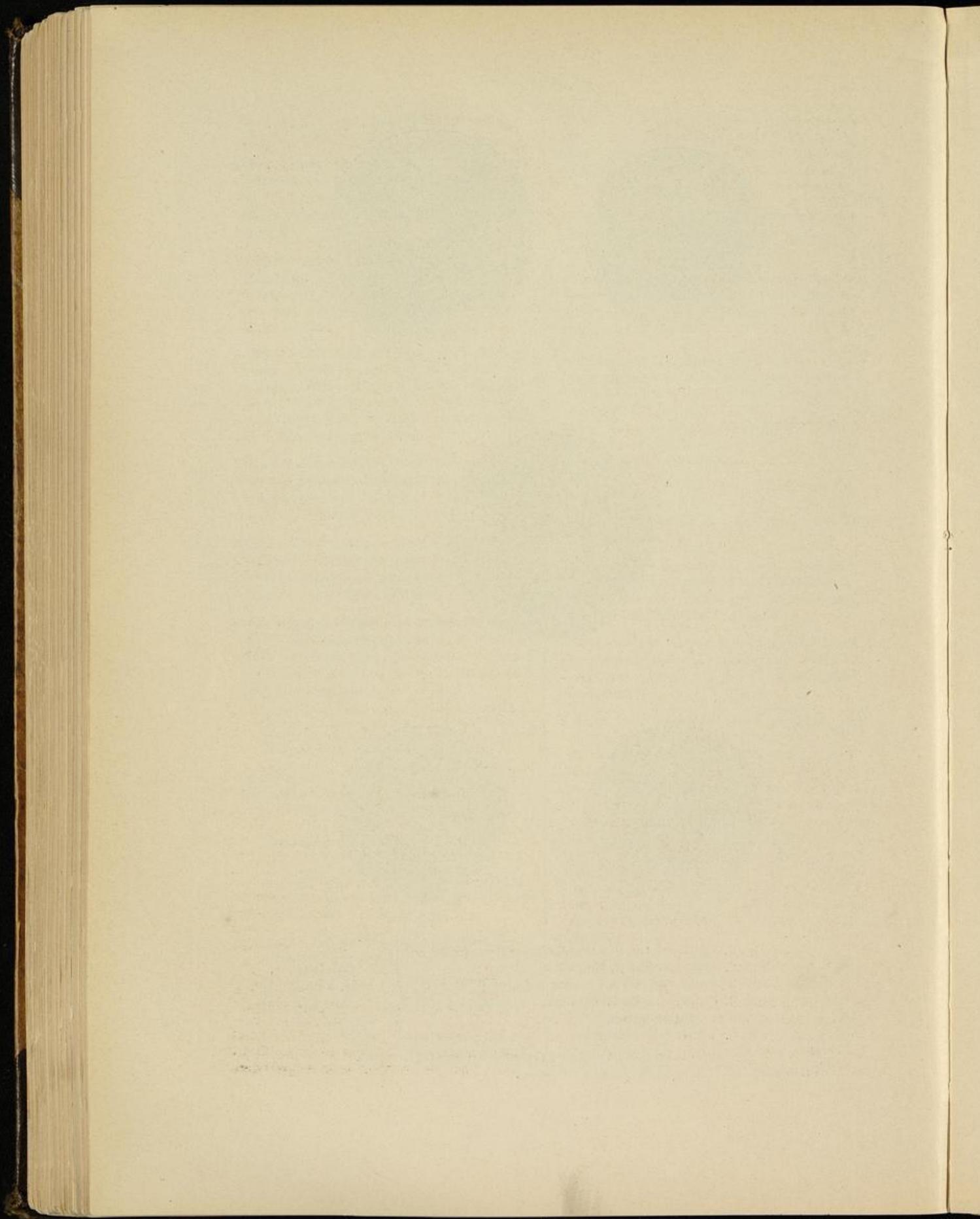
Pl. L.

- Fig. 1. Gauthier van der Quaderbrugghen, chevalier
- Fig. 2. Jean van Ranst, chevalier
- Fig. 3. Rasse van Rivieren, sire de [Neer-]Linter (1)
- Fig. 4. Gilles, sire de Rodemack, lieutenant du duché
de Luxembourg
- Fig. 5. Thierry die Rover

Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

(1) Le sire de [Neer-]Linter commanda une rotte à Bäsweiler.



posé devant un panache de plumes de coq, soutenu d'un manche (Duss., *Col.*, Nos 1168, 75, 83) (voir **Broeck**, note, **Eynenburg**).

FANNE, *Coeln. Geschlechter*, renseigne comme cimier : un canard entouré de jones de sable (*im schwarzen Schilf*). Voici, d'après **GELRE**, le blason des *van Gymmenyeh* : d'argent à la croix engrêlée d'azur. Cq. d'or. Capeline d'argent, doublée de pourpre. C. : deux cornes de bouef d'argent, adossées, garnies, chacune, de trois boules de gueules.

Ghinderboven (Nicolas van), dit Cole, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, dû, par le duc de Brabant, aux chapelains ordinaires de Sainte-Gudule, du chef d'une maison *achter den Ketel, buten sinte Goedelen poerte* (maison récemment englobée dans le parc ducal), 1432 : trois macles, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *S' Nycholai de Ghinderbouen* (B.).

Ginderbuijten. Othon van *Ghinderbuten* sc. un acte de Francon van Kersbeek, 1339 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois macles ; au chef de quartier chargé de trois pals ; aux 2^e et 3^e, de vair. L. : *S' Otte van Ghinderbuten* (B., N° 498).

Ghinderover (Robert van), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1395 ; maire et semonceur de sire Jean van *Massemijne*, chev., dit le *Ghaloijs*, 1396 (n. st.) : un diapré, chargé en cœur d'une étoile, ou rose (quintefeuille). L. : ... *obrecht va Ghind'ove*. (sceau mal gravé) (*Zwijveke*).

G[h]inderta[e]len (Jean van) ; son sceau est appendu à plusieurs actes, sans constatation d'emprunt, par Luc Finet, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616 : une fasce, chargée d'un flanchis, accompagnée en chef d'une étoile, accostée de deux roses, et en pointe d'une tour, accostée de deux losanges L. : *S Jan van Gindertale* (C. C. B., c. 47, 48).

— (Maître Jean van), échevin de Bruxelles, 1622 : cinq (3, 2) macles ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile (Ch. et doc. div., c. I).

— (Barbe van), célibataire, fait un testament olographe, 1659 : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés en chef à d. d'une étoile ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile (Fonds des Jésuites, Collège de Bruxelles, N° 913-4).

Elle était fille de Lancelot van Gindertalen et d'Agnès de Hertoghe (renseignement dû à M. le Baron C. de Borrekens).

— (François van), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1699 : un château, accosté de deux losanges et surmonté d'une étoile, accostée de deux roses ; la pointe de l'écu est cassé. C. : un château (M. van der Elst).

Gyr, voir **Berg**.

Ghijs (Gauthier) reçoit, du Brabant, un acompte de 60 vieux écus, sur 260 (guerre de Flandre), 1357, 20 août ; scelle pour Jean van *Velaer*, qui reçoit, du Brabant, 247 1/2 vieux écus, à lui dus, pour solde, sur 302 1/2, du chef de ses services et pertes (dans ladite guerre), à l'exception de deux chevaux usés et de 42 écus, pour lesquels il n'a pas encore reçu d'obligation, 1358, 8 juin ; il reçoit, lui-même, 200 vieux écus, pour le solde de ses pertes, etc., 1358, 4 juin : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : *S Wovter Giisen* (B., Nos 1346, 1628, 1632).

— (Jacques), bourgmestre de *Lombardije*, 1414 ; a reçu de Pierre Ghijs, son fils, 200 livres parisis, en remboursement d'un prêt fait au duc de Bourgogne, *up die officie van der bailli van zierer stede van Lombardije*, 1429 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'un oiseau. L. : *Sigilly Iacop Ghys* (C. C. B., Acquets de Lille, 1.131) (voir **Gheijs**).

Gijsbertsz, Gijsbrechts, Gisberts, etc. *Willem Ghisebrechts soen*, échevin de Rotterdam, 1367 : une tête et col d'âne, surmontée à d. d'une rose (?) et à s. d'un oiseau (U.).

— *Jan Gijsbrechtszoen*, receveur du duc de Brabant, à Bois-le-Duc, 1374 : deux fascas, surmontées à d. de ... (une étoile?) (S.-T., N° 5^{bis}).

— *Wigger Gijsberts soijn*, échevin de Ravestein, 1397 : trois fascas et un lion cour., à la queue fourchée, broch. L. : *S' Wigger Gisberts* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609).

— *Claes Ghijsbrechts soen, welgheboren man van Zuijthollant in mijns genadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1454 : à d. une rose ; à s. ... (fruste). S. s. : un aigle (Mal.).

— *Jacob Gijsbrechtsz*, échevin de Rotterdam, 1475 : une étoile à huit rais, surmontée d'un lambel. S. s. : un aigle (U.) (voir **Alphen**).

— *Pieter Ghijsbrechtsz*, échevin de Rotterdam, 1500 : une marque de marchand. C. : un vol (U.) (Fig. XXI).

— *Jacob Ghijsbrechts*, échevin de St-Geertruidenberg, 1501 : trois merlettes ; au chef chargé d'un marteau cour. (?). T. s. : un h. sauv., agenouillé, appuyant sa massue sur le sein gauche (N.-D., Anvers, *Chap., capsu rer. extraord.*).

Une famille Ghijsbrechts portait, d'après l'armorial ms. de St-Trond : d'argent à trois fleurs de lis de gueules, accompagnées en cœur d'un fer de moulin de sable.

— *Willem Ghijsbertsz*, écoutète de Sloten et d'Osdrorp, 1501 : un animal (mouton?) passant. S. s. : un aigle (Ibid., fonds des Chartreux de *ter Saligherhaven*).

Gijbertsz. Gijbrechts, Gisberts, etc. *Cornelis Ghijbertsz.*, échevin de Zuijlichem, 1592 : trois pals de vair ; au chef . . . (cassé). L. :
. *soen* (Arnhem, *Rekenk.*, 2161).

— *Antonis Ghijbertsz.*, échevin illec, 1612 : une roue, accompagnée de cinq billettes, deux aux cantons et trois (2, 1) en pointe. L. : *S Antonis Ghisbertso* (Ibid., N° 2667) (voir **Putzeijs**).

Gijsegem. *Jehan de Ghuseghem*, échevin de Termonde, 1408 : un chevron, chargé d'une coquille et accompagné de trois roses. L. : *S' Ian van Ghuseghem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— Jean van *Ghuseghem*, h. de la cour de Termonde, 1416 : même écu, sans la coquille (Ibid., l. 394).

— Pierre van *Ghuseghem* tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles. 1430 ; sc. pour son fils Daniel, feudataire, du même château, à Appels, 1430 : trois têtes et cols d'oiseau (Fiefs, N°s 3466 et 4374) (voir **Kale**).

— Pierre de *Ghuseghem*, échevin de Termonde, 1439 : même écu. T. : un ange. L. : *S Pieter van Ghuseghem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Ces deux derniers sceaux sont assez mal gravés. Les têtes d'oiseau ne ressemblent guère à des têtes de coq ; ce sont plutôt des têtes de bécasse.

— Edouard van *Ghuseghem*, fils de Goïdefroid, tient, dudit château, un fief à Termonde, appelé *Craijenem* et s'étendant jusqu'à *Zwijveke*, 1513 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois têtes et cols d'oiseau, accompagnés en cœur d'un croissant ; aux 2^e et 3^e, une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. C. : on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 4143).

G[h]iselin. *Pierar Guisselins*, h. du comte de Namur, 1354, 5 (n. st.) : dix billettes, rangées en orle, et une coquille en cœur. L. : *Si Pierat Giselin* (*Nam.*, N°s 784, 9).

— Jacques *Ghiselin*, échevin d'Ostende, 1398 : une coquille, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef. L. : *S Jacop Ghiselin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— Antoine *Ghis[s]elin* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 4, 6, 7, 42, 3, 4, 5 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S Anthonis Ghiselin* (Ibid., l. 43, 377 et 378).

— Claire *Ghiselin*, fille d'Antoine et veuve de Jacques Breijdel, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1474 : même écu. L. : *S Clare Ghiselins* (Ibid., l. 379) (voir **Breijdel**).

— Gérard *Ghiselin*, échevin de la haute cour du Feix, 1468 : trois faucilles ; écu. en cœur, à l'aigle éployée, chargée d'un écu. à trois piles (**Bossimé**). Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Girart Ghiselin* (*Nam.*, Pauvres, 1018).

G[h]iselin. Thierry *Ghiselin*, fils de Jean, tient un fief du château de Furnes, 1423 (n. st.) : une bande, accompagnée (!) de trois coquilles, 2 en chef à s., accostées, 1 en pointe à d. C. : deux pattes d'ours (Fiefs, c. 887, l. 219-54).

Ghisels, dit van Liere (Jean), tient, du Brabant, un fief à *Craendonk*, 1497 (n. st.) : trois huchets, accompagnés en cœur d'une rose, et une bordure componée. C. : une tête et col de paon. Le sceau porte : *Gisels* (Av. et dén., N° 2546).

Ghisen. Marie *Estienne*, veuve du sieur *Perpette* Jacquemin, dame de *Daverdit* (Daverdisse) et de *Vervoz*, pour un quart et demi, remet au roi de France, le dénombrement de ces fiefs, relevant du comté de Chiny ; elle signe : « Marie Ghisen » ; 1682 : trois fers à cheval. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^a).

Ghislain, voir **G[h]iselin**.

Ghislenghien, voir **Zwarte, Vilain**.

Ghijsselen (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1500 : un animal (chèvre saillante ?), accompagné au canton s. d'une étoile (Mal).

Ghistelles. *W[alterus] de Ghistella* sc. un acte, *apud Ghistellam*, 1229 : type équestre ; fort cassé. C.-sc. : un écu au chevron. L. : *etvm mevm* (Fl., N° 34).

— *Johans de Ghistele, cevalirs, sire de Formenseles* (Voormezele), 1239 : type équestre ; le bouclier à un chevron. L. : *dmi For*
. . . . C.-sc. : un écu au chevron (Fl., N° 105).

— *Jehans de Ghistiele, sires de le Wastine*, chev., h. du comte de Flandre, 1285 : type équestre ; le bouclier et la housse à un chevron d'hermine. Une couverture flottante, attachée au haut du cq. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : ✠ *S' Iohis de Ghistell' dni . Formisella ✠ de Gastina tis* .
C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contrasigilvm credendvm* (Baudeloo).

— *Rogiers de Ghistiele*, chev., frère dudit Jean, 1285 : type équestre ; le bouclier et la housse à un chevron d'hermine et au lambel broch. L. : ✠ *Sigill histella militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contra sigillvm Rogeri de Ghist'la* (Ibid.).

— *Rogier de Ghistiele*, chev., h. du comte de Flandre, 1294 (n. st.) : un chevron d'hermine et un lambel broch. (*Nam.*, N° 259).

— Marguerite (de Ghistelles ?), femme de Robert, chev., sire de Nevele et châtelain de Courtrai, 1314 : type ogival ; dame debout, tenant un faucon

sur la main gauche et accostée de deux écus : A, une croix (**Nevele**); B, un chevron d'hermine. L. : *Margar.....l. et castellani cortrac* (!) (Ibid., N° 41).

Ghistelles. *Jehan de Ghistelle*, chev., fait une promesse au comte de Flandre, 1335 : un chevron d'hermine (Fl., N° 1673).

— *Ghemeene zeghel van der poort van Ghistele*, 1333 (n. st.) : dans le champ du sceau, un lion à d., accompagné à s. d'un écu au chevron d'hermine. L. : ✠ *Sigillum ville de Ghistella* (Fl.).

— *Jaquemars de Guistelle*, chanoine de Saint-Aubain, à Namur, h. du comte, 1359 : une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un bonnet d'hermine. T. : deux êtres chimériques, formés du dessus d'un corps de femme, aux cheveux flottants, et du dessous d'un lion ailé. L. : *S.....e Gvistella* (Nam., N° 839).

— *Oulfars de Ghistielle*, chev., reçoit une pension par le châtelain de Raimes, 1366; sire de *Wan[u?]-dunprayel*, 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron d'hermine; aux 2^e et 3^e, un burelé et un lion (cour. ?) broch. (**Luxembourg**). L. : ✠ *Sigillum W...di de Gistela* (B.).

M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, dans *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles* (p. 135), dit *Waudinprael*. J'ignore la forme courante de ce nom.

— *Marie van Ghistele*, dame de Lilloo, reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, par l'abbé de Tongerlo, 1385; *Marie de Ghistelle*, dame de Lillo, et *Jehan de Halen*, chev., son fils, déclarent avoir acquis, de la duchesse de Bourgogne, une rente sur le tonlieu de Bruges, 1404 : parti; au 1^{er}, un lion cour. (**Halen**); au 2^d, un chevron d'hermine. Derrière l'écu émerge un h. sauv. S. : deux griffons cour. En dessous de l'écu, deux léopards lionnés, accroupis, adossés. L., 1383 : ✠ *Sigillum Marie de Ghistelle..... de Lillo* (B. et C. C. B., Acquits de Lille, l. 39).

Sur ma fiche relative au sceau de 1404, je n'ai pas annoté les deux griffons cour. comme supports. Serait-ce un oubli ? L., 1404 : ✠ *Sigillum Marie de Ghi.....*

— *Louis de Ghistielle*, écuyer, reçoit, du Brabant, une rente sur Aymeries et Raimes, 1386 : même écu écartelé qu'*Oulfars*, 1366. L'écu posé sur une aigle, coiffée d'un casque, cimé de deux cornes de bœuf. L. : *S' Loys de Ghistelle* (B.).

— *Loys de Ghistelle*, chev., sgr. de *Wulfincle*, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, reçoit une pension annuelle de 300 francs sur les *briefs* d'Assenede et des Quatre-Métiers, 1413, 4, 5 : un chevron d'hermine et un lambel broch. Cq. cour. C. : une tête et col de ... (animal) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Loys de Ghistele s de Wulf[u]cle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

Ghistelles. Jean van *Ghistele*, sgr. de Dudzele et de Straten, reçoit une rente sur la sgrie de Guines, 1420 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron d'hermine, accompagné en chef à d. d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige (?) (un peu fruste); aux 2^e et 3^e, un chevron (**Dudzele**). C. : une tête et col de chèvre entre un vol. L. : *S' Ian van Ghistele ruddere* (Ibid., l. 190).

— Gui van *Ghistele*, chev., sgr. d'*Azele* (Axel) et de *Wachael*, feudataire, du château de Termonde, à Schellebelle et Wanzele, 1430 : un chevron d'hermine, accompagné au canton s. d'un écus. au lion. C. cassé; on ne voit qu'une tête de chèvre (Fiefs, N° 4436).

— (Isabelle, dame de) et d'Ingelmunster, etc., tient, du Bourg de Bruges, un fief à Varssewaere, 1430 : parti; A, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce (**Béthune**); aux 2^e et 3^e, un fascé de vair et de ... (**Coucy**); B, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron d'hermine (**Ghistelles**); aux 2^e et 3^e, une croix engrêlée (**Reigersvliet**). T. : un ange (fort endommagé) (Ibid., N° 11174).

Isabelle de G. était femme de Robert de Béthune, vicomte de Meaux, dont la mère était une Coucy.

— (Damoiseau Jacques de) (fils de sire Arthus), sgr. d'*Appelsforde* (= voorde), haut-échevin du pays de Waes, 1638 : un chevron d'hermine. Cq. cour. C. : un bouc iss. (Ibid., N° 7233) (voir **Barré, Damme, Dhesius, Dringham, Dudzele, Escornaix, Massemen, Wallaert**).

D'après GELRE, *die here van Gistele*, h. du comte de Flandre, portait : de gueules au chevron d'hermine. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chèvre d'hermine, languée de gueules, accornée d'or, entre un vol d'hermine. GELRE donne à *her Jan van Gistelles*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de gueules au chevron d'hermine; aux 2^e et 3^e, fascé d'argent et d'azur (8 pièces), au lion de gueules, cour. d'or, broch. (**Luxembourg**). Le cq. d'or. Volet parti d'argent et de gris. C. : un chapeau de tournoi, parti d'argent et de gris, retroussé de gueules, garni de deux cornes de bœuf, la 1^{re} d'arg., la 2^e grise. Répétant, vers la fin de son armorial, le blason de Jean de Ghistelles, GELRE a omis le lion des 2^e et 3^e quartiers et peint en sable les parties du volet et du C. coloriées, d'abord, en gris. Il donne ainsi l'écu d'*Hekelsbeec* (Ghistelles, sgr. d'Esquelbecq) : de gueules au chevron d'hermine, accompagné de trois étolles à cinq rais d'argent (ou d'or) (sans cq.). L'Armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, attribue au sire de *Gause-telle* (!) : de gueule à 1. *queoron d'ermine*.

La ville de *Ghystelles* porte : de gueulle, au chevron d'ermynes (CORN. GAILLIARD), *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*;

Le seigneur de *Ghystelles* : le même écu, et *crge son nom* (Ibid.).

Givet. *Nos jures de Giveit* scellent un acte d'Everard de la *Marck*, comte de Rochefort et de Montaigu, sgr. d'Agimont et de Durbuy, haut-voué héréditaire de Dinant, 1520 : dans le champ du sceau, une porte

de ville, hersée, accostée de deux écus, tous deux à un burelé et au lambel broch. (**Looz d'Agimont**). L. : ✠ *Sigillum irati de Givito*. G.-sc. : un écu comme ceux de la face. L. : ✠ *Contra sigillum* (Arlon, Abb. de Saint Hubert).

Glaadt, voir **CRONENBURG**.

GLABBAY (Henri van), *Henry de Gleway*, écuyer ; devient vassal du duc de Luxembourg, du chef de ses alleux à *Lynieres* (Linger) *deleis Cheraize* (Charage), prévôté de Luxembourg, 1381 ; tient de Wenceslas, duc de Luxembourg, *alles das gut das ich haldende bin zu Linre* (Linger) *by Petingen* (Pétange) *in der proibstien van Luccembourg*, à titre de *burchlehen* . . . , *rurrende van der Burgh van Arle* (Arlon), 13. 3 : un lion. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur de trois boules. L. : *S' Hanrich v* (*Lux.*, c. III, l. X, Nos 19 et 9).

La chartre porte l'année 1303, ce qui est une erreur de scribe. Le duc Wenceslas I^{er} régna dans le Luxembourg de 1353 à 1383. L'acte est probablement de 1353.

Glabbeek, voir **Berchman**.

Glabbach, voir **Vurre**.

Glaive (Jean), échevin de Malines, 1300, 9 : dans le champ du sceau, un épieu de chasse, muni, près de l'extrémité postérieure, d'une petite traverse, et accosté d'une quartefeuille et d'une croizette pattée. L. : *S' Iohannis* (Mal.).

Ce sceau a été reproduit peu exactement par A. VAN DEN EIJNDE.

Glarges (Pierre de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1363 : un burelé ; au fr.-q. chargé d'une tête et col de bélier. C. : une tête et col d'oiseau (coq?) entre un vol (Mons, H. de fief).

Gleuel, *Conrardus*, *plebanus de Gluele*, sc. pour Werner de Burbach, qui se réconcilie avec les bourgeois de Cologne, *propter conflictum qui accidit apud Wirunc* (Worringen), *in quo captus fui ex parte civium predictorum* ; 1288, 15 juin ; dans le champ du sceau : une aigle. L. : ✠ *S' Cour' plebani i Gluele* (Ville de Cologne, N° 493).

GLEWAY, voir **GLABBAY**.

Glimbach, voir **Bongart**, **Wolf**.

Glimes (*Johannes, dominus de*), *miles*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum tribus viris, una nobiscum, pro bis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : un lion et un bâton broch., chargé de trois losanges. L. : ✠ *S' Iohannis Cordeken militis* (B., N° 442).

Glimes, Jean van *Glymes*, et *Ghelimis*, chev., jadis prisonnier à Bâsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 966 mout., 1374 ; héritier de Colard van *Molembayx*, tué *illec*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 80 mout., 1374 ; sc. pour Lambert van der *Wastinen*, prisonnier *illec*, sous ledit bailli ; i. t. : 12 mout., 1374 ; pour *Henneken*, bâtard de *Glymes*, et Lambert Stockoec, tous deux prisonniers, dans la maisnie du duc, 1374 : un lion et un bâton broch. ; écu. en cœur, à la bande ondée, accostée de trois billettes, 2 en chef à s., 1 en pointe à d. L. : ✠ *S Iohannis dei de Glims* (B.).

— Gauthier van *Opgheldenaken* (Jodoigne-Souveraine), prisonnier *illec*, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 190 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'un étrier, posé dans le sens de la bande, et accompagnée d'un semé de billettes. L. : ✠ *S' Watier de Glimes* (B.).

— *Jakemijn van Ghelimes*, prisonnier *illec*, dans la maisnie du duc Wenceslas ; i. t. : 240 mout., 1374 : un lion, chargé d'un écu. à la bande et à six billettes, rangées en orle. L. : ✠ *S Iakemien de Glimes* (B.).

— Guillaume van *Ghelimis van Opgheldenaken* (et *Ghelimis*, tout court), chev., prisonnier *illec*, sous le sire de Boutersem ; i. t. : 1578 mout., 1374 : une bande accostée de six billettes, rangées en orle (sans lion). L. : *S Wilham de Glymes* (B.).

— Jean van *Glymes* sc. un acte Tristram, sgr. de Fraipont, 1416 : un lion et un bâton broch. ; écu. en cœur à la bande, accompagnée de deux billettes, en chef à s. (un semé?). Cq. cour. Cq. C. : deux cuissards. L. : *S Iohis de Glim . .* (B.).

— Philippe van *Glijmes*, sgr. de *Grijnbergen*, devenu majeur, ratifie une quittance, de 1439, relative à un rachat de rente sur le Brabant, scellée ; avec son frère aîné Jean, sgr. de Berg-op-Zoom et de *Glijmes* (qui l'appelle son *joncste broeder*), 8 mai 1443 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broch. à un lion. L'écu muni d'une bordure (simple). Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. : un léopard lionné accroupi et un h. sauv., sans massue. L. : *S Philippi de Glimes dni de Grimbeghe* (B.).

— Philippe de *Glijmes*, chev., sgr. de Grimberghe, fait, par l'intervention de Philippe le Bon, avec Jean, comte de Nassau, un accord relatif au différend qu'ils ont eu, comme coseigneurs de Grimberghe, 1456 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broch. chargé d'un lion. L'écu muni d'une bordure. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. d. : un léopard lionné. T. s. : un



Fig. 1.



Fig. 2.

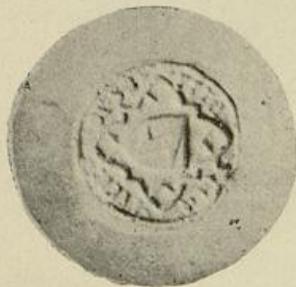


Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LI.

Fig. 1. Thibaut Semal, sire de *Brousberg*

Fig. 2. Hugues de Schönberg

Fig. 3. Henri van Soetern

Fig. 4. Godefroid van den Torre, chevalier

Fig. 5. Othon de Trazegnies, le jeune, chevalier (1)

} Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

(1) L'ombre de lion, gravée très finement, n'apparaît pas sur la reproduction, ci-dessus, du sceau d'Othon.



Faint, illegible text or markings at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

h. sauv., sans massue. L. : *S Philippi de Glimes dni de Grimbehe* (B.).

Glimes. Jacques de *Glymes*, échevin de Jodoigne, 1461 : une bande et un semé de billettes. Cq. cour. C. : deux contres, à l'état normal, adossés (voir p. 82-8). L. : *Sigillū Iaco* (C. C. B., c. 36) (voir **Berghes, Boule, Nassau, Putte, Willebroeck**).

Voir **TARLIER** et **WALTERS**, *La Belgique anc. et mod., ad vocem Jodoigne, Glimes, etc.*

Les comtes de Glymes, en Belgique, portent : d'azur à la bande d'argent, accompagnée d'un semé de billettes d'or.

Ghlin. Simon de *Ghel*[*I*]in, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1366, 8 : parti ; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2^d, un lambel. Un filet broch. sur l'écu. L. : *S Si e Gelin* (Mons, Abb. d'Epiniel et Ste-Waudru, c. Q, l. Quévy) (voir **GHELIN**).

Glinde (Gérard et Godefroid van den), et d'autres, décl. s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 ; Gérard : une barre. L. : . . . *eyrart van den Glin* . . . ; Godefroid : une bande, accompagnée à s. d'une rose (?) L. : . . . *Gotfr Glin* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837) (Comp. les armes d'**EGHER, Gruter** et **Stegen**).

Glisuelle. Hues de le *Glisuele*, escuiers, prévôt de Beaumont, 1331 : plain ; au fr.-q. chargé d'une rose. L. : * *S Hues izvele* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Huart de Glisuelle*, h. de fief du comte de Namur, 1379 : plain ; au chef chargé à d. d'une coquille (Nam., Nos 1128-9).

— *Colart de le Glisolle*, escuier, prête, au duc de Brabant, le serment de fidélité, en qualité de prévôt et « garde » de sa ville et forteresse de Beaumont, fonctions auxquelles ce prince l'a nommé le même jour, 1422, 29 novbr : même écu. C. : une tête de more. L. : *S Colart del Glisuelle* (B.).

Glocester, voir **Hordin**.

Gluwel (Godefroid) reçoit un paiement du Brabant, 1386 : un sautoir. L. : *Gluwel* (B.).

Gobelin, voir **Sanders**.

Goben (*Govert*), échevin de Helmond, 1386 : trois tierces abaissées, surmontées d'une roue, accostée de deux annelets (Helmond).

Gobers (et **Gobiert**) (Amand), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif à un bien à Rengies, 1440 ; scelle en 1441 : de . . . à quatre burelles et au chevron broch. (Tournai, Chartreux, c. I et II).

Gocheles, voir **Vinalmont**.

Godar (François), l'un des *hommes delle eyse Dieu*, appelleis alluens, jugant entre *Sainte Marie et Saint Lambert*, eglises de Liege, 1373 : une croix (Duss., *Stav.-Malmédy*, N° 105).

Voir **ADOLF WOHLWILL**, *Die Anfänge der landständischen Verfassung im Bisthum Lüttich* (1867, p. 176-181).

Godefridi (*Johannes*), échevin d'Oisterwijk (Brabant sept.), 1334 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir. L. : *filii G* (S.-G.).

Godefridus (sans autre nom), échevin de Tongres, 1283 : trois coquilles. L. : . . *God . . . di tog* (Duss., Bailliage d'*Allenbiesen*, N° 22).

Go[e]defrijt (et **Godefrit**) (*Berndt*), écoute de Moers, 1473, 82 : une scie. L. : *S Bernt G . . . er* (Duss., *Orange-Moers*).

Ghodef[*f*]roy (Robert), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Beaumont, 1581 : un chevron, chargé de trois, ou cinq meubles (frustes), dont celui de la cime est un croissant, et accompagné de trois croisettes. C. cassé (Mons, H. de fief de Beaumont).

Godefroy (Georges), sgr. foncier de Roy, *Geuhey* (?) et *Ouvriette* et sgr. engagiste de Journal, remet au roi de France le dénombrement de ces fiefs, 1681 ; déclare seller du cachet de ses armes, mais se sert de celui de Louis Gougeon : trois lis au naturel, tigés et feuillés. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^e).

Godefroid. Michel *Godeffroit*, h. de fief du Hainaut, 1599, à Avesnes : une fasce, accompagnée en chef de deux molettes et en pointe d'une croisette. L. : . *Michi . . Godefroid* (Mons, Gr. scab. d'Avesnes).

Godekin. *Goffart Gheudekin* (*Gheutekin*), échevin de la ville et franchise de *Gres* (*Grez-Doiceau*), 1453, 60, 1 : une fourche, accostée de quatre roses, deux aux cantons, deux aux flancs. L. : *S Goffa . le fye Godekyn* (C. C. B., c. 36).

Godelief (Salomon), h. du comte de Flandre, dans la sgrie de Guines, 1420 (n. st.) : une fasce, accompagnée de six étoiles, trois rangées en chef, trois (2, 1) en pointe, et d'un croissant, entre les 4^e et 5^e étoiles. L. : *S. Salemoen . . delief* (C. C. B. Acquis de Lille, l. 190).

Ghodemart (Pierre), h. de fief du Hainaut, 1537, 8, 47, 9, 53, 62 ; h. de fief de la sgrie de Binche, 1547, 51 ; conseiller ordinaire du roi dans le Hainaut, 1555 : coupé ; au 1^{er}, une aigle ; au 2^d, plain. C. : une aigle iss. (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II ; Fiefs, Nos 10491, 7, 9) (voir **Patoul**).

Godenards, *Henricus dictus Godenardi*, échevin de Louvain, 1305 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre étoiles. L. : *S Henrici Godenardi scabini lo* (S.-G.).

— *Symon Godenardi*, échevin illec, 1331 : un sautoir engrêlé. L. : *S Symonis Godenar lov* (S.-G.).

— *Dominus Symon Godenardi*, miles, échevin illec, 1333 : même écu. L. : *on' Godenard (!) mil scab lov* (S.-G.).

— *Simon Ghodenaert*, chev., délégué de la ville de Louvain, un acte du 1^{er} février 1335 (n. st.) : un sautoir engrêlé. C. : deux cornes de bœuf. L. : *Sigi' Simonis Godenard militis* (B., Nos 342 et 343).

— *Jean Godenaerts*, chev., et *Lodic uten Lijminghen*, le jeune, reçoivent, du Brabant, 250 vieux écus (guerre de Flandre), 1357, 18 octobre; *J. Godenarts*, chev., reçoit, de la ville d'Aerschot, *alse van der taxation wegghen die ghedaen is in den lande van Brabant*, 250 *guldene penninghe mitten scilde*, 16 novembre 1357; se porte caution, pour le duc Wenceslas, envers Jean de Blois, sgr. de Schoonhoven et de *la Goude*, 1367 (n. st.) : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne, d'hermine à l'int. L. : *S' Ioh'is Godenaert militis (!)* (B., Nos 1478 et 1508).

— *Jean Godenards*, chev., un des chefs de l'armée brabançonne, à la bataille de Basweiler, où il avait été fait prisonnier; i. t. : 3646 mout., 1374 : même écu. L. : *S' Iohannis Godenaerts milit* (B.).

Il était sénéchal du Brabant. GELRE a laissé en blanc l'écu de *her Jan Goedenarts*; il lui donne un cq. d'or, recouvert d'une capeline de sable et cimé de deux oreilles d'âne d'hermine. Tous les auteurs qui ont cité ce personnage ont tronqué son nom en *Godevaerts*, etc. *Jean Godenards*, chev., drossard de Brabant, transporte, devant Jean, sire de Rotselaer, et ses hommes, un fief, de 6 1/2 bonniers et 1 journal, à Werchter, entre de *eusele dit de Veldonc et de eusel* de Catherine *Scrijnmakers*, et le reçoit de nouveau à cens; cette formalité accomplie, il cède ce bien au couvent de S^{te}-Gertrude, à Louvain, le 9 novembre 1366 (S. G.).

Godenrot, voir **Cronenburg**.

Godertoij (Jean), échevin de Louvain, 1339, 46, 8, 51, 8, 60, 1407 : une aigle (l'écu non parti). L. : 1339 : *★ S' Iohis Godertoy lov*; 1346, 8 : *✠ S' Iohi's Godertoy scab' lov* L. : 1351, 8, 60, 1407 : *✠ S' Iohis dci Godertoy scabini lovanien'* (S.-G. et M. Rouffart).

Plusieurs personnages distincts.

Dans les actes, ce nom est orthographié aussi : *Goedertoij*, *Godertoij*, etc.

Godevaerts, **Goderts**, etc. *Sijmoen Ghodevaerts soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1382 : un lion et une bordure engrêlée (Mal.).

Godevaerts, **Goderts**, etc. *Henricus, filius Godelfridi*, échevin de Tyla (Tiel), 1448 : une quarte-feuille (*Geld*).

— *Jacop Goderts zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1515 : une roue, surmontée d'un lambel. S. s. : un aigle (Mal.).

— Gilles *Goevarts*, vassal de d^{lle} Catherine van der Dilct, dans sa sgr^{ie} de *Vivere*, à Elversele, 1527 : une étoile en chef à d. et un trèfle en pointe. Le chef est cassé à s. (Fiefs, N° 6422).

— *Haubrecht Govarts*, écoute de l'abbé de Saint-Trond, 1638 : trois macles. C. : un h. sauv., iss., brandissant sa massue de la main gauche (Ord.) (voir **Miggherode**).

M. le commandant Gaëtan Hecq, à Bruxelles, possède un livre intitulé : *Nic. Machiavelli Florentini | Principes | Editio nova prioribus | Emendatior* (Leide, chez Jérôme de Vogel, 1643), dans une reliure en plein veau, sur laquelle on voit, au repoussé, dans un ovale, ce blason : un écu à trois macles. C. : un h. sauv. iss., appuyant sa massue sur l'épaule droite, et tenant, de la main gauche, une rondache aux armes de l'écu. Légende : *HYBERTVS GOVAERTS ICTVS (= jurisconsultus)* (XVII^e siècle).

Gödesheim, voir **Reel**.

Godgoels (Jean), échevin de Rosoux (*Roest*), 1333 : une charrue, surmontée d'une étoile à cinq rais (Ordange).

Godijn (Jean), échevin de Bruxelles, 1344 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'oiseau, à long bec pointu. L. : *Sigillu Iohannis dci Godini* (Brux.).

— (Gauthier), reçoit du Brabant 1505 livres, 5 escalins, 6 deniers, pour *coste ende there ghedaen bi den ghenen die leijsten binnen onser herberghe, op de scout diemen den porteren van Bruesele sculdich was* (guerre de Flandre?), 25 novembre 1357; même écu, le lion cour. et accompagné de cinq maillets (semé). L. : *S' Walteri Godiine* (B., N° 1547).

Godons (Jean), échevin de Liège, 1261, 8, 70 : une fleur de lis. L. : *S Iohas' Godos eskevis de Liege* (C. de B.).

Goedehere, voir **Boinsire**

Goedecost, voir **Calsteren**.

Goegnies, voir **Lattefœur**.

Goedereede (Guillaume van), fils d'Adrien, 1574 : une licorne, posée sur une terrasse et accompagnée de trois (?) trèfles, 1 en chef à d., 1 en pointe; celui du chef à s., est cassé. C. cassé (U.).

— (Docteur Pierre van) (fils de Guillaume), 1623 : une licorne. C. : une licorne saillante (entière), entre un vol. Le sceau porte : *Goeree* (U.).

Goedereede Guillaume van *Goereee*, 1646 : une licorne, accompagnée de trois trèfles. C. : une licorne iss. entre un vol (U.).

— Pierre van *Goeree*, 1639 : même écu, mais la licorne posée sur une terrasse. Même C. (U.).

Les quatre Goedereede scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

Goedersheim, voir **Bongart**.

G[h]oey (Jean de), h. du comte de Namur, 1327 (n. st.), 1329 (n. st.) ; mambour de Richarde d'Atrive, 1337 : trois chevrons et une bordure engrêlée. L. : ✠ S' *Iehans de Goey* (Nam., Nos 470, 497, 583).

Ghoeijs, voir **Gheijs**.

Goër — Goor : Gohr, etc. *Daniel de Gore*, miles, sc. pour *Albertus dictus Kineken, filius domini Henrici dicti Murlepas (!), militis*, qui a reçu un paiement du duc de Brabant, 1299 : deux huchets en chef et un cor de chasse en pointe, surmontés d'un lambel. L. : . . . *anielis de . . . re milil . .* (B., N° 137).

— *Godefridus de Ghore, vir honestus, miles, coheres de Agnes, domicella in Almelo*, et de ses enfants, 1338 : parti ; au 1^{er}, un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e, chargées de 2 1/2, 2, resp. 1 1/2 losanges, les demi-losanges mouvant du parti ; au 2^d, un lion cour., à la queue fourchée. L. : ✠ S' *Godefridi de Gore militis* (Duss., *Werden*, N° 107).

Comp. les armes d'Almelo et de *Grijmberghe*.

— Daniel van *Gore* (Goor), chev., h. du sire de Fauquemont, sc. un acte de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maeseijck, 1347 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un huchet (!). L. : *Sigill Daneli (!) de Gore militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 500).

Un « *Ghoor* » (aux huchets), dont parle HEMRICOURT, était « *bon Chevalier* » *bin Gentilh-homme euzien al Saingnor de Horne, se demoroit a Ghore en la Cam pine*.

— *Hugho, dictus van me Goyre* (Gohr?), *famulus*, sc. un acte de *Johannes de Walenoye*, 1348 : une pointe (hachurée). L. : ✠ S' *Hegonis de Gare* (!) (Duss., *Werden*, N° 124).

— Lambert van *Goer* convient avec Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, *dat ich vertymbere sal aen oeren huijs tot Schinne* (Schinnen?) *als aen borghliken bouwe vijfhondert alde scilde*, 1367 : trois huchets, surmontés d'un lambel (Duss., *Jul.-Berg*, N° 800).

— Daniel van *Goer* (sgr. de *Goer*), chev., frère dudit Lambert, 1367 : même écu, sans lambel. L. : . . . *Danielis dni de Gore mili* (Ibid.).

Goër — Goor : Gohr, etc. Guillaume van *Woufrade* (Wolfrath?) sc. l'acte dudit Lambert, 1367 : même écu, avec lambel. L. : . . . *Wi . . . de Goer* (Ibid., N° 800).

— Arnould van *Gore*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 972 mout., 1374 : reçoit, au nom et à cause de Mathieu van *Kessele*, prisonnier *illec*, un acompte sur une i. t. de 520 mout., 1374 : même écu, sans lambel, brisé en cœur d'une étoile. L. : ✠ S' *Her Arnolt van Gor* (B.).

— Jean van *Go[e]re*, jadis prisonnier *illec*, sous la bannière de Cuijk ; i. t. : 852 mout., 1374, 9 (n. st.) : trois huchets contournés et une bordure dentée. L. : ✠ S' *Iohannis de Maloes* (B.).

— Florent van den *Staden* (*Scaden*?), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 1120 mout., 1374 : même écu, brisé en cœur d'une merlette. L. : S' *Florens van de Ghore* (B.) (Pl. 7, fig. 172).

— Thierry van dem *Gore*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : même écu que *Hugho*, 1348 (Duss., *Col.*, N° 1163) (voir **Bocholz**, **Gronsveld**, **Hülhoven**).

Goesnes. Lambert van *Goule*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 392 mout., 1374 ; sc. une quittance de Henri de Gesves, 1374 : une bande entre deux filets et un lambel broch., le 1^{er} pendant chargé d'une étoile. L. : ✠ S' *Lanbt' de Govnes chlr* (B.).

— Lambert van *Goulē*, écuyer, jadis prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 302 mout., 1374 : même écu. L. : *Sigillum Lambert de Govne* (B.) (voir **Celles**, **Gesves**, **GONE**).

D'après HEMRICOURT, le *Saingnor de Gounes . . . issiz don des fretres de Bealfort* et portait : d'argent alle bende germelle et vermeille de geules ; il criait : *Beafor*.

Goeswijns (*Zeger*), échevin de Heusden (Brab.), 1464 : trois crabes (Mal.).

GOESWIJNTORNE (Jean van den), échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenhoff*) à Montnaeken, 1463 : une fleur de lis. L. : S' *Ian Houts ten G . . . s toren* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

Goetghebuer. Bernardine, abbesse du couvent de Sainte-Marguerite *an den groenen briel*, à Gand, 1503 : trois trèfles feuillés, penchés. L'écu posé sur une crosse en pal. L. : *Bnardie Goetghebs abbatisse de nou clastro* (C. C. B., *Aequits de Lille*, l. 73).

— (Gérard), fils de Pierre, donne quittance au couvent de Sainte-Marguerite, à Deijnze, pour la vente d'un demi-bonnier de terre, sis près de sa propriété

(*mijnen hove*), 1526 (n. st.) : une aigle éployée (*Deijnze*, c. L.).

Goethals (Baudouin), échevin (de Gand?), 1328 (n. st.); dans le champ du sceau : une fleur de lis florencée. L. : *oethals* (Fl. N° 1428).

— (Baudouin), h. de la châtellenie de Gand, 1397, 1402, 4, 6 : trois têtes et cols de femme, posés de fasce. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *S Bovdin Goetals* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157, 116, 394 et 391).

— (Paul), un des quatre sergents à masse, qui servent mgr. le duc (de Bourgogne) en sa ville de Gand, reçoit, du bailli de Gand, pour lui et ses compagnons, 29 livres 13 sols de gages annuels, 1438 : une fleur de lis, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L'écu posé sur une aigle. L. : *S Pauwels Goetals* (Ibid., l. 113).

— (Gilles), tuteur d'*Anneken* Goethals, qui tient, du château de Gand, un fief à Tronchiennes, 1502 : trois (2, 1) têtes et cols de femme, posés de fasce, accompagnés en cœur d'un fer à cheval (Fiefs, N° 11347).

— (Jacques) (fils de Jacques), tuteur de Pierre Goethals (fils de son frère Pierre), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Wondelgem, 1527 : en chef à s. une tête et col de femme, posée de fasce. Le reste du sceau est cassé (Ibid., N° 3427).

— (Luc), fils de Josse, tient de la sgrie de Schipdonck, un fief à Somergem, 1537 : une anille. Le haut du sceau est cassé. L. : *oetals* (Ibid., N° 11351).

Ernest-Marie-Antoine-Ghislain Goethals, né à Gand, qui obtint, du roi des Belges, concession de noblesse, le 28 février 1893, porte : de gueules à la tête de femme de carnation, de profil, tortillée d'or; au chef d'argent chargé de trois roses de gueules, boutonnées d'or, barbées de sinople. C. : la tête de femme de l'écu. Devise : *En tout bien et tout droit*.

Les deux fils de Louis-Charles-Marie Goethals, anoblis, le 22 avril 1897, par le même monarque, portent : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, d'azur au cor de chasse d'or, lié de gueules, surmonté de deux étoiles d'or; aux 2^e et 3^e, d'argent, au chef de quartier émanché en fasce d'or et d'azur. C. : une tête et col de cerf au naturel entre un vol d'azur et d'or. Devise : *Per semitas justitiae*.

Gothem, voir **Boëye**.

GOETHUIJSEN (Florent van) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 250 vieux écus et 19 fl. de Holl. (guerre de Gueldre), 1395, 6, 9 : deux fascés, surmontées de trois croisettes. C. : un animal (lévrier, porc), iss. d'une cuve. L. : *S Florys vā Goethesen* (B.).

— Gérard van den *Goethwijse*, h. de fief du sgr. de Budingen (un Meldert), 1433 : un fascé de six

pièces, la 1^{re} chargée de trois étoiles à cinq rais. C. : un animal (sans queue), iss. L. : *S Ger Goethouven* (S.-G.).

GOETHUIJSEN (*Stas* = Eustache van), échevin de Léau, 1449 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'une oie. L. : *S Eu i i de thuse scabi lewen* (*Heijlissen*).

— (Florent van), même qualité, 1453 : deux fascés, surmontées de trois étoiles. L. : *S Florency Go abi lewen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— (*Gerardus van*), même qualité, 1459 : même écu. L. : *Goethuyse scabi* (Ibid.).

— (Gérard van), même qualité, 1523 : même écu. L. : *i de Goethw . sen s* (Ibid.).

Gérard van *Gheijthusen* (!) et Albert van *Goijthusen* recevoient, en 1374, un premier acompte sur les indemnités du chef de la bataille de Bäsweiler, où ils avaient été faits prisonniers, dans la rotte du sire de [Neer-] Linter.

L'indemnité totale du premier s'élève à 434 mout., celle du second à 87 (B.).

Goetknecht, voir **Bonvarlet**.

Goffart (Gérard), échevin de Jodoigne, 1432 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses. L. : *Sigillum Gerardi Goffart* (B.).

Goffet (Gauthier), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 177 mout., 1374 : un griffon. L. : . . . *Wat* (B.).

— (Gérard), maire et échevin de la cour dite de *Perwees* (Perwez), jugeant à *Evernas le Baduyn* (Avernas-le-Bauduin), 1510 : une étoile en chef à s. et deux forces renversées en pointe; au fr.-q. chargé d'une manche mal-taillée, renversée. T. un ange. L. : *S d Goffet* (*Heijlissen*).

Gohr, voir **Goër**.

Goy (Jacques de), bourgeois de Douai, 1341 : un fascé-vivré et une bordure, chargée de onze besants, ou tourteaux (Tournai, Chartrier) (Pl. 7, fig. 173).

Goidtsnoven, etc., voir **Gossoncourt**.

Goyer, voir **Jueck**.

Goirle. Gauthier van *Goerle*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Cuijk; i. t. : 283 mout., 1374 : une fasce bretescée et contre-bretescée, surmontée d'un lambel. L. : *S Wouter van Ghoerle* (B.).

Ghoisset (*Hermant*), h. de fief du Hainaut, 1484 : une bande, accostée de deux étoiles à cinq rais; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. T. s. : un h. sauv., sans massue. L. : *ant Ghoisset* (Mons, S^{te}-Waudru, Chirographes, c. II).

Goch (Henri van), bourgmestre de Dusseldorf, 1529 : un fer à cheval, percé d'un grand clou. L. : *Hinrich von Goch* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 108).

— (Jacques van) (fils d'André), échevin de Rotterdam, 1623 : parti ; au 1^{er}, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses ; au 2^d, un chevron renversé (un chaussé ?). C. : une rose entre un vol (U.).

— (Henri van), échevin illec, 1640 : une fasce, accompagnée de trois roses. Même C. (U.).

Golardin, voir **Waroux**.

Golle (*Gelden*), *cousmakere*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 3 fl. sur un jardin, *metten wijngaerde daer opstaende* (récemment englobé dans le parc ducal), 1432 : une bande ondée, chargée au haut d'une étoile à cinq rais et accostée de deux poissons recourbés, posés dans le sens de la bande. L. : *S Gelden Gols* (B.).

Golnaen, voir **Nicools**.

Gommaers (Jean), échevin de Malines, 1647 : trois fers de moulin ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion (Mal.).

Deux sceaux, dont l'un a été apposé par l'échevin Guillaume de Zomere, sans constatation de l'emprunt.

Gommegnies, voir **Jauche**.

Gommer. Jean *Gommeir*, l'aîné (voir **Paeldinc**), 1460 : une fasce, accompagnée de douze billettes, sept (4, 3) en chef, cinq (3, 2) en pointe. C. : une tête et col de chèvre. T. du cq. : deux d^les. L. : *S Jehan Gommer* (!) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 418).

— (Jean), écuyer, licencié-ès-lois, sgr. des Planques, conseiller de l'empereur et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai, etc., 1527 (n. st.) : une fasce, accompagnée de quatorze billettes, 7 (4, 3) en chef et 7 (4, 3) en pointe. C. cassé. T. : deux d^les (S^{ie}-Agnès).

La maeyson surnomé Gommer : de sable, à la fesse et dix huit billetes tout d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Gondelange, voir **Messancy**.

GONDERSTORFF. *Damme van Gunderstorff* reçoit une rente sur Bastogne, 1503 : deux fascées, chargées de trois, respectivement de deux besants, ou tourteaux. C. : un vol (un peu fruste). L. : . . . *m van G. derstor*. (sceau sur hostie) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 2049^{bis}).

— (François-Christophe de), sgr. de Linster, *marfogt* de Diekirch, 1598 : même écu. C. : un vol de l'écu (sceau sur hostie) (C. C. B., 15293).

— (Marie-Madeleine de), douairière de *Halley*, décl.

DE RAADT

tenir, du roi de France, en vertu d'une engagère accordée, par l'infante Isabelle, en 1633, la sgrie d'Erpeldange (prévôté de Diekirch), 1682 : parti ; au 1^{er}, trois forces renversées (**Hallet**) ; au 2^d, deux fascées, chargées de trois, respectivement de deux besants, ou tourteaux. L'écu, ovale, cour. (cachet en cire noire) (C. C. B., 45713^a).

GONDONCOURT (*Cunigon, vesve de feu Guiot de*), *damoiselle* (!) reçoit, de la reine de Jérusalem et de Sicile, une indemnité du chef de son mari, tué dans la bataille de Bulgnéville, au service du roi de Jérusalem, etc., pour pertes de chevaux, harnais, rançon de ses hommes, etc., 1441 : petit sceau rond ; dame debout, tenant deux écus ; A. trois barres ; au chef chargé d'un lion issant ; B. une croix et un lambel brochant. L. : . *Cvenegonde Collot* (Lorr., *Neufchâteau*, B., 833, N° 53).

GONE (*Huwet van*) (Goesnes?) jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 18 mout., 1374 : un cygne, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : *S Hewes de . . ne* (B.) (voir **Goesnes**).

Ghontier (Louis), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590 : une bande, chargée de trois roses (Mons, H. de fief).

Gooi. *Ghijsebrecht van den Goije*, chev., (voir **Abcoude**), 1298 : un fascé de vair et de . . . (Holl.) (voir **Vianen**).

Goor, voir **Goër**.

Goetegem. Jean van *Goeteghem*, h. de fief de la Flandre, sc. un acte du bailli d'Alost, 1365 : un arbre arraché, accompagné de trois étoiles, rangées en chef. L. : *Seghel Ian va Goeteghe* (*Afflig.*).

G[h]ootens (Grégoire), échevin de Malines, 1610, 3, 4, 9, 20, 5, 37 : écartelé ; au 1^{er}, un soleil ; aux 2^e et 3^e, trois pals ; au fr.-q. chargé d'un trèfle ; au 4^e fruste ; on ne voit qu'une bordure engrêlée. C. : une merlette entre un vol (Mal.).

Gorcy. Gérard de *Goussy*, écuyer, sgr. de Ville-sur-Iron et de Thuméréville, en partie, 1534 : quatre burelles, surmontées de trois annelets et accompagnées de six (3, 2, 1) demi-mouchetures d'hermine, défaillantes au haut. L. : *Gerard de Goxy* (Lorr., *Briey*, B., 590, N° 34).

— Jean de *Groxey*, écuyer, archer du corps du duc de Calabre, de Lorraine, etc., tient, de ce prince, à cause de la châtellenie de Briey, pour sa femme, d^lle Marguerite l'Escuyer, et comme *procureur* de noble homme Gérard l'Escuyer, écuyer, et notaire de l'évêque de Metz, son beau-frère, ainsi que comme tuteur de Didier d'Ouche et d'Agnès d'Ouche, frère et sœur de ladite Marguerite l'Escuyer, la moitié de l'avouerie d'Abouey (Auboué).

32

etc., 1536 : d'hermine à trois annelets, rangés en chef. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Iehan de Gorci*. Jean de *Gorcy*, écuyer, sgr. dudit lieu, sc. un acte de Claude des Armoises, sgr. de Fléville, 1551 : même sceau (Ibid., B., 393, Nos 81 et 98) (Pl. 7, fig. 174).

Gorcy. (Arnould de), écuyer, sgr. de Gorcy, en partie, prévôt et receveur de Longnyon, sc. un acte de son cousin Thomas de Croix, écuyer, sgr. de *Xorbey* (Sorbe) et de Bazeilles, en partie, 1536 : d'hermine, au chef chargé de trois annelets (!). L. : *S Arnov de Goss* . . (Ibid., N° 74).

Les comtes de *Gourcy* descendent de cette famille. Voici les armes des *Gourcy-Longnyon* : d'hermine, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or. Devise : *Malo mori quam foedari*.

D'autres branches ont adopté : d'hermine à trois fascées de gueules ; au chef du même, chargé de trois annelets d'or, armoiries que les comtes de *Gourcy-Serainchamps* portent parties de *Serainchamps* : d'argent à la bande de gueules, chargée de trois quartefeuilles d'or.

Ghorem, voir Raimbaut.

GORGES (Antoine de) (fils de feu François), marchand de draps de soie, à Mons, fait dénombrement d'un fief, 1565 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de trois . . . (têtes d'aigle ?) ; au 2^d, gironné de dix pièces ; au 3^e, bandé de six pièces (Mons, Cour féod., reg. IV).

Gorinchem (Thierry van), clerc du duc et de la duchesse de Brabant (voir R. **Clutinck**), 1363 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S Theoderici de Gorinkem* (B., N° 1841).

L'acte l'appelle : *Didder die clerc*, sans nom de famille. L'épaulé du lion chargée d'une étoile ?

— *Didder van Ghorinke*, clerc du receveur du Brabant, 1367 (n. st.) : même écu (un peu fruste). L. : *S Theoderici dicti de Ghorinke* (B., N° 2100).

Gorins. Jean de *Ghorain*, franc alleutier à Hal, 1508 (n. st.) : gironné d'hermine (semé de croisettes ?) et de . . . de huit pièces. C. : une gerbe. L. : *Seel Iehan de Ghorain* (Abb. de W.-B., N° 4008).

— Renier de *Ghorain*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1541 : une croix pattée (gironné ?), accompagnée en chef de deux . . . Le bas de l'écu est cassé. Même C. (Mons, H. de fief).

Gorijs (Maître Jean). *ghesvoren molenslagher* de Bruxelles, 1429 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fer de moulin ; aux 2^e et 3^e, une cognée. L. : *S Ian* (Mons, Domaines de Hal, I).

— (Pierre) (et *Goeris*), échevin de Tirlemont, 1444, 6 : plain ; au fr.-q. chargé d'une feuille de tilleul renversée (*Heijlisse* et Gr. scab., *Louvain*, c. 5645).

— Melchior *Ghoris*, h. de fief du Hainaut, à Soignies,

1605 : les lettres M et G, en monogramme, accompagnées de deux étoiles, à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe. S. s. : un lion. L. : *S Melchior G . . ris* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

GORSEMEROEL (Henri van), échevin de Gorssum, 1411 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé d'un fer de moulin. Le sceau porte : *van Gorssemorol* (S.-T., c. X).

Gorssum. *Walterus de Gorssem*, échevin de Saint-Trond, 1548 : trois chevrons, accompagnés de neuf (2, 3, 3, 1) merlettes (Ibid., c. 5^{bis}) (Pl. 7, fig. 175).

Gort (*Cholard le*), échevin de Bruges, 1329, 30 : dans le champ du sceau, une marque de marchand (Fl.) (Fig. XXII).

Gorttere (Adam de), échevin de Malines, 1399, 1402, 3, 6 : trois chevrons et un lambel broch. C. : une tête et col de licorne. S. du eq. : deux aigles. L. : . . . *gill' Adam de Gortre* (Mal. et B.).

Ghosseau (Jean), h. de fief du Hainaut, 1566, à Bavay : trois cosses tigées. S. s. : un griffon. L. : *Iehan Ghosseau* (Mons, Gr. scab. de Bavay).

Gosseel (Olivier), receveur de la mense du St-Esprit, à Courtrai, 1404 : un chevron, chargé de trois croissants et accompagné de trois têtes de lion. L. : *Go* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55-6).

Gosselies. *Giles, sires de Gocelliks*, 1246 : écu assez fruste ; on ne voit qu'une fasce haussée (*Afflig.*).

GOSSY (Jean van), h. du bourg de Bruges, 1517, 23 : trois aigles éployées, accompagnées en cœur d'une molette. C. : une tête et col d'animal (chien ?) entre un vol. L., 1517 : *S Ian van Gossi* ; 1523 : . . . *van Gossy* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 46 et 47).

Gossoncourt. Gossuin, sgr. de *Gotsencurt*, 1235 : un sautoir échiqueté (*Heijlisse*, N° 107) (voir **Monferrant, Schellekens**).

Les Gossoncourt au sautoir sont de la localité de ce nom près de Tirlemont ; ceux au lion, de Gossoncourt-lez-Looz. Voir **HEMERICOURT**.

— *Goesvinus et Godefridus de Goetsenhoven, fratres, milites*, s'engagent, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex ciris, una nobiscum ambobus, . . . cum galeis armatis et deceter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 5 juin 1339 ; Gossuin : un sautoir. L. : ✠ *S' Gos'dni d Goetsenove milit.* Godefroid : même écu, brisé d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf, affrontées, et sommé d'une touffe de plumes de coq. L. : *S Godefridi de Goss* (B., N° 527).

Gossoncourt. *Wautiers de Goconcourt* donne quit-
tance au duc de Brabant, pour 20 moutons d'or,
3 mai 1366 : un sautoir. L. : ✠ S W
. . . on (B., N° 2046).

— Jean van *Gu[e]ltscoven*, chev., jadis prisonnier à
Bäsweiler, parmi les gens (*beede*) du duc Wenceslas ;
i. t. : 364 mout., 1374 ; se. pour Albert de Vologne
(i. t. : 1943 mout.) et Jean de Russon (i. t. : 22 mout.),
tous deux, prisonniers *illec*, parmi les gens (*beede*)
du duc, sous Brederode, 1374 ; deux sceaux ; A : un
lion, l'épaule chargée d'un anneau. C. : une tête et
col de lion (d'hermine?). L. : *S' Ioh de Goetchoue*
milit castellaï lou (châtelain de Louvain). B : dans
le champ du sceau, un cq., cimé d'une tête et col
de lion. L. : *S' Ioh de Goetscho . . . milit castellaï*
lou (B.).

— Les échevins de *Goetsenhoven*, 1438 : un sautoir
échiqueté (*Heijlisssem*).

— Jan van *Goetshoven*, sgr. de Fologne (*Volenen*),
1440 : un lion. C. : une tête et col d'animal (lion?).
T. : deux d^les (?) (*Léau*, N° 83).

— Mathieu van *Goessenhoven*, échevin de St-Trond,
1476 : trois lions, 1 au 2^e quartier, 2 en pointe ;
au fr.-q. chargé d'un lion. C. : un lion iss. (S.-T.,
c. 9).

GHOTE (*Abraham de*), échevin de St-Trond, 1340,
7 : écartelé ; au 1^{er}, un lion ; aux 2^e, 3^e et 4^e,
plains. Un lambel broch. sur l'écu (Ibid., c. 3^{bis} et
7).

Gothem (Jacques de), chev., échevin de Liège, vers
1423 : plain ; au chef plain. C. : une poignée de
crosse épiscopale (?). T. : deux d^les. L. : *S Jacobi*
de Gothen militis (C. de B.).

— Charles van *Goten*, échevin de St-Trond, 1490, 9 :
plain ; au chef plain. C. cassé (Ord. et S.-T. c. X).

Goten (Gérard van der) reçoit une rente sur l'espier
d'Alost, 1428, 31 : trois coqs, accompagnés en cœur
d'une lettre h (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

— (Gérard van der), âgé d'environ 66 ans, reçoit
une rente sur ledit espier, 1468, 74 : trois merlettes
(sic). T. : un ange. L. : *S Gheert van der*
(Ibid., l. 371 et 372).

— Jacques van der *Gote*, h. de fief du bourg de Bruges,
1503 : une bande. S. s. : un griffon acroupi. L. :
S . . . op vader Gho . . . (Ibid., l. 46) (voir **Cou-**
denberg).

Gotthem. Everard van *Gotthem*, h. du comte de
Flandre, 1353, 8 : trois étoiles à cinq rais et un
bâton broch. (Fl., N° 1723).

— Jacques van *Goethem*, échevin du comte dans sa

vierschaer de Vracene et de Saint-Gilles (Waes),
1328 : dans le champ du sceau, une fleur de lis flo-
rencée. L. : *S Jacop vā Goetten f^s Gillis* (St-Agnès).

Götterswick. Here *Everwyn van Goeterswyc*,
chev., se. un acte du sgr. de Friemersheim, 1366 ;
sire *Everwyn*, sgr. de *Goitterswich*, se. un acte de
Thierry de Broiche, 1369 : vairé plain. L. : ✠ S'
Everwini de Goitterswic . militis (Duss., *Orange-*
Moers, N° 29, et *Jul.-Berg*, N° 822).

Voici, d'après GELRE, le blason de *her Eerwijn van*
Goeterswic, h. de l'évêque de Munster : vairé de gueules
et d'or. Capeline de l'écu. C. : deux cornes de bœuf
d'argent, adossées.

— Arnould, écuyer, fils du précédent, 1369 : même
écu. L. : . . . *rnoldi de Goterswyc* (Duss., *Jul.-Berg*,
N° 822).

Gottignies (Jean van), échevin d'Anvers, 1514 :
trois maillets penchés ; au fr.-q. broch., écartelé ;
aux 1^{er} et 4^e, une fasce (**Béthune**) ; aux 2^e et 3^e,
. . . . (fascé de vair et de . . . ? = **Coucy**). Un
lambel broch. sur l'écu. C. cassé. L. : *S Ian van*
Go (M. Hulin, à Gand).

— (Lancelot van), échevin de Malines, 1519 : trois
maillets penchés ; au fr.-q. broch., écartelé ; aux
1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, frustes (Mal.).

Sauf celle de 1598, les chartes contiennent les ortho-
graphes : *Gottignys* et *Gottignys*.

— (Adrien van), échevin *illec*, 1573 : même écu ; aux
2^e et 3^e du fr.-q., fascé de vair et de . . . (**Coucy**).
Un lambel broch. sur l'écu. C. fruste (Mal.).

— Damoiseau Antoine van *Gottignyen*, sgr. de Neer-
lisse, Machelen, etc., échevin de Bruxelles, 1598 :
trois maillets penchés. C. fruste. T. d. : un h. sauv.
armé d'une massue, appuyée sur l'épaule ; le côté s.
du sceau est cassé (E. G., l. 367, et Brux.).

— (Lancelot van), échevin de Malines, 1603, 4, 5, 11 :
trois maillets penchés. C. : une gerbe iss. d'une
cuve (Mal.).

Et non : un panache de plumes de coq, cimier donné par
RIETSTAP.

— (Les échevins de Lancelot-Ignace-Joseph, baron
de), du Saint-Empire et de Goijck, sgr. de Gestel,
etc., dans sa baronnie de Goijck, 1752 : trois mail-
lets penchés. L'écu, dans un cartouche, cour. T. :
deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur
l'épaule extérieure. L. : *scabinorum ba-*
ronates de Go . . . (M. Henri Cordemans, à Bru-
xelles).

Gottschalk. **Goitzschalck**, curé de Friemers-
heim, 1368 : d'hermine à la fasce, accompagnée de
trois (2, 1) étoiles (Duss., *Orange-Moers*, N° 30^a).

Goudacker. Renier *Gouda*[c]kere, échevin de Léau, 1430, 47 : parti ; au 1^{er}, trois piles ; au 2^d, six (2, 1, 2, 1) roses. L. : 1430 : . S R Go ni leven . . ; 1447 : S Reneri Goudacker sc ewen (Abb. d'Oplinter et Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Renier *Goutacker*, h. de fief de Libert, sgr. de Meldert, Budingen, etc., à Budingen, 1433 : parti ; au 1^{er}, coupé-émanché ; au 2^d, six (2, 1, 2, 1) roses. L. : ✠ S^r Reinervs Govdacke (Heijl.).

— Henri *Goutacker*, même qualité, 1433 : même écu, mais le 1^{er} : plain, au chef émanché. L. : ✠ S Henrici dicti Goudacker (Ibid.).

— (Henri), échevin de Léau, 1433 : même écu. L. : S Henrici Goudacker scab leven (Ibid.).

— Renier *Goudackere*, échevin de Léau, 1517 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois piles ; aux 2^e et 3^e, trois roses. L. : neri a . k . . . s . . . leve . (Ibid.).

Ghouden (Jean van der) (fils de Pierre), h. du comte de Flandre, au pays de Waes, 1433 : une marque de marchand, formée d'un crampon et d'une traverse. L. : S Ian van der Gouden (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

D'après GELRE, *Jan van der Goude*, h. du «duc» de Hollande, portait : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de six étoiles d'or, trois rangées en chef, trois (2, 1) en pointe.

Gouderic (*Jakemes*), échevin de Bruges, 1329, 30 (n. st.) : un lion couronné. L. : deric (Fl.).

— *Gossin Goederic* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : un lion couronné. C. : une tête et col de léopard lionné, couronné. S. : deux griffons regardants. L. : S Go rds (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Gougeon (Louis), officier de la Chambre royale à Metz, 1681, 2 : trois lis au naturel, tigés et feuillés. Cq. sans C. (plusieurs cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713 a, b et c).

Gouy. Guillaume de *Goye*, *famulus* de sire Nicolas, sgr. d'*Aleyne* (*Aleyve*?), reçoit, pour celui-ci, du Brabant, un paiement (guerre de Flandre), 1358, 16 octobre : un lion et un bâton broch., chargé de quatre coquilles (ou étoiles). L. : ✠ S VVillavme de Govi (B., N° 1681).

— Renier (?) (Gauthier?) de *Goui* ; son sceau est apposé, sans constatation de l'emprunt, à un acte, de 1587, par un h. de fief de Gertrude Donckerwolcke, dans sa cour féodale de *ten Sprit*, au pays de Grimberghe : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L. : eri . de Govi (Elseghem).

Gouy. Arnould de *Goy*, sgr. d'*Aubi* (Auby), conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, grand-bailli de Gand, 1454 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé de . . . et de . . . , au bâton engrêlé broch. (**Lens**?) ; aux 2^e et 3^e, une aigle éployée. C. : une aigle iss. T. d. : une d^{lle}, coiffée d'un haut bonnet pointu. L. : Goy (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

Goulart (Guy dit), sgr. de *Moy* et de *Chin*, chev., chambellan et conseiller du roi de France, grand-maitre d'hôtel de la reine, 1429 : un fretté. C. : une tête et col de chien braque, colleté, entre un vol. S. : deux griffons. L. : *Seel Guy de Moui chr* (Tournai, Chartrier).

Goulart pourrait être un autre prénom de Guy, sgr. de *Mouli*.

Goumeau, voir **Daval**.

Gourcy, voir **Gorcy**, **Roly**.

Gourdine (Gilles), échevin (?) de Tournai, 1268 (sc. un acte du chapitre N.-D., *illeg*) : un chevron et une bordure dentée. L. : ✠ S Egidî (!) *Govrdine* (Ibid.).

Goussy, voir **Gossy**, **Pillart**.

Goutdor, voir **Bosquet**.

Goutsmet. *Johannes Aurifaber*, échevin de Bruxelles, 1337 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un semé de billettes ; aux 2^e et 3^e, trois coupes couvertes. L. : ✠ S^r Iohannis dci *Avriifaber* (!).

Et non : trois *tours* ! Les trois coupes sont aussi les armes de la corporation des orfèvres de Bruxelles.

— (Jean de), échevin de Bruxelles, 1375, 6 : un lion cour., l'épaulé chargée d'une tour, ou porte crénelée, et accompagnée entre les pattes de devant d'une billette. L. : S^r Iohannes *Avriifaber* (!) (Brux. et B.).

— Barthélemy de *Goutsmet* reçoit un paiement de sire Thierry van *Gorinchem*, clerc de la duchesse de Brabant, 1387 : un lion cour. et un semé de billettes. C. : une coupe couverte (B.).

Le 30 sept. 1383, le duc Wenceslas et ses cautions, Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles, Jean Clu[e]tinc, son maréchal d'hôtel, *Costijn van Ranst* et Nicolas *Chauvre* (Clavre), maître des monnaies de Brabant, reconnaissent devoir à Barthélemy de Goutsmet 3000 deniers d'or, dits *peters*, de la monnaie de Louvain (B.).

— (Jean de), échevin de Bruxelles, 1385 : un lion cour. (rien autre chose). L. : S^r Iohannes *Avriifaber* (Brux.) (voir **Ciavre**).

GOUVY (Laurent van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 230 mout., 1374 : une croix, chargée en cœur d'une étoile et cantonnée de douze trèfles. L. : S^r *Lavren* vy . s (B.) (Pl. 7, fig. 176).



Fig. 1.

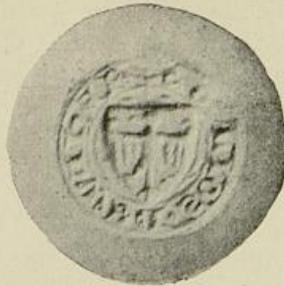


Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LII.

Fig. 1. Pierlot de Vinalmont

Fig. 2. Julio de Waha

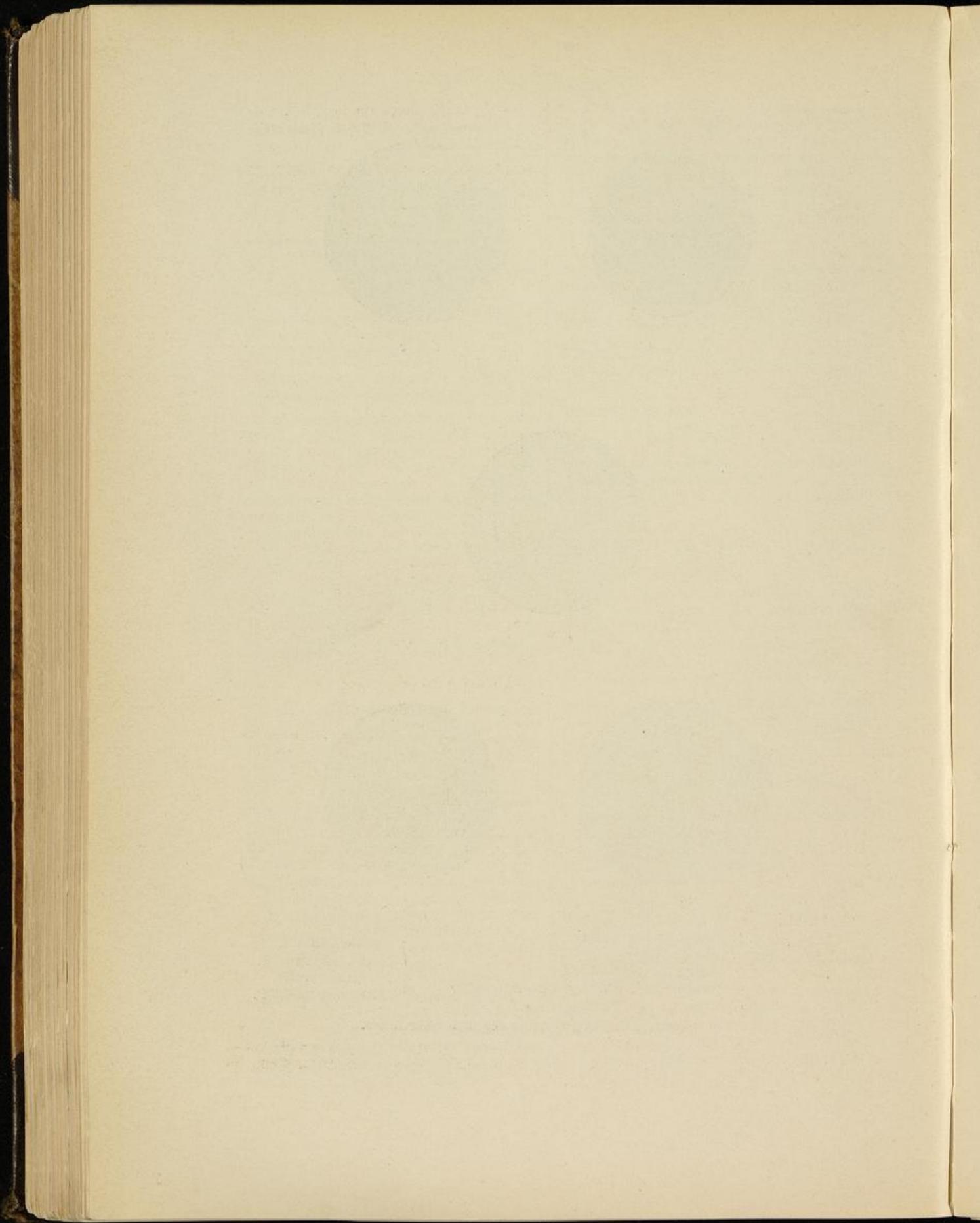
Fig. 3. Gérard van Wesembeek

Fig. 4. Antoine van der Weteringhen, chevalier

Fig. 5. Gilles van den Wouwere

} Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



Gouvion (Fastret), *cambier*, bourgeois de Mons, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Binche, 1474, 6 : deux poissons adossés, accompagnés en chef d'une coquille et en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : S *Gouvyo'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— Guillaume *Ghouvion* reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour sa mère, d^{lle} Jeanne Bonnarde, veuve de Fastret *Ghouvion*, sa sœur, Jeanne *Ghouvion*, et son frère, *Ghuïs* (*Ghuys*), enfants de ladite d^{lle}, 1493, 4, 3 : deux poissons adossés, accompagnés en chef d'une coquille. T. : un ange. L. : S *Gouïo* (!) (Ibid., l. 1688).

— (*Ghuys*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1536 (n. st.) : deux poissons adossés. T. s. : un h. . . . (endommagé) (Mons, H. de fief et Sainte-Waudru).

— André Gouvion, même qualité, 1570, 1 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, mêmes armes ; aux 2^e et 3^e, une ramure de cerf. T. s. : un saint André debout, portant de la main gauche un livre ouvert et broch. sur une grande croix de Saint-André (Ibid.).

— (Nicolas), même qualité, 1586, à Mons : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une tête et col d'aigle. C. : une aigle essorante, iss. L. : S *Nicolas Govvion* (M. Hulin, à Gand).

Gouwe (Nicolas), échevin de Lille, ou bien échevin de l'abbaye du *Repos Nostre Dame de Marquette*, en toutes ses terres et sgr^{ies}, 1565 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut (V^{te} Desmairières).

Goux, voir **Pierre**.

Govaert[s]. Antoine *Govaerts*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1637, 9, 40, 52, 60 : un héron ; au chef parti ; au 1^{er}, deux pals ; au 2^d, trois (2, 1) roses, tigées et feuillées. Cq. sans C. L. : S *Anthony Govaerts* (C. C. B., c. 47, 48) (voir **Godevaerts**).

— Jean *Goijvoerts* (!), échevin de Tervueren, 1509 (n. st.) : un couteau. L. : *Ian Goyvaers* (S.-G.).

Grace. *Colaiez de Graz*, maire de Liège, 1261 : plain ; au chef chargé de trois losanges. L. : ✠ S *Nicolai de Gras villici leod* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 12).

— *Wyricus dictus de Graze*, *Johannes dictus de Canen* (1), *Arnoldus* et *Walterus de Tveenberghen*, *fratres*, *filii quondam Godefridi de Remst* (Riempst), *cives traieclenses* (de Maestricht), *armigeri*, s'engagent, chacun moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, à cheval, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 8 mai 1339 : un

losangé ; au chef chargé d'un léopard. L. : ✠ S *Wieric van . . ais* (B., N° 522) (Pl. 7, fig. 177).

(1) Et non : *Camen*.

Grace. Guillaume de *Graz*, changeur à Liège, se porte caution pour le comte de Namur, 1358 : même écu, l'épaulé du léopard chargée d'une étoile. L. : ★ S *Wilhemote de Graz* (Nam., N° 826).

Un Guillaume van *Graes* (Grace) fut fait prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye ; quittance de 1374 : le sceau est tombé (B.). *Ly ainsnée des filles de Mons*. *Wery de Preit* (Prez), dit HEMRICOURT, fut meire de Mons. *Wery de Graz Cheo* : qui prist les armes depart *sadite meire*, *assavoir lozangiet d'argent et dazure a on comble* (chef) *de geules a on Lupa d'or passant en comble*, et de ce *Lupa ilh brisat* depart son peire, *qy estoit de linage de Graz deleis montengnée assavoir de Vellerous delle coistie des Allemans* (édit. SALBRAY, p. 322).

GRADU (*Johannes, dictus de*) (**Stappen**, ou **Trappen** ?), échevin de Louvain, 1343 (n. st.), 9, 50 (n. st.), 7, 8 (n. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée. L. : ✠ S *Iohis dicti de Gradu scab' lov* ; 1357, 8 : ✠ S *Iohis dci de Gradu scab' lov* (S.-G. et B., N° 1373, etc.).

Graeff (Guillaume van der), échevin de Rotterdam, 1640 : deux burelles, la première sommée de trois oiseaux, et accompagnées en cœur d'une étoile. C. : un oiseau essorant (U.).

— Mathieu van der *Graef*, échevin *illec*, 1632 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, deux clefs, passées en sautoir, accostées de deux . . . et accompagnées en pointe d'un . . . C. : un lion iss. (U.).

GRAESDORPE, voir **Culenburg**.

GRAESEN, voir **GROSEN**.

Graeve[n]. Henri *die Greve*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i, t. : 232 mout., 1374, 5, 6 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un arbre (?) (très mal gravé) ; au 2^e, une étoile ; au 3^e, plain. L. : ✠ S *Heinrics Graeven* (B.).

Grafschaft. *Strenuus vir Heynricus de Grafschaf*, *miles*, témoin d'Everard de Limburg, chev., 1333 : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ S *Hynrici militis de Grascaf* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 370).

— *Her Jhan van Graesscap*, *ridder*, sc. un acte de son parent (*maghe*), *Berthout*, sgr. de *Buren* (Büren) et de *Daverenberch* (Davensberg), chev., 1340 : deux pals. L. : ✠ S *nobilis dñi de Graschaph* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 418).

— *Henricus de Graschaph*, *miles*, *strenuus vir*, sc. un acte d'*Andreas de Molendino*, *miles*, 1346 : type scutiforme ; un lion cour., à la queue fourchée, et

un lambel broch. L. : *S' Henrici de Gra . sca . militis* (Lux., c. III, l. XI, N° 22).

Graillier, voir **Clerc**.

Graindor (Yves), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1545 : un chevron, accompagné de trois panelles (?). S. s. : un lion (V^{te} Desmaisières).

Gracht. *Willelmus dictus de Fossa*, échevin de Vilvorde, 1329 : une anille, accompagnée de trois étoiles, 2 aux flancs, 1 en pointe L. : *S Villem va der Graecht* (!) (Brux.) (voir **Coijghem**, **Liedekerke**, **Rokegem**, **Rutsche**, **Steen[e]**, 1402).

— (Jean van der) reçoit, du Brabant, 400 écus d'Anvers, aux quatre lions, *die her Jan de Boc van Mere ende her Jan van Broechusen in mire herberghen verteerden*, 1357, 2 septembre; 786 livres, 16 escalins, 6 deniers, *paijements : van coste ende van there ghedaen bi den ghenen die leijsten binnen onsser herberghen, op de scout die men den porteren van Bruesele sculdich was* (guerre de Flandre), 1357, 23 novembre : trois chevrons, le 1^{er} et le 3^e faillis à s., le 2^e failli à d. C. : un chapeau élevé, sommé d'un corbeau. L. : *S Johis dci de Fossa* (B., Nos 1366 et 1546).

— Henri van der *Grecht* donne une quittance à Gilles de Rike, maire de Louvain, 1368 : deux macles en chef et une étoile en pointe; au chef chargé de trois pals. L. : *... nrich v... r Grach*. (B., N° 2201) (voir **Coeman**).

— Gérard van der *Graght*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 170 mout., 1374 : une croix; écus. en cœur, bandé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e componées. L. : *S Ghe-raert v... r Gracht* (B.) (Pl. 7, fig. 178).

— Olivier, sire de *Fosse*, chevalier, *tayon* (aïeul) et *advoc* (tuteur) de *Jehan de Harzele*, fils de dame *Perrone de le Gracht*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415, 6 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. L. : *... vander ... va ... e-beke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

— (Roland van der), échevin de Menin, 1423 : un chevron, chargé de trois aigles éployées et accompagné de trois merlettes (Ibid., l. 13-14).

— *Ghildolf*, sgr. de *le Fosse*, reçoit, pour *Jehan de Herzelle*, une rente sur l'espier de Bruges, 1423, 4, 5, 8 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : comme Olivier. L. : *S Ghi ... van der Gracht* (Ibid., l. 376).

— (Gerard *uter*) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, dû, par le duc de Brabant,

du chef d'un bien récemment englobé dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : une croix; écus. en cœur bandé, ledit écus. muni d'une bordure componée (B.).

Gracht. *Ghildol*[l]f, sgr. de *le Fosse* (et du *Fosset*), chev., reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1433, 5, 6, 7, 8, 9, 40 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : deux têtes et col de dragon (!). T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Ghildol . h va de . Gracht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377-8; 42 et 43) (comp. les armes de **Steen[e]**, 1402).

— *Willelmus uter Gracht*, échevin de Bruxelles, 1437, 44; *senior*, 1461 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un bandé et une bordure componée; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, p. c. C. : une tête et col de lion. S. : un léopard lionné et un griffon accroupis. L. : *S Willem dci Vtergracht* (Brux.).

Ces armes ressemblent beaucoup à celles de Bourgogne. Comp. les sceaux de 1374 et de 1432.

— (Olivier van der), échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron, chargé d'un écus. au sautoir, surchargé de cinq coquilles, ledit chevron accompagné de trois merlettes. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Olivier va der Gracht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— (Damoiseau Martin van der), sgr. de *Mosshere*, *Moscherambacht* et *Laerne*, époux de Jeanne van der *Oustreve* (fille de Josse), qui tient, du château de Termonde, les château et sgr^{ie} de *Laerne*, 1513 : écartelé; au 1^{er} fruste; au 2^e et 3^e, coupé; a, trois pals; b, plain; au 4^e, un chevron, accompagné ... (fruste). C cassé (Fiefs, N° 3894).

— (Damoiseau François van der), sgr. de la *Maelstede*, tient un fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1546 : écu cassé. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. Il signe : *Franchois de le Gracht* (Ibid., N° 2768).

— (Damoiseau Gauthier van der) tient, desdits château et Vieux-Bourg, le fief de la *Maelstede*, 1553 : un chevron, accompagné de trois merlettes. Cq. cour. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. S. : deux griffons (Ibid., N° 2782).

Gramez, voir **Kerchove**.

Gramme (Pierre), échevin d'Anvers, 1481, 2 : une fleur de lis. S. s. : un aigle (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

Grammene (**Grammines**) (Eustache de), 1220 : type équestre; le bouclier fascé. L. : *S' Evstachii de Grammines camerarii Flandrie*. C.-sc : écu fascé (P.).

— *Eustachius, Flandrie camerarius, miles, dominus de Oudenborch* (-burg), 1258 : type équestre; le

bouclier et la housse, à un échiqueté. L. :
 de *Merkem* (Merckem). C.-sc. : écu
 échiqueté. L. : *Secretvm mevm* (!) (P., c. III).

Voir sur lui : TH., COMTE DE LIMBURG STIRUM, *Le cham-
 bellan de Flandre*, etc., et J.-TH. DE RAADT, *Egide
 Berthout I^{er}, dit A-la-Barbe*.

Le seigneur de GRAYVNE (hisez : GRAMMINE) près
 Deynze : d'argent, à quatre chevrons de gueulle, le
 premier coupé, à l'ombre du Lyon sur le tout, et crye :
Quinghyen ! Quinghyen le Courtraeynsien (Quinghien
 = Coijghem) (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse
 de la conté de Flandres*).

Grammont. Les échevins et toute la communauté
 de la ville de *Graumont*, 1287 : un lion. L'écu
 sommé d'une croix de calvaire (les quatre marches
 formées de grands moellons) et accosté, au bas, de
 deux gros boutons de rose, tigés. L. : *S commvni-
 tatis G . . . di montis* (Fl., N° 460).

GRANDMONDT (ville fermée) : de gueulle, à une monte de
 tous coustez : de quatre degrez, et ysant hors ladicte
 monte, ung croes jusques au chief, tout d'argent (CORN.
 GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flan-
 dres*).

Le seigneur de GRANDMONT : d'argent au double croes
 de gueulle, pointot arricant, et crye son nom (Ibid.).

— (Claude-François de), baron de Chauvirey, colonel
 de cavalerie haut-allemande, 1644 : écartelé ; aux
 1^{er} et 4^e, un sautoir ; aux 2^e et 3^e, une aigle cour.
 Sur le tout : un écu, à trois bustes de femme cour.,
 posés de fasce. L'écu sommé d'une couronne à l'an-
 tique, à cinq pointes (Secrétairerie d'Etat allem.,
 Arch. génér. du roy., à Brux., N° 273, IV) (voir
GRANTMONT).

Grancey (*Eudes, sires de*) (et **Grancy**) se., avec
 la reine de Bohême, une charte du fils de celle-ci,
 le duc Wenceslas du Luxembourg, 1351 ; reçoit, de
 Wenceslas, des paiements *a cause de la cense
 du douaire de nostre tres chiere et tres amee suer
 la royne de Boesme, sa mere*, 1370 ; il l'appelle :
*nostre tres chiere et amee suer et compaigne la
 royne de Boemme*, 1371, 3, 4 ; *la royne de Boemme,
 nostre femme*, 1374 ; se qualifie : sire de *Grancy
 et de Creil* (Creil), 1373, 4 ; se. en 1375, 9 ; 1370 :
 type équestre : le bouclier et la housse, au lion. C. :
 un vol. L. : *Se id . . . s de Grancey ch*
 Deux sceaux, type armorial : dans le champ, un lion
 assis, portant au col un écu au lion, et coiffé d'un
 casque, cimé d'un vol. L., 1^o : *S Eudes sire de
 Grancy* ; 2^o *S Eude sire de Granci* (B.).

Grand. *Baducins li Grans, citain* de Liège, 1307
 (n. st.) : une fasce, entre deux burelles, surmontée
 de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges.
 L. : *S Baldi de Sco S'vatio* (B., N° 169) (voir
Saint-Servais).

— *Jehans li Grans*, h. de fief du comte de Flandre,
 1329 : écartelé ; au 1^{er}, trois poissons, posés en
 bande et rangés en barre ; aux 2^e, 3^e et 4^e, plains
 (Fl.).

Grand. Jean le *Grant*, brasseur de *Solempines* (*Solempnics* ?), reçoit, de la ville de Tournai, une rente
 inscrite sur sa vie et celle de sa sœur, Agnès le
Grande, 1407, 8 : un *Agnus Dei*, passant à s.
 (Tournai, Quitt.).

— *Hoste le Grant*, h. de fief du Hainaut, 1475, à
 Binche : trois faucons (aigles au naturel ?), accom-
 pagnés au point du chef d'une étoile (à six rais), et
 une bordure engrêlée. L. : *S Os Gran*. (C. G.
 B., Acquits de Lille, l. 1683.)

— Michel le *Grant*, même qualité, à Binche, 1481, 2 :
 trois merlettes (!), accompagnées en cœur d'une
 étoile à cinq rais, et une bordure engrêlée. T. d. : un
 saint Michel, brandissant une longue épée, terras-
 sant le démon. L. : *S Michiel le Grant* (Ibid.,
 l. 1688).

Grandpré. *Gerard de Grant Prey, sires de Roucy*
 (Roussy), a reçu, du roi de Bohême, comte de Luxem-
 bourg, pour sa fille *Maha, femme jaidit messire
 Simonphilippe*, 4000 livres de tournois, pour le
 rachat de la terre de *Lomprey* (Lomprenz), que ce
 monarque avait engagée à son dit gendre et à *Maha*,
 1341 : un burelé et un lion cour. broch. L'écu posé
 sur une aigle. L. : *S' Gerart de Grant Pre chr
 sires de Rovchi* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 73).

Dans le même acte, le mari de *Maha* est aussi appelé :
Simonphilippe.

Jean, roi de Bohême, etc., donne en fief à *notre chier et
 feable chevalier Simon Ph^m de Pistoire*, pour des ser-
 vices rendus à son père, l'empereur Henri, le château
 de *Lonc Preit*, avec diverses mairies et des villes dans
 la prévôté de Poilvache, 1324 (Lux., Ibid., N° 73).

Grange (Jacques de le), h. de fief du Hainaut et de
 la cour de Mons, 1583 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois
 croissants ; aux 2^e et 3^e, deux poissons adossés. S.
 s. : un aigle (griffon ?) (Mons, H. de fief).

Graniart (*Lambertus dictus*), miles : une ramure de
 cerf et un lambel broch. L. : *S Lamb'ti Griniart
 milit* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 25).

Granier, voir **Grenier**.

GRANTMONT (Jean de), h. de fief du Hainaut et
 de la cour de Mons, 1634 : un écu plain. S. s. : un
 lion (B^{on} de Royer de Dour).

Granvelle (le cardinal de), archevêque de Malines,
 1573 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion cour., enclos
 d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné ;
 aux 2^e et 3^e, trois bandes ; au chef de quartier,
 chargé d'une aigle éployée. L'écu posé sur une croix
 archiépiscopale, fleuroné, soutenant le chapeau de
 cardinal. Sous l'écu, sur un listel, la devise :
Dorate. Le bas de l'écu accosté des lettres L O.
 L. : *S Antonii Perrenoti S R E presb' card Gran-
 vellani archiepi meclinien* (E. G.).

GRART (*Damp* Guillaume de), abbé de St-Pierre, à Broigne, reçoit une rente sur le domaine de Binche, 1481, 3 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé sous un dais ; au bas, cet écu : une crose d'abbé, contournée, et une bande broch., chargée de trois clefs, les pannetons en haut, posées dans le sens de la bande. L. : *S Will. ecclie et tri bronensis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687, 1688).

Le *Monasticon Belge* (1890) l'appelle Guillaume de *Graux* et le dit être mort en 1483.

Grauw (Rombaut de), échevin de Malines, 1638 : un fascé (Mal.).

— (François de), échevin *illeg*, 1646 : un bœuf passant (Mal.) (voir **Duijs**).

Grauwel (Gérard), échevin de Tirlemont, 1391 : une fasce, accompagnée de deux (trois?) coquilles, 1 en chef à s., 1 en pointe. Le canton d. cassé (Gr. scab., *Louvain*, c. 3643).

Graux (Jean de), échevin de la cour de St-Lambert, de Liège, jugeant à Flawinne, près de Namur, 1486 : trois étrières ; au fr.-q. brochant chargé de cinq fleurs de lis. C. : un vol. L. : *S Jehan de Gra (Nam., Pauvres, 1026)* (voir **GRART**).

Grave (Nicolas de) tient, du château de Courtrai, un fief à Belleghem, 1430 : trois trèfles, accompagnés au point du chef d'un anneaulet (Fiefs, N° 1265).

— (Corneille le), mari et tuteur de *Belote*, fille naturelle de feu maître David Bousse, conseiller et premier maître des comptes du duc de Bourgogne, à Lille, 1439 : un chevron, chargé de deux filets vivrés en chevron et accompagné en chef à d. d'un cor de chasse. T. : un ange. L. : *S Cornelij* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

— (Pierre de), *mournaep* du duc de Bourgogne, dans ses marais (tourbières = *moure*), en Flandre, 1454, 5 : un fer de pelle, la pointe en haut. L. : *S Pieter de Graue* (ibid., l. 235) (voir **Graeve**, **Greve**).

Grave[n] = **Grez**. *Gilbaut van Graven*, chev., h. du duc de Brabant, 1335 (n. st.) : un fascé. C. : un éventail (B., N° 342).

D'après **GELRE**, *die here van Grave*, h. du duc de Brabant, portait : fascé de gueules et d'argent. Le eq. d'or. Volet de l'écu. C. : deux cuissards adossés, le 1^{er} de sable, doublé d'argent, garni de deux lanières du même, le 2^d d'argent.

— Rasse de *Greze*, sgr. de Linter, 1339 : un fascé et un lambel broch. C. : deux jambières (grèves). L. : *S Rassonis de Graven militi'* (Fl.).

— Rasse de *Greze*, sgr. de Malèves, prête, au duc de Limbourg, serment comme châtelain de Louvain, 22 juillet 1406 : un fascé, la 2^e pièce chargée d'un

annelet. C. : deux cuissards (ou grèves). T. : deux d^les. L. : *S Rasonis de Gravio dni de Ma* (B.).

Grave[n] = **Greze**. Rasse de *Greze*, sgr. de Malèves, conseiller du duc de Brabant, 1416 : même écu, sans l'annelet. Mêmes C. et T. L. : *S Rasois de Gravio dni de Malevien* (B.).

— *Raso de Gravio*, échevin de Louvain, 1410, 20, 4 : un fascé ; la 2^e pièce chargée d'un anneaulet. L. : *S' Rasonis de Gravio scabi . . lov* (S.-G. et *Afflig.*).

— *Balduinus de Gravio*, échevin *illeg*, 1426, 7, 30 : même écu, mais l'annelet chargeant la 2^e pièce à d. L. : *S' Balvini de Gravio scabini lov* (B. et S.-G.).

— Rasse van *Graven*, sgr. d'Héverlé et de Malèves, chambellan héréditaire de Brabant, 1433 : un fascé. C. : deux cuissards. T. : deux d^les. L. : *S Raso dni de Ma* (S.-G.).

— *Engelbijn van Graven*, h. de fief dudit Rasse, 1433 : un fascé, brisé d'un bâton (S.-G.).

— (Nicolas van), échevin de Louvain, 1508 : un fascé, la 4^e pièce chargée à s. d'un anneaulet (besant, tourteau?) (E. G., l. 358).

— *Nicolaus de Gravio* (van *Grave*), échevin *illeg*, 1509 (n. st.), 10, 2, 3, 37 : un fascé. L., 1509-13 : *S Nicolai de Gravo scabi louan'* (St-Pierre, A. G. B., c. II, et M. Donnet).

— *Corneille van Grave*, même qualité, 1553 : un fascé, la 1^{re} pièce chargée à d. d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige. L. : *S Corelij (!) de Gravio scabi lovani* (S.-G.).

Une famille de *Greze* (Brab. sept.), anoblie en 1841, porte : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, fascé de gueules et d'argent ; aux 2^e et 3^e, d'azur à la fleur de lis d'argent (**INGENHOUSZ**). Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier, colleté, bouclé, entre un vol. S. d. ; un lion. T. s. : un h. sauv., armé d'une massue. Devise : *Utinam citius*. Une autre branche de cette famille, incorporée dans la noblesse néerlandaise, en 1880, porte : fascé de gueules et d'argent. C. : une tête et col de lévrier, colleté, entre un vol. S. d. : un lion regardant. T. s. : une d^h, coiffée d'un bonnet pointu.

GRAVEN (*Gerlach der Junche van dem*) (voir **BANSPAG**), 1361 : un demi-vol renversé (Duss., *Col.*, N° 846 1/2).

GRAVENDRIESSCHE (Daniel van den), échevin de Saint-Trond, 1405 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. fruste (S.-T., c. 9).

Gravenwesel (Les échevins de 's), 1522 : parti ; au 1^{er}, trois chevrons ; au 2^d, coupé ; *a*, écartelé : les quatre quartiers plains ; *b*, plain (Hôp. S.-Elis., *Büleng.*, c. I).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LIII.

Fig. 1. Guillaume de Jamblinne

Fig. 2. Gilles de Jamblinne

Fig. 3. *Hunstineel* de Jamblinne

Fig. 4. *Pierlot* de Thynes

Fig. 5. Gérard, le bâtard (de Thynes?), varlet dudit
Pierlot de Thynes

Tous ces sceaux datent de l'année 1374.

Combattant, tous,
à Bäsweiler, dans
l'armée brabançonne
(1371).

Gravenwesel (Les échevins de 's), 1732 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois têtes et col d'animal ; aux 2^e et 3^e, une roue. C. fruste (Ibid.).

Greifenstein (Kraft de), chev., 1299 : type scutiforme ; deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Sigillum Craftonis de Grifemsthein* (C. C. B.).

— *Johan van Grifenstein* vend à Godefroid de Juliers, sire de Bergheim, *myn gericht ze Verkenhoven*, sous réserve de rachat, 1333 : même écu. L. : ✠ *S' Iohānis de Gryfsteyn* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 369) (voir **Callmuth**, **Renneberg**).

Grembergen, voir **Grimberg[h]en**.

Grenet (Jean-François), h. de fief d'Enghien, 1692 : trois gerbes. C. : un cygne iss. (M. Matthien) (voir **Dansaert**)

Grenier. *Colars Graniers*, h. du comte de Namur, 1353 ; *Colars Grenier*, chanoine et chantre de Saint-Jean, à Liège, 1358 ; maître d'hôtel du comte de Namur, 1360 : un senestrochère, paré d'une large manche, mouvant du bord s. et accompagné au point du chef d'une étoile. L. : ✠ *S' Nicolai Grenier* (Nam., Nos 780, 826, 899).

Grensau. Thierry van *Grensauwe*, chev., a été investi, avec son parent (*neve*) Conrad *Hoilch van Lutzinck*, par le duc et la duchesse de Juliers, du bien, à Sinzig, que tenait feu sire Jean *der Goide*, 1373 : trois fusées, rangées en fasce. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol de l'écu, mais les fusées accolées. L. : S' *de Gresov* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 887).

FAHNE, *Coeln. Geschl.*, II, p. 49, donne de ce blason une variante, d'après le registre des vassaux de Cologne.

GREPPE (Alard de le), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1404 ; *Alart le Moisine*, échevin *illec*, 1407 : trois lions et une bordure (simple) ; écus. en cœur à la fasce bretessée et contre-bretessée. L'écu posé sur une aigle. L. : *S' Alaer* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I. 80-81).

GRETIMONT (*Girars de*), échevin de Jodoigne, 1342 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, et une bordure dentée. Le sceau porte : *de Gretinmont* (*Afflig.*).

Greve. *Johannes, filius quondam Hermannii Comitis*, échevin de Cologne, 1278, 85 : deux fasces, chargées de quatre, respectivement trois losanges et surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Iohannis filii comitis* (Ville de Cologne, Nos 438 et 480) (voir **Razo**, **SALICE**, **Schwarz**).

— (*Walter*), échevin de Saint-Trond, 1317, 21 : un lion (S.-T., c. 5^{bis}).

Greve (*Arnoldus*), *vir discretus*, échevin *illec*, 1332, 3, 4 : plain ; au chef plain ; une bande broch., chargée de trois coquilles (S.-T., c. 5^{bis} et 7).

— (Arnould), échevin *illec*, 1367, 8 : plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S' Arnoldi Greve scabi Sci Trond* (Ibid., et c. 48).

— *Lermite de le (la) Greve*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Agimont ; i. t. : 283 1/3 mout., 1374 : d'hermine à trois pals, le 1^{er} chargé en chef d'une étoile (?). L. : *S' Lermite d la Ge . e* (B.).

— (Gauthier) (Graaf), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Diest ; i. t. : 252 mout., 1374 : trois roses à six feuilles et une bordure engrêlée. L. : *S . . . teri Comes* (!) (B.).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1422 ; échevin de la cour de tenanciers de Renier van Brede, prévôt de Saint-Trond, 1425 ; vassal du château de Duras, 1425 : même écu qu'Arnould, 1367-8. Volet de l'écu. C. : un vol (S.-T., c. 9).

— (*Johan*), échevin, de Wesel (Prov. Rhén.), 1416 : une croix tréflée, cantonnée de quatre trèfles. L. : *Sigillum Iohannis Greven* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 736).

— (Jean die), échevin d'Aerschot, 1434 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une lettre i. L. : . *Iohⁿ de Greue scab arscot* (S.-G.) (voir **Graeve**, **Grave**, **Looz**, **Quatermart**).

— (*France de*), échevin de Malines, 1550 : trois macles ; au fr.-q. broch. chargé d'un lion (S.-T., c. 13).

— (Cornelle de), échevin *illec*, 1553 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un renard élané (Mal.).

GREVENSTEIN, voir **Lenhausen**.

Greze, voir **Grave[n]**.

GRIEKEN (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter ; i. t. : 140 mout., 1374 : trois pals retraits, chacun chargé d'une coquille. L. : ✠ *S' Ian va : Griene : berge* (B.).

Griethuizen, voir **Gruithuijs** (note).

Grijf (Daniel), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem ; i. t. : 411 1/2 mout., 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une patte de lion (membre de griffon, c.-à-d. d'aigle?) et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Danielis Griffie* (B.).

— *Andries Griff*, *grietman*, pour Sa Majesté, dans la *grietenije de Wüngeradeel* (Uttingeradeel), dans la Frise Occidentale, 1550 : un griffon regardant. C. : une tête et col de griffon contournée, entre un vol. L. : *S' Andreae Gryphü* (Frise).

Griffon. Henri *Griffons*, chev., h. du comte de Flandre, Ypres, 1312 (n. st.) : un lion. L. : *S' Henri Griffon chevalier* (Nam., N° 383) (voir **Masnuy**).

Grignart, voir **Pecq**, **Daunoit**.

Grimberg[h]e[n]. Oda de *Grimbergis*, quondam uxor viri nobilis domini Walteri de A, dote l'abbaye de Zwijske, 1236; sc. en 1235 : type équestre, à dextre, la dame portant sur la main gauche un épervier. L. : *S' Ode domine de A et de Pollar* (**Pol-laere**). C.-sc. : un écu au sautoir (**Aa**). L. : *Secretum meum michi* (Zwijske).

— *Godefridus, dominus de Grimbergis et de Pireweis* (Perwez), 1240 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel : à la fasce. *Aleidis, uxor eius*, 1240 : contre-scel, écu à la fasce (*Afflig.*).

— *Dominus Willelmus de Grenberghe*, garant de *Leonius de A*, 1256; sc. l'acte analysé au nom de **Wavrin** (Robert), 1256; type équestre; très cassé; le bouclier et la housse à une fasce et au sautoir broch. L. : *S' Will' mi* *Asscha*. C.-sc. : un écu aux mêmes armes. L. : *Secretum Will' i dni de Asscha* (Zwijske et Trés. des chartes des comtes de Hainaut).

— *Godefridus, dominus de Perweis, et Gerardus, filius eius primogenitus*, 1257; Godefroid : mêmes sceau et c.-sc.; Gérard : une fasce; c.-sc. : écu à la fasce (Ibid.).

— *Gerardus, dominus de Grimbergis*, 1257 : une fasce (Ibid.).

— *Robbertus de Grimbergis, dominus de Asscha*, dote sa fille Isabelle et son mari, Renier, fils de Renier *Egloij*, de terres à Assche, à tenir de lui en fief, 9 nov. 1296; le sceau est tombé (B., N° 131).

Parmi ses hommes de fiefs, il cite : *Johannes [de Asscha], dominus de Molnem* (Molhem), *noster avunculus*, et *Henricus de Morseke* (Moorzeke), *noster consanguineus, milites*.

— *Egbertus de Grijmberghe, famulus, coheres d'Agnes, domicella in Almelo*, 1338 : parti; au 1^{er}, comme le 1^{er} de l'écu de cette dernière : au 2^d, une demi-rose, mouvante du parti. L. : *S' Egberti de Grimberghe* (Duss., *Werden*, N° 107) (Pl. 7, fig. 179) (voir **Almelo**).

Grimberg, en Over-IJssel. Comp. les armes d'Almelo et Goer (*Gore*), 1338.

— Jean van *Grenberghe*, sgr. d'Assche, chev., h. de fief du comte de Flandre, 1335 : une fasce et un sautoir broch. C. : un vol. L'écu accosté de deux arbres (Fl.).

— Guillaume van *Grimberghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 86 mout., 1374 : de vair à la fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S' Will' de Grimberghe* (B.).

Grimberg[h]e[n]. Sire Jean van *Grimbergen*, prêtre, et *Aleijd*, sa sœur, *heren Philips kinder, van Voorburch* (Voorburg), transportent une rente, devant l'écoutète du métier de Wateringen, 1375 : deux croissants en chef, une étoile en pointe et un bâton sur lequel brochent le 1^{er} croissant et l'étoile. L'écu accosté de deux léopards lionnés assis. L. : *S' Iohis de Grimberghen psbri* (Holl.).

— Jean van *Grijmbergen*, sgr. d'Assche, chev., h. du duc de Brabant, 1411 : une fasce et un sautoir broch. C. : deux pieds de cerf d'hermine. S. : deux chiens braques. L. : *S' Ioh'is de Griberg' dñi de Asscha milit'* (B.).

— *Costen van Grembergen, heere tot Aa ende te Hooghesteine*, etc., 1429 : un sautoir. C. cassé (Ch. et doc. div., c. I)

L'acte a trait à la vente d'un cens sur une terre sous Kesterbeek et Sollemborg et d'une terre à Huijssinghen.

— *Jehan de Grymbergues*, sgr. d'Assche, mambour de son tres chier nepveu damoiseau *Jaques, seigneur de Jausche, de Hierges et de Bioul*, 1465 : dans le champ du sceau, à d., un écu à la fasce et au sautoir broch. C. : une tête de cheval, accompagnée à s. d'un listel montant, portant des lettres . . . (cri?); à s., un homme appuyant la main gauche sur le pommeau de son glaive et tenant de la droite une bannière, écartelée, chaque quartier à un lion, aux 2^e et 3^e à la queue fourchée (**Brabant**). L. : *S' . . . s de Grymbergis dñi de Asscha et de Hamme* (Gr. sc., *Jauche*, c. 4363).

Les sires d'Assche étaient guidons du duché de Brabant.

— Antoine van *Grijmbergen*, dit van *Assche*, échevin de Bruxelles, 1492 : même écu C fruste (*Afflig.*).

— Jacques van *Grimberghen*, fils de Thierry, tient, du château de Termonde, des fiefs de Lebbeke, 1513, 49 : un gland (Fiefs Nos 3990 et 4030).

Grembergen, près de Termonde.

Le seigneur de GRAEMSBERGHE-LEZ-DERMONDE : de gueulle au sautoir d'argent, et erpe : *Helpt synt Jan Graemsberghe!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

— Antoine van *Grimbergen*, dit van *Assche*, chev., échevin de Bruxelles, 1530 : une fasce et un sautoir broch. C. : une tête d'âne engoulant le cq. L. : *S' Antony de Gri dci de A* (Brux.).

— (Le vicomte de), sgr. de Borgh, Ter-Tommen, etc., 1729 : parti; au 1^{er}, fascé de huit pièces, la 1^{re} chargée d'un lion léopardé (**Dijcke**); au 2^d, trois coqs (**Kerrenbroeck**). L'écu sommé d'une cour. à 9 perles. S. : deux lions (?), tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} aux armes du 1^{er}, la 2^e fruste (M. van der Elst) (voir **Aa Blicck**, **Eechoute**, **Grijesperre**, **Limburg**, **Zelck**).

Grimde (Everard van), Rodolphe uten *Lijeminghe* (1^o loco; son sceau est tombé) et Hanneman, le jeune, tous bourgeois de Louvain, reçoivent, du Brabant, 643 vieux écus, qu'ils ont dû payer à sire Everard *sher Claus* ('t Serclaes), chev., *als van coste dien hi ende noch sijn ghesellen ghedaen hadden te Bruessele op den greve van Loen* (Looz) *bi ghebreke van haerre liftochten, voer de welke vors. coste de greve van Loen vors. ons, Rolof, Everaert ende Hanneman ende noch andere ghesellen porteren van Loeneve tot drie ende twintich personen toe ghevanghen hielt boven de effeninghe die mijn here ende mijn vrouwe van Brabant metten vors. greve van Loen ghemaect hadden*; 26 décembre 1358 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus, à trois pals, ledit écus, au chef chargé de deux étoiles. L. : ★ *S' Everardi de Grimde* (B., N^o 1690) (Pl. 7, fig. 180) (voir **Hanneman, Limminghen**).

Grijm[ma]er (-air). Thierry *Gr^{ma}er*, bourgeois de Malines, 1356 : deux léopards lionnés adossés, les queues entrelacées, n'ayant, ensemble, qu'une seule tête (Fl.).

— (Louis), échevin *illec*, 1395, 6, 9, 1403, 4, 11, 2 : même écu, le 1^{er} des deux léopards lionnés chargé d'un écus, à trois pals. S. : deux griffons accroupis. L. : *Sigil Ledovici Grimmder* (Mal.).

A. VAN DEN ENDE reproduit un sceau de Louis « *Grummaer* », de 1395, sans l'écus, à trois pals. Voir aussi *Monatsblatt der K.-K. herald. Ges.* « ADLER », Vienne I, p. 46 : *Ein heraldisches Unicum*.

Grinai, voir **Ghernaij**.

GRINDBERG, voir **Altenbochum**.

Griniart, voir **Graniart**.

Grinsven (Roger van), échevin de Bois-le-Duc, 1608 : trois lions (Mal.).

Grijpskerke (Adrien, fils de Henri van), h. du comte de Zélande, 1453 : neuf (3, 3, 2, 1) étoiles. S. s. : un lion (C. C. B., c. 113).

— Jacques van *Grijpskercke* (fils de Guillaume), même qualité, 1487 : neuf (3, 3, 3) fleurs de lis. C. cassé (Ibid.).

— Jean van *Grijpskercke* (fils de Simon), même qualité, 1504 : même écu qu'Adrien, 1453. C. : une tête et col d'aigle (Ibid., c. 107).

Grijesperre. Jean van *Grijspe[er]*, chev., reçoit une rente pour sa femme, Marguerite de Grijesperre (*Grijspeere*), fille de Guillaume *Langhe Gheraerds*, 1415, 16 ; reçoit, pour sa fille, Jacqueline, une rente sur la sgr^{ie} de Guines, rente à elle échue par son frère Jean, 1420 ; sc. en 1425 : trois chevrons. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. L. :

S Jehan de Griesperre (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 376).

Voici, d'après GELRE, l'écu de *her Jan Grijsperen*, h. du comte de Flandre : d'argent à trois chevrons de sable. *Le seigneur de GRYSPERRE et de HEGHEM* (Eeghem) : d'argent, à trois chevrons de sable, et leur surnom est de GRYSPERRE (CORN. GAILLIARD, *L'Anchieue Noblesse de la conté de Flandres*).

— Jacqueline de *Grijspere*, dame de *Baseroode*, veuve de messire Gérard van Maldeghem, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1429 : parti ; au 1^{er}, une croix, cantonnée de douze merlettes contournées, rangées en pal (**Maldeghem**) ; écus. en cœur à la fasce et au sautoir broch. (**Moerzeke-Grimberghe**) ; au 2^d, trois chevrons. T. : un ange. L. : *S lakemine van Grijspere vrouwe van Scoude* (Ibid., l. 378).

M. ALPH. DE VLAMINCK, *La seigneurie de Moerzeke* (Anvers, 1895), cite ce Gérard de Maldeghem comme sgr. de Scoude et de Baesrode, sans mentionner son alliance.

— (Josse de), sergent et serviteur à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1453, 6, 7, 8, 60, 4 : trois chevrons et un bâton broch. C. : comme Jean. T. d. : une d^{lle}. L. : *Ioës van Grispeer* (Ibid., l. 109, 116, 113).

— Guillaume van *Grijspere* (fils de messire Guillaume) tient de Roland, sgr. de Pouques, du chef de sa sgr^{ie} de Wijngene, dite *Sinte Amansche* (relevant de l'abbaye de St-Amand, à *Pevele*), une *vierscare*, avec bailli et sept échevins, à *Heedeghem* (Eeghem), 1502 ; chevalier, sgr. de *Heedeghem*, tient, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, la sgr^{ie} de *te Strijpmeersch*, à Pitthem, 1514 : trois chevrons, accompagnés en chef à s. d'une coquille. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. S. d. : un lion (Fiefs, N^{os} 10590 et 10631).

— (Arnould van), fils de Guillaume, tient, du château et Vieux-Bourg, à Gand, le bien de *ten Rije* (21 bonniers), à Meijghem, 1550 : trois chevrons. C. : une hure de sanglier entre un vol (Ibid., N^o 3203).

GRO[E]NENDAEL. *Reijnout Hol van Gruenendale* et *Willem van Kelchem* reçoivent, du Brabant, 64 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 11 avril 1357 ; de . . . à six burelles ; au fr.-q. (dextre) chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *Reinout . . . Groenè d . . .* (B., N^o 976) (voir **LEFVINICH**).

— *Arnt der Hol van Gronendale* reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 147 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 24 avril 1357, à Bruxelles : un burelé de douze pièces, la 5^e chargée en cœur de . . . (une coquille?) ; au fr.-q. senestre chargé d'une étoile à cinq rais (B., N^o 1005).

Groeneveld, *Philips van Gruonevelde*, écuyer, se. un acte du comte de Hollande, 1293; Ph. van *Gronenvelde* décl. : *dat ic hebbe genomen dat hoes ter Hurst* (Hurst), par la volonté de l'évêque d'Utrecht, *des maerscale ic bin*, pour garder ce château au profit de Florent, comte de Hollande et de Zélande, jusqu'à ce que celui-ci soit remboursé de 2000 livres, qu'il a prêtées audit prélat, 1296 : type sentiforme; trois croissants. L. : ✠ S *Philpi de Gronenvell* (Holl., et Utrecht).

Her Jan van Groenevelt, h. du «duc» de Hollande, portait, d'après GELRE : de sinople à trois croissants d'argent.

Groenewoud, Guillaume van *Groenevoude*, reçoit, du chef de la bataille de Bäsweiler, un acompte sur une i. t. de 340 mont., 1380 : trois oiseaux, accompagnés au point du chef d'une couronne. L. : ✠ S *Willā van Groenēvoude* (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Jacop van Groenewoude*, h. de l'évêque d'Utrecht : d'or à trois coqs (!), crêtés et barbés de gueules. Volet de de sable. Cour. d'argent. C. : une tête et col du coq de l'écu, entre deux oreilles d'âne, de gueules à l'int., d'or à l'ext.

— Jacques van *Groenewoude*, arbitre entre Arnould van *Cleve* et consorts et le duc de Gueldre, 1400 : trois coqs. Cq. cour. C. : un coq iss., essorant. S. : deux léopards lionnés. L. : *Groenewoud*. (Arnhem, *Rekenk.*, N° 797).

Groenhout (Adrien van) (fils de Gossuin), échevin de Rotterdam, 1341 : une croix et un lambel broch. C. cassé (U.).

— (Gossuin van) (fils d'Adrien), même qualité, 1379 : même écu. C. : une croix (U.).

Groeninckx, Catherine *Groeninchs*, veuve de *Jake-min le Bateur*, demeurant à Lille, reçoit une rente viagère du duc de Bourgogne, 1461, 2 : une trangle, surmontée de deux merlettes. L. : S *Cateline Groeninckx* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 391).

Groeninckx (Gilles) (fils de Marin), 1613, et Marin Gr. 1666, échevins de Rotterdam; tous deux : trois olives, tigées et feuillées. C. : une olive de l'écu entre un vol (U.).

Groesbeek (Jean van) (-*beke*) reçoit une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1338, 7 août : une fasce ondée (!), surmontée d'un lambel. L. : ✠ S *Ioh de Groesbeke* (B., N° 1676).

Il reçoit 137 1/2 vieux écus qui lui étaient dus pour deux obligations, l'une de 112 1/2 vieux écus, l'autre de 25.

— *Tijlmannus de Gruijsbeke*, échevin de Nimègue, 1382 : une fasce entée (*Geld.*).

— Segher van *Groisbeke*, sgr. de *Hoemen* (Heumen), chev., se. un acte du duc de Gueldre et de Juliers, 1393 : même écu. C. : une tête et col de chien braque de l'écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

Groesbeek (Dame Jeanne van) (-*beek*), dame de Wijhe, fait un compromis avec Othon van Wijhe, au sujet de biens en Nederbetuwe, à lui échus par la mort de sa sœur, d^{lle} Agnès van Wijhe, 1420 : parti; au 1^{er}, un lion cour. naiss. (*Wijhe*); au 2^d, une fasce entée (*Wassenaer*).

— (Jean van) (-*beek*), chev., mambour de ladite dame Jeanne, 1420 : mêmes écu et C. que Segher (1393). S. : deux chiens braques colletés (*Ibid.*).

— (Rodolphe van) (-*beke*), bâtard, juge à Groesbeek, 1431 : même écu, brisé d'un filet en barre, broch. (*Geld.*).

— Gérard de *Groisbeek*, évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, etc., 1374 : type ogival, fortement endommagé; au bas, un écu, à la fasce entée (S.-T., c. 13).

— *Noble et honnorez seigneur Jan de Groisbeek, chevallire*, gouverneur du château de Huy, 1601 : même écu. C. cassé (*Ibid.*, c. 16) (comp. les armes de *Hautart. Lawick*; voir *Broekhuizen, Galen, Hautart, IJzendoorn, Kessel*).

Comp. *Geldersche Volksalmanak*, 1888, p. 112.

Voici d'après GELRE, le blason de *her Zeger van Groesbeke*, h. du duc de Gueldre : d'argent à la fasce entée de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien (loup) d'argent, lamp. de gueules, le col chargé d'une fasce entée de gueules.

GROES[S]EN, GROESSEL, voir **GROSEN**.

Groll (Herman van), chanoine de Xanten, 1393 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée de trois (2, 1) billettes (Duss., *Clèves-Mark*, N° 566) (voir Pl. 8, fig. 181).

Gronsveld, *Henricus de Vronsele* (!, miles, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec quatre écuyers montés, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 août 1338 : trois tourteaux. L. : ✠ S' *Henrici dñi de Groselt milicis* (!) (N° 416).

Groules en la terre de Lemborch, dit HEMRICOURT.

D'après GELRE, le sgr. de Gronsveld, h. du duc de Brabant, portait : d'argent à trois tourteaux de gueules. Cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournol d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une grosse boule de gueules.

— Henri van *Gronssent*, chev., se. un acte de son parent (*neere*), Lambert van Goer, 1367; se porte caution pour le duc de Brabant, 1371 : même écu L. (1367) : ✠ S' *Henrici de Grontscēit* (!) *militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 800, et B.).

— Jean van *Gron[s]elt*, chev., promet de rendre indemne le sgr. de Heinsberg, son répondant, 1369 : reçoit du Brabant une rente sur Fauquemont, 1373 : 4 : trois tourteaux, surmontés d'un lambel. L. : S *Her Johan van Gronsell* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 824, et B.).

Gronsveld, Henri, sgr. de *Gronsselt*, chev., drossard de Limbourg, sc. une obligation du duc de Brabant, 1371 : trois tourteaux. L. : ✠ *S' Henrici de Gros . . . t militis* (B.).

— Jean van *Gronsselt*, chev., jadis prisonnier à Bâsweller, sous la bannière de Gronsveld; i. t. : 1600 mout., 1374 : trois tourteaux, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Dni Iohis d Gronsit militis* (B.).

— Jean, sire de *Gronsselt*, promet de restituer au duc de Brabant les château (*slot*), ville et pays de Wassenberg, avec le château (*borch*) d'*Elshem* (Elsum), qu'il lui avait cédés, sa vie durant, aussitôt qu'il lui en fera la demande, et après remboursement de sa créance et des frais de construction qu'il pourrait y faire, 24 mars 1376 (n. st.) : trois tourteaux. L. : *S' Ian here te Gronsell* (B.).

— Henri van *Gronsselt*, chev., sgr. de *Renberch* (Rimburg), reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1384 : même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais (B.).

Voir E. RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode*, II, p. 179, etc.

— Henri, sire de *Gronsselt* et de la Heyden, et Marguerite van Merode, dame de *Gronsselt*, veuve de sire Jean, sire de ce lieu, décl. que la duchesse de Luxembourg, etc., a donné à Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, l'autorisation de racheter d'eux les château, ville et pays de Limbourg et de Rolduc que feu Jean van Gr., frère dudit Henri, avait reçus en gage, de ladite princesse, pour 15294 vieux écus, et les château et pays de Wassenberg, engagés au même, pour 425 doubles moutons. Ils cèdent au duc de Bourgogne ces biens et le château de *Spremont* (Sprimont), 26 mai 1387; il reçoit une rente sur Maestricht, 1388 : trois tourteaux. L. 1387 : *S' Henrici dni de Gronsell* (B.).

— Henri, sgr. de *Gronsselt* et de *Herstall*, prête serment de fidélité, au duc de Brabant, en qualité de châtelain, drossard, seigneur et receveur de ses château, ville et pays de Limbourg, 1429, 8 août : même écu. L. : *S Heinric v . . Gronsell* (B.).

Il prête ce serment entre les mains de maître *Gillein van der Sart*, doyen de St-Denis, à Liège, chancelier, de frère *Emont van Emijcoen* (Emmikhoven), maître de Chantraine, de l'ordre de Rhodes, et du sire de *Donglebert* (Dongleberg), chev.

— Henri, sgr. de *Grousfelt*, *Ringberch* et *Harstel*, burgrave et drossard de Limbourg, h. du duc de Brabant, 1431 : même écu (B.).

— (Henri, sire de) et de *Rynberg*, 1446 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2363).

— Henri van *Gronsselt*, écuyer, sc. un acte parlant

d'un moulin à eau, à Rolduc, qu'il a pris en amodiation de Maximilien et Marie, duc et duchesse de Brabant, 1479 : mêmes écu et C. (C. C. B., c. 107).

Gronsveld, Roland van *Gronsfelt*, bailli de Wijnendale Flandre), 1334 : un tourteau au flanc s., surmonté d'un lambel; le flanc d. et la pointe cassés. C. cassé. L. : *Grons* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis) (voir **GRUINSELT**, **Gueldre**, **Heijden**).

Groot, Henri *die Grote*, échevin du Franc de Bruges, 1295 : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle (*Oost-Eecloo*).

La maeyson surnommé de GROOTE : d'asur, à la croeis et douze merlettes à l'ourelet tout d'argent Conn. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*.

— *Watier le Grant*, échevin de l'Ecluse (Flandre zéland.), 1399 : une aigle éployée et une bordure (simple). L'écu sommé d'un léopard couché et accosté de deux léopards adossés. L. : *Sig ovt* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 80-81).

— Philippe de *Grote*, *advoc* (tuteur) de Wulf, fils de Jean Snibbel, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1423. 5, 8, 32, 4, 5 : même écu, mais sans bordure. Cq. cour. C. : une aigle (simple) iss. S. : deux aigles. L. : *Sigillum Philippi de Grote* (Ibid., I, 376, 377 et 378).

— *Gautier le Grand*, 1432; *Wouter de Grote*, 1434, h. du duc de Bourgogne, à l'Ecluse : même écu, mais avec bordure (simple). C. cassé (on voit une partie d'un vol). L. : *e Groet f [Jan ?]* (Ibid., I, 80 et 81).

— Jean de *Grote*, liencié-ès-lois, conseiller du duc de Brabant, 1446 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée, cantonnée de huit billettes, 4 en cœur, 4 dans les coins. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Iohannis de Grote* (B.).

— (Henri die), receveur du roi, sc. un acte de Thierry van Malburch, fils d'Othon, 1560 : un lion et une fasce broch. Cq. cour. C. : un lion iss. (*Geld*).

— Paul de *Groote*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1622, à Ath : trois croissants, surmontés, chacun, d'une étoile à cinq rais. L. : *de . ro* (M. Hulin, à Gand).

Voici, d'après GELRE, le blason d'*Ywen die Groet*, *Gueldrois* : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or, chargé d'un fleur de lis de gu., issante. Volet de gu. Cour. d'or. C. : une tête et col de lion de gueules, muni de deux oreilles d'âne.

Grootloo (Les échevins de) (hameau de Schrieck), 1436, 96, 1502, 32 : trois pals (Mal.).

Gros (Jeanne de), dame de *Maingny* (Magny), tient, du Brabant, des fiefs à Jauche et à Walhain, 1330 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) flanchis (Av. et dén., N° 4226).

GROSEN. Jean van *Groes[s]en, Groessel, Graesen*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services, frais et pertes, dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : trois dagues. L. : ✠ *S' Iohanes* (!) *de Grosen* (B., Nos 996, 997, 1302, 1311) (Pl. 8, fig. 182) (voir **Woude**).

Il reçoit les acomptes suivants : le 24 avril 1357, 628 vieux écus ; le 28 juillet suivant, 305 1/2 vieux écus ; le 30 du même mois, 25 vieux écus. Enfin, le 28 juillet 1358, on lui paie 845 vieux écus : *van allen zaken, coste, scade ende verlies*.

Jean van *Groessen* sc. pour Jean van der *Woude*, qui reçoit, pour lui et ses compagnons, un acompte de 142 1/2 vieux écus, pour ses services dans la même guerre ; 24 avril 1357 (B., N° 997).

Gross. Everard, dit *Groisse van Bacharach*, h. de l'archevêque de Cologne, 1371 : une bande, accostée de deux bâtons (Duss., *Col.*, N° 913).

GROSTEIN (Nicolas van), chev., voué (*landfoidt*) d'Alsace, 1381 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'un buste barbu, coiffé d'un chapeau, sommé d'une boule. Ledit casque accosté de deux écus, chacun : au chevron, chargé de trois aigles. L. : *S Nicolai de Groste mill scvleti argn* (écoutète de Strasbourg) (B.).

Voir J. KINDLER VON KNOBLOCH, *Das goldene Buch von Strassburg (Jahrbuch der K.-K. herald. Ges. « Adler » in Wien, 1884)*.

Grotart, voir **Os**.

Grotentraeck (Tilman van den), échevin de Zeppe-
ren, 1490 : un dragon contourné (S.-T., c. X).

Groul (Sohier), bourgeois de Tournai, reçoit, de la ville, une rente inscrite sur sa vie et celles de Jaquette Hupilonne (fille de feu Jean), de *Sohélet* au Toupet et de Jeanne au Toupet, femme dudit Sohier. Groul, 1407 : un chevron, accompagné de trois trèfles. T. : un h. sauv. ; l'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : .. *Sohier Grou* . . (Tournai, Quitt.).

Groullart, voir **Waha**.

Grove (*Bernardus*) sc. un acte de Wenemar de *Liethen*, 1348 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : .. *Bernardi dic ven* (Duss., *Werden*, N° 122).

— *Arnd den Grove, dey Jonge*, reçoit en fief, du comte Adolphe de Clèves, etc., son alleu : *myn hus geheiten ter Hasselle*, dont le comte pourra s'aider contre ses ennemis, sauf contre l'archevêque de Cologne, 1409 : cinq roses, 3 en chef, 2 en pointe. L. : *S' dicti Grove* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 684).

GRUENENDALE, voir **Daun**, **GRO[E]-
NENDAEL**.

GRUINSELT (*Ailart van*), écuyer, ayant été fait prisonnier, au service du duc de Luxembourg, au siège de Cologne (*zur Coellene*), reçoit par Jean, sire de Gronsveld, 40 *swaire gulden*, pour sa rançon, 1377 : écartelé ; au 1^{er}, une merlette ; aux 2^e, 3^e et 4^e, plains. L. : *S Ollaf van G. [e]llft. (?)* (B.).

Gruijthuijs (Henri van den) sc. un acte du comte de Clèves, 1348 : une fasce, surmontée de trois têtes d'aigle (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509).

— Othon van den *Gruithuse*, chev., témoin à l'acte de Thierry van den *Berghe*, relatif à son mariage avec Elisabeth de *Friemersheim*, 1363 : même écu (Duss., *Orange-Moers*, N° 26).

— Jean *Gruithuis*, le vieux, h. de fief du duc de Brabant, dans sa sgrie de Fauquemont, 1433 : un lion (C. C. B., N° 113) (voir **Aa**, **MONEMENT**).

Die van den Gruuthuse, h. du comte de Clèves, portaient, d'après **GELRE** : d'argent à la fasce, surmontée de trois têtes et cols d'aigle, le tout de gueules. **GELRE** donne ainsi le blason d'*Arnt van Gruithuse*, Gueldrois : d'argent à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur, chargée d'un écu. d'argent, à la fasce d'azur. Le cq. d'or. C. : une aigle iss. de l'écu (*Griethuizen*). Le seigneur de **LA GRUTHUSE**, à *Bruges* : d'or, à la croix de sable ; et sont surnomés de **BRUGES**, *yssuys hoers la famille MARLE des chastelains de Bruges ; mais, à présent, il porte écartelé de gueulle au sautoir d'argent, et crye à la bataille : Bruges la noble de saint Maurys!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres.*)

Grumeau (Jacques), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1370 : une grue avec sa vigilance. T. s. : un pèlerin, portant de la main gauche son bourdon et sa besace (Mons, *Sainte-Waudru*, c. II).

Grum[m]elscheid. Godefroid van *Gruemelscheyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 288 mout., 1374 : de . . . à l'écuss., chargé d'une aigle. L. : ✠ *S Goidevert de or* . (B.).

— *Giltz van Grymmelscheit* prête serment au duc Antoine de Brabant, comme burgrave et *amptman* de son château et pays de *Boulongien*, 23 avril 1415 : une aigle (fruste). L. : ✠ *S Egidü melscheit* (B.).

Grünewald. *Gerlach Gronewalt*, 1390 : trois arbres, sur une terrasse. L. : *S Girlach Groinvalt'* (Duss., Chap. de *Dusseldorf*).

— *Johannes Groenwalt*, 1400 : même écu. L. : *S Iohannes walt* (Ibid., N° 100).

— *Hannes Groenwalt*, 1420 : même écu. L. : *Sigilvm Iohanes Growalt* (Ibid., N° 104).

Ces personnages scellent en qualité d'échevins de *Dusseldorf*.

- Grutepot** (Jean), échevin de *Stuus* (Sluijs = L'Ecluse, dans la Flandre zéland.), 1394 : une croix, chargée en cœur de . . . (une étoile?), accompagnée, aux 1^{er} et 4^e cantons, d'un pot à panse arrondie, et aux 2^e et 3^e, d'une coquille (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).
- Gruter[e], Grueter[e], Grutere**, etc. *Jehans li Grutres*, bourgeois à Gand, 1294 : trois jumelles et un bâton broch. L. : ✠ *S Ian de Grvter* (Fl.).
- *Jehan li Grutres, li jouenes*, bourgeois de Gand, prochain ami, du côté maternel, de *Gillekin de Rosnaix* (Renaix), 1294 : parti; au 1^{er}, trois jumelles; au 2^d, trois annelets, rangés en pal. L. : ✠ *S Jehan li Grutres* (Nam., N° 265) (Pl. 8, fig. 183).
- Henri le *Grutere*, h. de fief du comte de Flandre, 1331 : trois jumelles et un lambel broch. L. : ✠ *S Henrici dicti Grutre* (Fl.).
- *Gherardus Gruter* fait avec Thierry, sgr. de Voorst, et d'autres, une obligation à des juifs, 1347 : une rose en chef à d. et deux colonnes (*zuilen*), 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : ✠ *Sigillum Ger . . . Gruter* (Geld.).
- Godefroid die *Gruter*, et d'autres, décl. s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 : une bande, accompagnée au canton s. d'un meuble affectant quelque peu la forme d'une manche mal taillée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837) (Comp. les armes d'EGHER, Glinde et Steghe).
- Jean de *Grutere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rike, 1374 : trois pals; au chef chargé de trois fleurs de chardon (?). L. : ✠ *S Iohis det . . . e* (B.).
- *Gerardus dictus Grutere*, échevin de Louvain, 1379, 88, 1400 : coupé; au 1^{er}, trois pals; au 2^d, un mortier, à deux anses carrées. L. : ✠ *S Gerardi dci Grvtere scabi lovan* (M. Rouffart, B. et S.-G., ad annum 1367).
- *Steven Gruter* transporte à Adolphe, comte de Clèves, *alsulche husinge ind erfnijs geheiten dat Tolhues, gelegen toe Huessen* (Huissen) *op der stat muren op den Rijn*, 1409 : même écu que *Gherardus* (1347). L. : *S Steph . . . Gruter* (Duss., Clèves-Mark, N° 680).
- Gérard de *Gruijtere*, marchand de la duchesse de Brabant, dans la chambre des tonlieux, à Louvain, 1422 : coupé; au 1^{er}, trois pals; au 2^d, un mortier, à deux anses carrées. L. : ✠ *Sigillum Gerardi dci Grvtere* (B.).
- Thierry *Gruetere*, échevin de la cour de tenanciers de Renier van Brede, prévôt de Saint-Trond, 1423, 39 : un léopard. C. : un lion assis, de face (S.-T., c. 9, 10).
- Gruter[e], Grueter[e], Grutere**, etc. Thierry *Gruter*, de *Bruggen*, sc. un acte avec *Arnd Speede* (voir *Spee*), 1427 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, surmontés de quatre (2, 2) billettes (?). L. : *S Diederik Grvter* (Duss., *Orange-Moers*, N° 60).
- Liévin de *Grutere* tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : trois jumelles, surmontées à d. d'un annelet. C. : un buste iss. d'une cuve. T. : deux d^{les} (Fiefs, N° 3732).
- Libert *Gruijters*, échevin de Saint-Trond, 1436, 52, 8 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois forces renversées. S. s. : un griffon accroupi. L. : *ers* (Abb. d'Orient A. G. B.; Ord. et S.-T., c. 10).
- Jean de *Gruutere*, h. du château de Gand, 1477 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois jumelles; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**). Sur le tout, un écu. fruste. C. : . . . S. du cq. : . . . L. : *S Ieha* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1477).
- Henri de *Gruijtere*, échevin de Tirlemont, 1492 : trois têtes de taureau, de profil; au fr.-q. broch., chargé de trois huchets. Un lambel broch. sur l'écu. L. : . *Henrici de Gruter scabi thie* (S.-G.).
- Jean de *Gruijthere*, même qualité, 1498 : même écu, mais les huchets contournés. L. : . *ohis de Gruter sc . . . thenen* (S.-G.).
- Henri de *Gruijthere*, même qualité, 1505 : même écu. L. : *S Henrici de Gruter scabi thienen* (S.-G.).
- Jean *Gruijter*, échevin d'Arnhem, 1506 : deux colonnes (*zuilen*), 1 en chef à d., 1 en pointe, et une rose en chef à s. C. : une bourse (N.-D., Anvers, *Chap., Capsa rer. extraord.*).
- Henri de *Grutere*, échevin de Tirlemont, 1518 : même écu que Henri, en 1492. L. : *S Henrici de Grutere scabi the* (*Heijlisse*).
- Jean de *Gruutheere*, dit van Exaerde, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *bij den hove van Vaernewijc*, etc., 1529 : écartelé; au 1^{er}, trois jumelles; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**); au 4^e, cassé. Sur le tout, un écu. (?). C. : un buste, chargé d'un sautoir (Fiefs, N° 3338).
- Jean de *Gruutere*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1543 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois jumelles; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**). Sur le tout, un écu. fruste. C. : un buste, chargé d'un sautoir, iss. d'une cuve, garnie d'un vol. S. : une licorne et un lion. L. : *S Ian de Grvtere f Ioos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).
- Jean de *Grutere* (fils de Giselbert), tuteur de dame Gertrude van *Ijedeghem*, veuve de sire Giselbert de

Grutere, laquelle tient 1/3 de la grande dime d'Alost, dont les autres tiers appartiennent aux convents d'Allighem et de Forest, 1546 : trois jumelles, surmontées à d. d'une rose (Ibid., N° 4736) (voir **Cortewille**).

Les barons de Grutere d'Ideghem portent : de sable à trois jumelles d'or.

Grutersen, voir **Zwane**.

GRUUTHUSE, voir **Aa, Gruijthuijs**.

Gruwel (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 420 mont., 1374 : dit se servir de son propre seel : trois pals ; au chef chargé à d. d'un écus., coupé ; au 1^{er}, trois pals ; au 2^d, plain. L. : *Sig Simonis dicti Gruce* (!) (B.).

Guedens (Jean), échevin d'Aerschot, 1493 : une pelle de boulanger, accostée de deux grands hérons. L. : *S Iohis Gueens (!) scabi arscoten* (S.-G.).

Guegnies, voir **GUIGNIES**.

Gueldre. *Otto, comes gelrensis*, 1247 : type équestre ; le bouclier et la bannière, à un lion (queue simple?) et à un semé de billettes. Le c.-sc. est semblable à la face, mais d'un plus petit module, et le comte y tient de la droite un glaive, au lieu de la bannière (Duss., *Jul.-Berg*, N° 27).

— (Henri de) se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : un lion (queue simple), un semé de billettes et une cotice broch. L. : *S Henrici militis fris comitis gelrensis*. C.-sc. : même écu (Nam., N° 191).

— *Henricus Karle de Ghelre*, chev., caution pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, quant à l'exécution des conventions faites à l'occasion de son mariage avec Marguerite, fille du comte Gui de Flandre, 1286 : plain, diapré ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Henrici militis de Gelren* (Nam., N° 191).

— (Renaud, comte de) sc. un acte de *Gyselbertus, dominus de Brunchorst*, qui tient, de l'abbé de Werden, une *curtis* à Halle, 1294 : type équestre à dextre ; le bouclier, la housse, la bannière et l'écu du c.-sc., au lion (queue simple) et au semé de billettes (Duss., *Werden*, N° 73).

— (Marguerite, comtesse de), 1309 : type ogival ; dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion et un semé de billettes. B, un lion (**Flandre**) (B.).

— (Renaud, comte de) et de Zutphen, 1332 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse, au lion (queue simple) et au semé de billettes. C. et ornement du chanfrein : un écran semi-circulaire, au lion contourné, iss. de la pointe, et au semé de bil-

lettes, ledit écran garni de plumes de paon. C.-sc. : type équestre, petit module, semblable à la face (Nam., N°s 533 et 9).

Gueldre (Marguerite, fille aînée de Renaud, comte de), 1335 : dans le champ du sceau, ogival, la d^{lle} debout, tenant deux écus : A, un lion (!) et un semé de billettes ; B, trois pals (**Berthout**). L. : *Margarete primog tis ghelren et s* (B.).

— (Renaud, duc de), comte de Zutphen, 1339 : un lion cour., à la queue fourchée (sans billettes). L. : *S Reynaldi dei grā ducis g et comitis s en* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 424).

— (Mathilde de), dame de Malines et de *Eijke op die Mase* (Maeseijck), reconnaît, devant son parent (*neve*), Jean, sire de Montjoie, Fauquemont, etc., avoir reçu l'investiture de *Chiny*, 1347 : parti ; au 1^{er}, un lion (cour.?), à la queue fourchée ; au 2^d, trois pals (**Berthout**). L. : *Mechtelidis de Ghelria dne de Mechlinia et de E . . .* (Ibid., N° 500).

— (Renaud, duc de), comte de Zutphen, 1356 : un lion cour., à la queue fourchée (B.).

— (Edouard, duc de), comte de Zutphen, 1367 : même écu. L. : *S Edwardi dei gra' dvc' ghelren' et comit' zvtphan'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 802).

— Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, dame du pays de Malines, 1371 : type ogival ; dame debout, sous un édicule, accostée de deux écus : A, de . . . à l'écuss. plain et à l'escarboucle broch. (**Clèves**) ; B, parti ; au 1^{er}, un lion cour., à la queue fourchée ; au 2^d, trois pals. Chacun des deux écus tenu par un h. barbu et, chacun, accompagné en pointe d'un aigle essorant, le 2^d contourné (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

— Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Clèves et de Zutphen, 1372 : parti ; au 1^{er}, de . . . à l'écuss. plain et à l'escarboucle broch. ; au 2^d, coupé ; a, un lion cour., à la queue fourchée ; b, trois pals (B.).

— Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Blois et de Zutphen, 1374 : parti ; au 1^{er}, coupé ; a, trois pals de vair ; au chef plain (**Blois**) ; b, quatre lions et un lambel broch. (**Hainaut**) ; au 2^d, un lion cour., à la queue fourchée. L. (1374) : *Mechtilid dei gr'a duxisse gelr' Z comitisse (!) svtph . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 901).

— (Guillaume de Juliers, duc de), comte de Zutphen, décl. à sa chère cousine, la duchesse de Brabant, que les représentants de celle-ci, sire Henri, sire de Gronsveld, et sire Jean, sire de Wittem, ont remis, le jour de la Saint-Séverin, à ses chers cousins et conseillers, sire Henri van Steenberghe,

prévôt d'*Aldemunster*, à Utrecht, et sire Jean van den Velde, chevalier, 12000 vieux écus d'or et 2000 francs que la duchesse lui devait, 1390 : un lion (cour.?) à la queue fourchée (B.).

Gueuldre. *Johan van Gelre, bastart*, curé de *Boislar*, parent (*neve*), conseiller et ami du duc de Juliers et de Renaud de Gueuldre, etc., 1410 : un lion cour., à la queue fourchée, et un filet broch. L. : *Sigillum Ian* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 687).

Boislar semble être *Boslar*, au pays de Juliers.

— *Johan van Gelre*, bâtard, varlet (*knecht*) du pays de la Veluwe, sc. le traité des nobles et des villes de la Gueuldre, 1418 : écu cassé. C. : deux pattes de lion. L. : en (*Arnhem, Rekenk.*).

— (Arnould, duc de) et de Juliers, comte de Zutphen, 1446 : dans le champ du sceau, rond, deux blasons affrontés : I, un lion, à la queue fourchée, contourné. Cq. cour. C. : un écran rond, orné de plumes de paon. II, un lion. C. : une tête de lévrier, colleté, entre un vol (B.).

— La duchesse de Gueuldre et de Juliers, comtesse de Zutphen, etc. (Catherine de Clèves), 1436 : parti ; au 1^{er}, un lion cour., à la queue fourchée, et un lion (simple), le col entouré d'une cour., accostés ; au 2^d, coupé ; *a*, un écu, et une escarboucle broch., *b*, une fasce échiquetée, de trois tires. T. : un ange. L. : *S Kat* *dvessa Gelrie* *cmïss Jv* (Duss., *Orange-Moers*, N° 75) (voir Angleterre, **Beeck, Berthout, Brabant, Fauquemont, Juliers**).

Guerlange, voir **Differdange**.

Gueux. Baudouin van *Gouys*, chev., jadis prisonnier à *Basweiler*, sous Louis de Namur, i. t. : 778 mout., 1374 : trois manches mal taillées et un bâton broch. C. : une tête et col d'homme barbu. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Baudon de Gueux* (B.).

Guydechon, voir **Sneppe**.

GUIGNIES (Guegnies) (Pierre de), chev., decl. avoir donné à sa *sereur Hediart*, à son mariage, vingt livres de tournois, sur la moitié des prés, pâturages, aunaies, jardins, rentes, et du manoir qu'il tient, du sire de Mortagne, à *Huenevaing* (Honnevain), *dehuers tel pont de le Mote*, 1262 : de vair ; au chef plain (Tournai, Chartrier, B.).

Guijgoven. Arnould van *Guchoven* sc. pour sa femme, *Juvelte*, jadis femme d'*Amelij*s de Warnant, qui avait été fait prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de Warnant ; i. t. : 1600 mout., 1374 : une fasce ; écus. en cœur, broch., à la bande. L. : * *vdehove* (B.).

Guijgoven. *Arnouls de Guchoven, escuiers, sires de Merres*, renonce à la restitution de toutes pertes, du chef de ladite bataille, pour sa femme, *Juette*, auparavant femme a honorable *escuier Ameile*, jadis *fis a monsseigneur Arnoul de Warnant*, chevalier, et décl. qu'en vertu du testament dudit *Ameile* le remboursement devra se faire a honorable *dame ma chiere et ameie cusine dame Maroie de Haute-penne*, veuve dudit chev. Arnould et exécutrice du testament dudit *Ameile*, 1385 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, une bande. C. : un léopard en arrêt. L. : *S' Arnoldi de Guedeghoeuen* (B) (voir **Bollis, Fanson, Cole, Sanders**).

Comp. HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*.

Guillaume (H . . .), curé de *Braz* (Bras), terre de Saint-Hubert, paroisse composée de la *Haute et Basse-Braz* et du village de *Seviscourt*, 178. : parti ; au 1^{er}, coupé ; *a*, de gueules à une rose à six feuilles ; *b*, de sinople à une merlette ; au 2^d, d'argent au lion (écu ovale). C. : une rose à six feuilles. Dans le haut du cachet, les lettres : H G, dans le bas, les lettres : C B (deux cachets) (C. C. B., reg. N° 46381).

Guillemoix de Thouelalon (Jehans), écuyer, reçoit, de Thierry Jehel, prévôt du duc de Brabant, à *Ivoix*, 80 frans de France, pour une *grise haquenee*, vendue à sire Clingnet de Brabant, chev., 1374 ; J. Guillemoix (tout court), jadis prisonnier à *Basweiler*, dans l'armée brabançonne, 1374 ; le prévôt de Montmédy sc. pour lui une quittance y relative, 1378 ; le sceau est tombé ; 1374 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : *Seel Iehans Gvilmois* (B.).

Guillemot (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1620 : un cerf saillant. T. s. : un saint Jean, tenant une croix de la main gauche, accompagné à s. d'un agneau regardant, passant à s. (Mons, H. de fief).

GUYRZE, voir **GURZE**.

Guirsch. Jean van *Ghyers*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 128 mout., 1374 : un lion cour., contourné. L. : . . . *Johan von* . . . (B.).

Guispeau (Jacques), fils d'Antoine, tient, du château de Termonde, un fief à *Berlaere*, 1590 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets, ou croissants ; aux 2^e et 3^e, une croix. C. : un vol. Le sceau porte : *Coespeau* (Fiefs, N° 3560) (voir **Cospeau**).

Gulpen, voir **Galoppe**.

Gunter[e]. Jean *die Gontere*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de *Rike* ; i. t. : 243 mout., 1374, 9 : trois pals ; au chef chargé de trois têtes de léopard (?). L. : * *S Iohis dei Centre* (B.).

GU[Y]RZE (Simon van), chev., sc. un acte de Herman van *Bokinowe*, 1340 : deux bandes crénelées. L. : ✠ *S' Simonis de Slidese dicti de Gvrz* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 429) (Pl. 8, fig. 184) (voir **BOEKE-NAU**).

Gürzenich, voir **Vinke**.

GHUSE (Pierre van), échevin de Termonde, 1371 : une hure de sanglier, accompagnée de trois étoiles à cinq rais, rangées en chef. L. : ✠ *S' Pieter* (*Zwijveke*).

Ghuste (*Jehan de le*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif aux chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1551 : un chevron, accompagné de trois étoiles et sommé d'une

divise, soutenant trois barres. S. d. : un griffon (Tournai, Chartreux, c. IV).

Güsten, voir **Buffel**.

Gut, voir **Grensau**.

Guttehoven. *Johannes de Guttichoven, dictus de Bergen*, sgr. de Stavele et de Droogenbosch, échevin de Bruxelles, 1462 : une croix alésée, les bras terminés, chacun, en deux têtes de dragon (!). C. : deux têtes de dragon, aux cols allongés, accostées (Brux.).

On blasonne généralement : d'azur à la croix gringolée d'or.

GUTTERS WIJCK, voir **Götterswick**.



